

Entre Desjardins et Dupuis, Québec devra trancher

par Rhéal BERCIER
de notre bureau de Québec

QUEBEC — La concurrence que se livrent Complexe Desjardins et Place Dupuis a dépassé aujourd'hui le stade économique et c'est au niveau politique qu'il faudra y trouver une solution.

L'enjeu qui sépare les deux promoteurs immobiliers est de taille: un contrat de location d'espaces à bureaux pour les employés de l'Hydro-Québec, d'une valeur approximative de \$55 millions échelonnée sur une période de 30 ans.

L'épineux problème sera débattu à l'occasion des travaux de la commission parlementaire des Richesses naturelles où les activités de l'Hydro-Québec font présentement l'objet de sérieuses études.

Le siège social de l'Hydro-Québec à Montréal est devenu depuis plusieurs années trop étroit et son immeuble n'a pu répondre aux besoins d'expansion de l'entreprise hydro-électrique.

Conséquemment, l'Hydro cherche à loger son personnel dans de nouveaux immeubles. Ainsi, l'entreprise a loué 145,000 pieds carrés à Complexe Desjardins pour abriter son centre de traitement des données. C'est d'ailleurs dans le "bâtiment" de l'immeuble que l'entreprise contrôlera tout le réseau hydro-électrique du Québec.

Une autre superficie de plancher, de 80,000 pieds carrés, fait présentement l'objet de négociations entre les deux parties, et une entente est à la veille d'être paraphée.

L'Hydro-Québec aura donc loué 225,000 pieds carrés d'espace à Complexe Desjardins. C'est l'engagement que l'ancien président de l'Hydro, M. Jean-Claude Lessard, avait pris envers le Mouvement Desjardins, qui est à l'origine de Complexe Desjardins.

Malgré ces locations, l'Hydro occupe également 10 étages de la Tour de la Bourse, où travaillent quelque 1,500 de ses professionnels. Le bail de l'entreprise gouvernementale dans cet immeuble arrive à échéance au milieu de 1975.

C'est ce marché qui fait présentement l'objet de la lutte entre Complexe Desjardins et Place Dupuis. En plus des arguments économiques avancés, des pressions politiques sont exercées.

Notons que le Mouvement des caisses populaires Desjardins est propriétaire à 51 p. cent de Complexe Desjardins et le gouvernement du Québec, par l'intermédiaire de la Société de développement immobilier du Québec (SODEVIQ), en détient 49 p. cent des intérêts.

Aussi, le gouvernement du Québec favorise-t-il l'implantation de l'Hydro à Complexe Desjardins. A ce sujet, le ministre des Finances, M. Raymond Garneau, et le ministre responsable de SODEVIQ ont fait état publiquement de leur désir.

Mais l'Hydro-Québec, principalement son président, M. Roland Giroux, note qu'il lui est possible de louer à un coût moins élevé et donne l'exemple de Place Dupuis. Le taux du pied carré à Place Dupuis est fixé à \$6.95 tandis qu'il est de \$9.25 à Complexe Desjardins.

Cependant, la dernière entreprise immobilière offre un bail de 30 ans. Complexe Desjardins est aussi situé dans le centre-ville de Montréal et pourrait, selon le projet, être relié par tunnel au siège social de l'Hydro.

De plus, il offre une foule d'avantages, notamment la qualité de l'espace disponible, la protection-incendie et les services (Hôtel Méridien, restaurants, boutiques, mails).

Par contre, selon des chiffres dévoilés à LA PRESSE par une personne autorisée de l'organisme gouvernemental, il en coûterait quelque \$200,000 par année à l'Hydro pour assurer sa liaison ou ses communications entre le siège social et Place Dupuis.

Par ailleurs, Complexe Desjardins est le seul des deux immeubles capable d'offrir des locaux libres de colonne, ce qui augmente de 10 à 15 p. cent la superficie de plancher utilisable.

Devant ces chiffres, le gouvernement demande à voir le point de vue de l'Hydro et le loisir d'étudier le bail qui pourrait intervenir entre l'entreprise hydro-électrique et Place Dupuis. Le gouvernement ne peut dicter la ligne de conduite de l'Hydro, mais a intérêt à amener cette entreprise à louer à Complexe Desjardins étant donné qu'il en est le copropriétaire.

Voir DESJARDINS, page A 4

Québec veut acheter au complet Marine Industrie

par Denis GIROUX

Le gouvernement du Québec a tenté et envisage toujours de racheter toutes les actions détenues par des intérêts privés, y compris ceux de la famille Simard, dans Marine Industrie, a-t-il été révélé hier, lors de la remise du rapport annuel de la Société générale de financement du Québec qui détient un peu plus de 55 pour cent de Marine.

"Il y a quelques mois, nous négociations avec les actionnaires privés le rachat de leur participation dans Marine, mais tout est tombé à l'eau," a déclaré Guy Saint-Pierre, ministre de l'Industrie et du Commerce du Québec.

La raison en est qu'à ce moment les journaux ont commencé à faire état du très grand nombre de contrats que des entreprises ou des membres de la famille Simard étaient présents, ont reçu du gouvernement.

Or des membres de la famille Simard, détiennent environ 30 p. cent des actions de Marine.

"Il eût été délicat pour le gouvernement de racheter ces actions," a déclaré M. Saint-Pierre.

"Nous avons déjà engagé deux firmes comptables pour nous aider dans la tâche très délicate d'évaluer le prix que nous devrions payer pour les actions."

"A ce moment, nous songions à acheter les actions et à les revendre

à d'autres intérêts privés," a dit le ministre.

"Nous envisageons toujours de les acheter, mais les choses vont plus lentement."

Un autre porte-parole du gouvernement québécois a déclaré qu'il était de plus en plus question que la SGF, elle-même propriété à 100 p. cent du gouvernement québécois, achète 100 p. cent des actions de Marine, mais les garde.

"Nous sommes sur le point d'étudier un projet détaillé en ce sens," a-t-il dit.

Les affaires de Marine ont été loin d'être brillantes au cours des derniers temps. L'an dernier, elle a accusé une perte nette d'au moins \$7 millions.

La plupart de ses problèmes viennent de ce que le ministre Saint-Pierre décrit lui-même comme étant "un mauvais contrat" pour la construction, au coût de \$72 millions de sept navires pour le compte de compagnies françaises.

La hausse des coûts, la fluctuations des taux de change des monnaies et le financement des navires en cours de construction ont sérieusement grevé les finances de Marine et ceux de la SGF dont la rapport financier rendu public hier, fait état d'une provision de \$1.6 million pour pertes sur les fluctuations des taux de change et de \$7.5 millions pour le déficit enregistré dans la réalisation du contrat.

Autres informations, page C 1



Le miracle de Sainte-Perpétue se répète

Le chef conservateur Robert Stanfield a tenu, hier soir, l'assemblée la plus spectaculaire de sa campagne à Saint-Jérôme, dans la circonscription de Labelle. Plus de 4,000 personnes massées dans l'arène de cette ville lui ont en effet accordé la plus chaleureuse ovation de sa tournée électorale après que M. Stanfield eut prononcé un discours très combatif. Sur la photo, le candidat du PC dans Labelle, M. Marcel Masse, encourage les applaudissements de la foule, tandis que M. Stanfield est récompensé par une électricité.

— Nos informations en page A 9

Les libéraux veulent restreindre l'accusation portée contre Boutin

par Daniel L'HEUREUX
de notre bureau de Québec

QUEBEC — La première journée d'enquête de la Commission de l'Assemblée nationale sur "l'affaire Boutin" a pris fin sur une impasse hier soir, alors que le principal porte-parole du gouvernement libéral, Me Jean Bienvenue, a présenté une motion qui aurait pour effet de réduire considérablement la portée de l'accusation lancée la semaine dernière par le leader péquiste Robert Burns contre le député de Johnson, M. Jean-Claude Boutin.

Rompant avec le ton jusque-là d'une sérénité inattendue des cinq heures de débats qui ont marqué la

journée d'hier, le député de Maison-Neuve a alors littéralement explosé, l'espace de quelques secondes, pour crier au "cover up" et accuser M. Bienvenue de chercher à "noyer le poisson".

Le président Jean-Noël Lavoie n'avait pas encore eu le temps, à ce moment-là, de dire qu'il prenait en délibéré la recevabilité de la motion Bienvenue et que la Commission ajournait ses travaux à une date indéterminée. En pratique, la Commission recommencera à siéger dès que le président sera prêt à prendre sa décision, c'est-à-dire peut-être aujourd'hui même, sinon au début de la semaine prochaine.

La motion présentée par le ministre de l'Immigration demande en somme à l'Assemblée nationale d'amender la motion présentée la semaine dernière par M. Burns, en faveur de laquelle les libéraux avaient unanimement voté.

La motion du leader péquiste, on s'en souviendra, demandait que la Commission de l'Assemblée nationale enquête sur des faits qui, s'ils étaient prouvés, "rendraient le député de Johnson, Me Jean-Claude Boutin, indigne de siéger à l'Assemblée nationale parce qu'inéligible et inhabile en vertu des articles 75 et 79 de la Loi de la législature". Ces faits, c'était d'avoir agi comme avocat pour le

gouvernement, tant avant qu'après son élection, contrairement aux dispositions des articles 75 "ou" 79 de la loi précitée.

La motion de M. Bienvenue reprend celle de M. Burns, avec les différences suivantes:

— Me Boutin ne serait maintenant accusé que d'être indigne de siéger parce qu'inhabile à ce faire et non plus inéligible et inhabile; conséquemment, tout mandat qu'il aurait exécuté avant le 29 octobre n'est plus pertinent à la preuve.

— Les faits allégués deviendraient "d'avoir siégé et voté à l'Assemblée nationale alors qu'il agissait pour et

Voir LIBÉRAUX, page A 6

LOTO PERFECTA	A	B	C	D
	10	6	5	9

A la course de Loto-Perfecta, les quatre premiers chevaux à se présenter au fil d'arrivée portaient les numéros suivants: 10-6-5-9.

Tous les participants qui avaient indiqué, sur leur billet, le numéro 10 sous la lettre A, 6 sous la lettre B, 5 sous la lettre C et 9 sous la lettre D gagnent dans l'ordre, ce qui rapporte 3,454.90 dollars pour une mise de 1.00 dollar.

Ceux qui avaient choisi les quatre mêmes numéros 10-6-5-9 mais dans un ordre différent, gagnent dans le désordre, ce qui leur mérite 84.40 dollars pour chaque mise de 1.00 dollar.

228,036.10 dollars ont été partagés entre 33 prix dans l'ordre et 1,351 prix dans le désordre.

AUJOURD'HUI

Trudeau ou le recyclage d'un chef politique

Après 6 années de pouvoir et notamment 18 mois de gouvernement minoritaire, Pierre Elliott Trudeau semble avoir enfin acquis l'expérience politique qui lui faisait défaut en 1968. Le manque de souplesse et l'absence d'une approche concrète aux problèmes du pays ne l'ont certes pas empêché, il y a 6 ans, de triompher. Mais maintenant que le vent tourne, la sagesse politique de Pierre Elliott Trudeau s'avèrerait-elle tardive? Claude Turcotte pense qu'il ne peut se permettre de rater l'examen de reprise.

— page A 5

SOMMAIRE

Arts et spectacles: B 6 à B 11
Bandes dessinées: A 7
Cinéma: B 9
Décès, naissances, etc.: D 11
Economie: C 1 à C 3
Editorial: A 4
Etes-vous observateur?: A 7
Horoscope: A 11
Informations étrangères: D 1
Jardins et maisons: D 8
Les maux de notre langue: B 6
Sports: B 1 à B 5
Médecine d'aujourd'hui: A 11
Mon Oeil sur Montréal: A 11
"Mot-mystère": A 7
Mots croisés: D 9
Petites annonces: C 6 à C 9, D 2 à D 10
Radio et télévision: C 10
Sports: B 1 à B 5
Tribunaux: D 11, D 12
ULTIMATUM: C 9
Vivre aujourd'hui: A 10, A 11

DEMAIN

LA PRESSE
publiera demain
un cahier
spécial:
tout sur
les élections
de lundi

8 JUILLET

En Colombie, le 8 sera jour de référendum

VANCOUVER — Beaucoup plus qu'à une élection fédérale, c'est à un référendum pour ou contre le gouvernement du premier ministre néo-démocrate Dave Barrett qu'on risque d'assister, lundi prochain, en Colombie-Britannique.

On pourrait même dire que le bilan des deux premières années d'administration du premier ministre Barrett, à Victoria, aura constitué, jusqu'ici, le thème majeur et permanent de la campagne électorale en Colombie-Britannique, reléguant loin au second plan la nécessité d'un leadership solide prôné par M. Trudeau et le gel des prix et des salaires du chef des conservateurs Robert Stanfield.

Dave Barrett et son gouvernement sont-ils aussi impopulaires que le soutiennent la presse locale en Colombie-Britannique et les trois partis d'opposition au Parlement de Victoria?

Cette question (à laquelle on risque d'obtenir une réponse lundi prochain) n'est justement pas facile à cerner parce que les indices sur lesquels on pourrait se baser ne sont pas nombreux et ne sont pas toujours valables.

Elu premier ministre colombien avec seulement 38 p. cent des voix, il y aura bientôt deux ans, Dave Barrett, autant par son style personnel que par l'audace qui a caractérisé certains de ses projets de loi, est rapidement devenu un personnage fort controversé et continuellement cloué au pilori par les journaux locaux.

On ne peut pas dire que la presse colombienne soit libérale ou conservatrice, mais une chose est certaine, elle est antineo-démocrate. Cela ne faisait pas six mois que Dave Barrett avait été élu premier ministre, en 1972, que déjà les journaux de Vancouver et de Victoria commencent à l'attaquer sur tous les fronts et à prédire sa défaite aux prochaines élections.

On ne peut pas se fier, non plus, à l'attitude du monde des affaires, en Colombie-Britannique, qui a entrepris une lutte de tous les instants contre le gouvernement provincial. Ce qui pourrait s'avérer révélateur, à cet égard, c'est l'échec cuisant qu'a essuyé le monde des affaires colombien lors de sa récente tentative d'organiser une manifestation de masse contre le régime Barrett. On sait ce qui s'est produit: à peine 350 personnes se sont rendues sur la colline parlementaire pour manifester.

Malgré tout, dans les rangs néo-démocrates, on est conscient que "quelque chose" ne tourne pas rond et c'est avec appréhension qu'on voit venir le scrutin de lundi prochain.

Contrairement à ce qui s'était produit lors de la campagne d'octobre 1972, la machine néo-démocrate n'a jamais semblé vraiment décoller cette fois-ci. Il n'y a certainement pas eu, au cours des six dernières semaines, le même esprit enthousiaste qui animait les troupes néo-démocrates lors de la dernière campagne.

Les voyages du leader David Lewis n'ont pas eu, non plus, l'effet désiré. Ainsi, lors de sa dernière tournée en Colombie-Britannique, la fin de semaine dernière, le chef néo-démocrate n'a réussi qu'à attirer de maigres foules et ses propos n'ont aucunement semblé réveiller le torpeur des militants.

Finalement, il est assez significatif que, durant toute la campagne électorale, le premier ministre Barrett n'ait fait que deux apparitions publiques en Colombie-Britannique en faveur du NPD fédéral. De plus, les deux fois, celui-ci s'est senti obligé de défendre son administration devant les électeurs auxquels il s'adressait.

Ces faits ne prouvent peut-être pas que le NPD va subir une sévère dégringolade en Colombie-Britannique, lundi prochain, après y avoir conquis onze des vingt-trois circonscriptions en 1972.

Une chose est toutefois certaine: quel que soit le résultat, à peu près tout le monde va l'interpréter comme étant un référendum pour ou contre le gouvernement Barrett. Or, dans les rangs néo-démocrates, il semble y avoir, à l'heure actuelle, plus de pessimistes que d'optimistes.

Pierre-Paul GAGNE

Pleins feux sur la campagne électorale

— pages A 8 et A 9

Trudeau perdrait du terrain

TORONTO (PC)—Dans un communiqué émis hier, la société Radio-Canada révèle que les résultats du dernier sondage d'opinion publique effectué pour le compte de la société indiquent que les conservateurs ont enregistré des gains alors que les libéraux perdaient du terrain.

"Les résultats du sondage, effectué par une firme spécialisée, révèlent que, le soir du 8 juillet, les Canadiens auront élu un gouvernement minoritaire, et qu'il existe maintenant de fortes chances pour que ce gouvernement soit progressiste-conservateur", de souligner le communiqué.

Le communiqué précise que ce sondage, réalisé à la fin de la semaine dernière, est basé sur un échantillon de 1.200 personnes à travers tout le pays. Il montre entre autres que le nombre de personnes interrogées ayant exprimé l'intention de voter libéral est tombé de 38 à 34 p. cent depuis qu'a été effectué le premier sondage.

Pour leur part, les conservateurs voient leur proportion de votes passer de 21 à 23 p. cent.

Par région

En Ontario, les libéraux auraient perdu cinq points, et la tendance de l'opinion serait présentement favorable aux conservateurs.

La popularité des libéraux aurait également fléchi dans l'Ouest, ce qui pourrait se traduire par la perte de certains sièges, particulièrement en Colombie britannique.

L'enquête révèle également qu'il existe un grand nombre d'indécis (14 p. cent) et autant de personnes qui se refusent à répondre. Quant au Québec, il demeurerait fidèle aux libéraux. Toutefois, les créditistes sembleraient devoir garder leurs sièges, contrairement aux espoirs de libéraux.

Le directeur national du Parti conservateur, M. John Laschinger, s'est dit encouragé par les résultats du sondage.

Il a souligné, toutefois, que les conservateurs s'interrogent sur l'échantillonnage de Radio-Canada. Le relevé ne porte en effet que sur 141 circonscriptions, la plupart représentées dans le dernier Parlement par les libéraux ou les néo-démocrates.

Bourassa oppose une fin de non-recevoir à la délégation du Regroupement démocratique

par Lysiane GAGNON, envoyée spéciale de LA PRESSE

QUEBEC — C'est en faisant état de "l'opposition de la minorité anglophone" à une législation linguistique que le premier ministre Robert Bourassa a opposé hier une fin de non-recevoir à la délégation du Regroupement démocratique qui lui demandait, au nom d'organismes qui regroupent plus d'un million de Québécois, de re-

tarder l'adoption du bill 22 sur la langue.

La rencontre, à laquelle participaient Me Henri Grouin (vice-président du Barreau), Mgr Guy Bélanger (évêque de Valleyfield), Mmes Nicole Dumouchel (vice-présidente du Conseil inter-professionnel qui regroupe 38 corporations professionnelles), Denise Laporte-Dubuc (présidente de la Fédération des Femmes) et MM. Fernand

Daoust (qui représentait les centrales syndicales) et Maurice Champagne (directeur général de la Ligue des Droits de l'homme), a duré un peu plus d'une heure, et le "parrain" du bill 22, le ministre Cloutier, y a assisté au début. Ce sont les délégués du regroupement qui ont fait le compte rendu aux journalistes.

Selon eux, M. Bourassa a affirmé qu'il entendait faire adopter le projet de loi durant l'été parce qu'il craint des réactions et des "tensions sociales" si le débat était reporté à l'automne.

"Les Anglais, la minorité la plus active..."

Dans ce contexte, le premier ministre aurait déclaré à peu près ceci: "Les Anglais surtout n'accepteront pas... Quels que soient les amendements (apportés au bill 22), ils n'acceptent pas et n'accepteront jamais... C'est la minorité la plus active".

MM. Bourassa et Cloutier n'auraient pas abordé le contenu du projet de loi (le regroupement non plus, d'ailleurs, qui se contenta de réclamer l'extension du débat public autour de cette question vitale), et auraient insisté sur leur propre évaluation de la société québécoise — laquelle s'est exprimée aux dernières élections —, et sur le fait que le débat linguistique

dure depuis plusieurs années déjà, et que c'est donc au gouvernement de décider.

Malgré tout, les porte-parole du regroupement refusent de prendre comme un fait acquis que le bill 22 sera adopté cet été, et tous ont affirmé que leurs associations continueraient la lutte, d'une façon ou d'une autre... Mais la réponse du gouvernement a paru en étonner quelques-uns.

"Notre action est essentiellement non violente, a dit la présidente de la FFQ, mais l'attitude du gouvernement risque de nous pousser à nous demander si l'action démocratique et pacifique est encore efficace." M. Fernand Daoust, pour sa part, a déclaré que "la toile de fond, c'est le pouvoir économique que craint le gouvernement...". La déléguée des corporations professionnelles a évoqué d'autres cas où, pour des projets de loi moins capitaux, le gouvernement avait accepté d'allonger les délais.

Une conscience sociale qui mûrit

L'évêque de Valleyfield, interrogé par les journalistes, a déclaré, plus philosophiquement mais avec une calme assurance: "Mettons qu'on perde la bataille cette fois... Ça ne veut pas dire qu'on perdra la guerre. Il y a une conscience sociale qui mûrit à travers ça...". Les trois

évêques qui ont appuyé le regroupement ne se sont pas prononcés sur le contenu du bill 22, mais souhaitent que la consultation populaire, sur une question aussi vitale, dure plus longtemps.

Ce regroupement, qui n'a guère de précédent, comme l'a souligné Me Grouin (qui a dit qu'on n'avait pas souvent vu le Barreau sur la même tribune que les centrales syndicales, est né la semaine dernière à l'instigation de la Ligue des Droits de l'homme, et sa pétition a été approuvée par un nombre assez impressionnant d'organismes et de personnalités considérées comme éminemment "respectables". "Nous luttons, a dit M. Champagne, pour que les conditions réelles de la démocratie soient respectées. Non, nous n'avons pas l'impression d'avoir perdu notre temps... mais cette fin de non-recevoir risque d'avoir des effets que nous mesurons peut-être, hélas, d'ici quelques mois ou quelques années".

Signalons enfin que la rencontre promise dimanche par M. Bourassa à la Ligue des Droits de l'homme (avec une partie du caucus libéral cette fois) reste encore en suspens, plusieurs députés (dont le ministre Cloutier) ne voulant pas faire un cas d'exception pour la Ligue, qui a déjà témoigné devant la Commission parlementaire.

L'école anglaise aux seuls anglophones

— le Conseil supérieur

de notre envoyé spécial

QUEBEC — L'organisme le plus prestigieux du monde de l'enseignement, le Conseil supérieur de l'Éducation, a ajouté hier sa voix à celles qui demandent une révision en profondeur du bill 22, en proposant de limiter l'accès à l'école anglaise aux seuls élèves dont l'anglais est la langue maternelle.

Cet avis du Conseil a été transmis au ministre de l'Éducation et aux médias d'information, selon la procédure habituelle. Hier soir, à la Commission parlementaire, le député péquiste Claude Charron (seul représentant à ce moment de l'opposition) a proposé que le Conseil soit invité à venir témoigner devant les députés. Sa motion a été, comme l'on s'y attendait, battue par neuf voix contre une.

La position du Conseil, qui a été prise, selon le communiqué, par "un consensus majoritaire", vise à faire du français la langue d'enseignement au Québec, exception faite des enfants dont la langue maternelle est l'anglais (pour peu que leurs parents le désirent), exception faite aussi, le cas échéant, des communautés indiennes et inuites.

Le Conseil estime que sa formule "est plus nette et moins ambiguë que celle prévue dans le bill 22", et il signale que "l'utilisation de test comme critère d'admissibilité à l'en-

seignement en anglais est une solution pédagogique et incertaine à un problème d'ordre social et politique". C'est là, de la part d'une autorité relativement incontestée sur le plan pédagogique, une critique très explicite contre la "solution-clé" du bill 22 au chapitre de la langue d'enseignement, qui repose en effet sur le principe des tests.

Le CSE estime enfin que les enfants déjà engagés dans le secteur anglais doivent pouvoir y continuer leurs études, et que l'enseignement des langues secondes doit être amélioré.

Trois dissidences

Comme l'a signalé le député Charron à la Commission parlementaire, ce dernier avis du Conseil constitue l'élément qui permet maintenant d'affirmer que l'ensemble du monde de l'enseignement francophone (pour ce qui est des organismes qui ont déjà pris position en tout cas, et il s'agit des organismes les plus représentatifs et les plus importants) est opposé au bill 22 tel qu'il est rédigé, et désire davantage de garanties pour les français au chapitre de l'enseignement.

Trois membres du Conseil ont enregistré et fait connaître leur dissidence... mais dans deux cas, il s'agit d'une dissidence fondée sur l'opinion que la recommandation majoritaire du CSE ne va pas assez loin dans le sens de la protection du français!

Si Mme Azilda Marchand tient à conserver le principe de la liberté de choix de la langue de l'enseignement pour les francophones, et affirme craindre que la contrainte nuise surtout aux francophones défavorisés incapables de s'offrir une école anglaise privée, deux autres membres, MM. Paul Guertin et Claude Benjamin, souhaitent pour leur part que tous les immigrants (y compris ceux dont la langue maternelle est l'anglais) soient obligés de fréquenter le secteur français.)

Rappelons que le CSE compte, exception faite de ses comités catholique et protestant et de ses commissions spécialisées, 22 membres qui représentent divers milieux. Le Conseil, créé par la loi du ministère de l'Éducation (1964), a un statut indépendant, et joue auprès du ministère de l'Éducation le rôle d'un conseiller très apprécié. Ses "avis" n'ont pas toujours été écoutés, mais le Conseil a toujours été jusqu'à présent l'organisme le plus respecté par les ministres qui se sont succédés à l'Éducation... en apparence à tout le moins.

Laberge critique le PQ et la CSN

Le NPQ-Québec et la FTQ font bon ménage. On les a vus hier soir se chanter mutuellement la pomme et dénoncer ensemble la consigne d'annulation du Parti québécois et l'attitude réactionnaire qu'a adoptée la CSN dans la présente campagne électorale.

MM. Louis Laberge, président de la FTQ, et Henri-François Gauthier, chef du NPQ-Québec et candidat néo-démocrate dans Longueuil, ont été les principaux orateurs à l'assemblée publique qui s'est tenue, sous l'égide du Conseil du Travail de Montréal, à la Salle des machinistes de la rue Belle-Chasse.

M. Laberge y est allé rondement et vertement. "Je ne veux pas dégobiller sur la CSN, ni sur le PQ, a-t-il dit, mais je trouve leur attitude plutôt dégueulasse. Je regrette infiniment que nos confrères de la CSN aient choisi de rester neutres dans cette campagne. Quand on a décidé un jour de se battre du côté des travailleurs, faut aller jusqu'au bout de son rouleau. Et je comprends encore moins que le PQ ait demandé à ses membres de ne pas aller voter. Je lui accorde toute ma sympathie et j'admire son fonctionnement démocratique et son programme, mais je crois qu'il vient de prouver une fois de plus qu'il n'est pas un parti des travailleurs. Dans la présente élection, un seul parti prend la défense des intérêts des travailleurs et c'est le NPQ auquel nous accordons tout notre appui. Cet appui ne se voit pas éternel. Il tient compte de la réalité présente et de nombreux problèmes qui assaillent quotidiennement les travailleurs québécois et leur famille".

Le bill 22 sur la place publique

par Lysiane GAGNON, envoyée spéciale de LA PRESSE

QUEBEC — D'autres dissensions viennent de se manifester au sein du Parti libéral autour du projet de loi linguistique: un sous-comité de la Fédération libérale, présidé par M. Clément Patenaude, a soumis en privé au caucus des députés libéraux une recommandation demandant l'intégration forcée de tous les immigrants (qu'ils soient anglophones ou pas) et des francophones au secteur scolaire français.

Cette position, qui contredit le principe même du bill 22 (dont le chapitre sur la langue d'enseignement est axé sur des tests d'aptitude linguistique), est celle qu'a déjà énoncée publiquement le ministre de la Justice, M. Jérôme Choquette.

Cela touche à l'un des aspects les plus délicats du projet de loi: faut-il intégrer tous les immigrants à l'école française? La même politique devrait-elle aussi s'appliquer aux citoyens francophones? Là-dessus, les députés libéraux semblent passablement divisés, particulièrement en ce qui concerne les Néo-Québécois.

Divisés peut-être... mais certainement mal renseignés, car même les députés libéraux qui siègent assidûment à la Commission parlementaire sur le bill 22 — et qui se rencontrent à huis clos deux ou trois fois par semaine, ne savent pas exactement ce que seront les règlements qui conditionneront l'application du bill 22 si jamais il devient loi. Le ministre Cloutier en a promis les grandes lignes pour l'étape de la deuxième lecture à l'Assemblée nationale, mais il reste que le bill 22, tel qu'il est rédigé, est tellement vague que l'on ne peut en discuter sous tous ses aspects sans connaître la réglementation qui en découlerait.

Une ancienne division

Ces divisions qui se manifestent au sein du Parti libéral, sur la

question linguistique, ne sont pas neuves.

On se rappellera que l'une des militantes de longue date de ce parti, Mme Estelle Nepveu-Bilodeau, s'était publiquement dissociée des libéraux sur ce point, au cours de la dernière campagne électorale. Prenant la parole dans une assemblée à laquelle assistait le ministre Cloutier (sur le thème du bill 63), Mme Nepveu-Bilodeau avait évoqué les résolutions adoptées dans les précédents congrès libéraux, qui demandaient une politique linguistique beaucoup plus ferme en faveur du français.

Le plus court témoignage

Hier, à la commission parlementaire, la Société nationale des Québécois du Saguenay-Lac-Saint-Jean, qui regroupe quelque 10.000 membres, a livré le plus court témoignage entendu jusqu'ici: ses cinq représentants ont déclaré en substance qu'il ne valait vraiment pas la peine de présenter de vive voix leur point de vue, puisque le gouvernement a déjà annoncé son intention de "passer" le bill 22, et d'être "intraitable" sur ses principes. Pour la SNQ, ce projet de loi consacrerait le bilinguisme, et constitue "une trahison des droits acquis par nos ancêtres et confirmés par Londres (l'acte de Québec en 1774)".

Le bill 22 et la "caisse électorale"

Le représentant des professeurs du cégep de Sainte-Foy a pour sa part posé en termes sobres mais très virulents un problème qui n'a guère été abordé jusqu'ici: celui des pressions financières qui s'exercent sur les partis au pouvoir. "La caisse du Parti libéral, dit-il,

est alimentée par des sources qui le compromettent et lui enlèvent sa liberté d'action... Comment se fait-il que le gouvernement reste indifférent aux pressions populaires, après que tant d'organismes, représentant des milliers de membres et soumettant des mémoires fouillés, aient défilé ici? ... On se dit: s'ils n'écoutent personne, ils doivent bien écouter quelqu'un de plus riche quelque part — ceux qui financent leur caisse électorale. Ceux à qui, selon les révélations du politologue Pierre Fournier pendant la dernière campagne électorale, le gouvernement avait déjà montré l'an dernier des ébauches d'une éventuelle législation linguistique, alors qu'il n'a laissé que deux semaines à la population pour préparer des mémoires à la commission parlementaire!"

Le député Veilleux a été le seul à répondre à ces arguments, en disant qu'il n'aurait pas accepté de faire partie d'un gouvernement qui fonctionnerait au chantage. Pendant ce temps, le ministre Cloutier paraissait absorbé dans la lecture d'un document.

Un point de vue différent

Un comité de parents anglophones de Verdun a soumis hier un point de vue différent (quant aux nuances en tout cas) de celui qu'on a l'habitude d'entendre de la part de la minorité anglo-québécoise: ils ont signalé que ce seraient les anglophones pauvres du sud-ouest de l'île de Montréal, et non ceux de "The Town" ou de Westmount, qui feraient les frais d'une politique linguistique coercitive. Eux ne pourraient se payer de cours privés, et risqueraient d'avoir des problèmes sur le marché du travail.

LA METEO à Montréal

Minimum: 60° - Maximum: 75°

Nuageux avec orages

Généralement ensoleillé

au Québec

Table with columns for regions (e.g., Saint-Maurice, Outaouais), minimum/maximum temperatures, and forecasts for today and tomorrow.

au Canada

Table with columns for provinces (e.g., Colombie-Britannique, Alberta), minimum/maximum temperatures, and forecasts for today and tomorrow.

si vous partez

Table with columns for destinations (e.g., Aux Etats-Unis, Vers les capitales, Vers les plages), minimum/maximum temperatures, and forecasts.

appel d'offres

SERVICE GÉNÉRAL DES ACHATS

IMPORTANT: Identifiez toujours le projet qui vous intéresse par son numéro de code et sa description, que ce soit par écrit ou au téléphone.

Table with columns: Projet (7264), Description (9,000,000 d'étiquettes gommées), Livraison (Entrepot Québec).

Table with columns: Projet (7265), Description (Impression: 1,070,000 form. 067-068-034 - Simeq), Livraison (Québec).

Clôture des soumissions: 19 juillet 1974, 15:00 heures

Table with columns: Projet (7262, 7261), Description (649 fauteuils et chaises de bureau, 623 pupitres, tables et bahuts), Livraison (Québec).

Clôture des soumissions: 23 juillet 1974, 15:00 heures

Pour obtenir la documentation nécessaire à la présentation de soumissions pour les projets ci-après décrits, écrivez ou téléphonez au:

Gouvernement du Québec, Ministère des Travaux Publics et de l'Approvisionnement, Bureau des appels d'offres, Place de la Capitale (4e), 150 est, Boul. St-Cyrille, Québec, Qué. Tel.: 643-5438

MINISTÈRE DES TRANSPORTS

Projet 778-2906-4 — Terrassement, gravelage, construction d'un mur de soutènement, de quatre (4) ponts d'étagement, de trois (3) ponts sur rivière, d'un intercepteur régional souterrain et travaux connexes, entre le pont des Drapeaux et l'autoroute 5, dans la cité de Hull, comté de Hull.

Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur principale place d'affaires dans la province de Québec et qui auront requis les plans et devis à leur nom.

Un versement de \$150.00 non remboursable, à l'ordre du ministre des Finances, est requis pour l'obtention des plans et devis du projet.

DÉPÔT de soumission exige: cautionnement de soumission: \$900,000 ou chèque certifié: \$450,000.

La vente des documents ainsi que la réception des soumissions sont faites à l'adresse suivante: Service des Contrats, Ministère des Transports, 875 Grande-Allée Est, Québec, Qué. GIA IT4.

Clôture des soumissions jusqu'à: 15:00 heures, le MARDI, 13 août 1974

Le ministère ne s'engage à accepter aucune des soumissions, même la plus basse.

Les sous-traitants pour la précontrainte par post-tension et les poutres en béton précontraint devront présenter leur soumission au Service des Contrats, Ministère des Transports, 875 Grande-Allée Est, Québec, Qué., GIA IT4, jusqu'à 15:00 heures, LE MARDI, 6 août 1974.

Le Sous-ministre, Claude Rouleau, ing.

la presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE L.T.E.E., 7100, rue Saint-Jacques, Montréal, H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de "LA PRESSE" et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. Courrier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 14007. Port de retour garanti.

TARIFS D'ABONNEMENTS

Table with columns: Livraison à domicile (Lundi au samedi), Lundi au vendredi, Samedi seulement.

ABONNEMENTS PAYÉS D'AVANCE

Table with columns: par porteur (Lundi au samedi), Lundi au vendredi, Samedi seulement.

par courrier:

Table with columns: Lundi au samedi, Lundi au vendredi, Samedi seulement.

* Minimum de 26 semaines

Côte-Nord, par avion, 0.40¢

Pour tout genre d'abonnement, nos bureaux sont ouverts de 9h à 20h (Samedi: 9h à 17h)

874-6911

INFORMATION GÉNÉRALE

Table with columns: RÉDACTION, ÉDITORIAL, PROMOTION, RELATIONS DE TRAVAIL, PETITES ANNONCES, GRANDES ANNONCES, COMPTABILITÉ.

Les sous-entrepreneurs pourraient avoir recours à des lock-out illégaux

par Mario FONTAINE

Des employeurs de la construction menacent de fermer la plupart des grands chantiers de la région de Montréal si le gouvernement n'intervient pas rapidement afin de régler le conflit qui oppose les entrepreneurs à la FTQ-Construction.

Ces patrons, membres de l'Association des sous-entrepreneurs en construction du Québec (ASECQ), se disent prêts à décréter des lock-out illégaux si les ralentissements de travail qu'ils constatent se poursuivent.

"De toute façon, il semble que personne n'ait besoin de respecter la loi dans ce domaine", de dire M. Jean Lebon, coordonnateur de l'ASECQ. "Si

le gouvernement du Québec n'agit pas, a ajouté M. Lebon, les entrepreneurs seront prêts à utiliser des méthodes analogues à celles de la FTQ et à recruter des "volontaires" attirés sur les chantiers s'il le faut."

Des chantiers pourraient fermer leurs portes dès cette semaine, d'autres la semaine prochaine si l'ASECQ donne suite à ses menaces. On sait que l'Association regroupe 4.500 des 15.000 entrepreneurs du Québec.

510 millions par semaine

L'ASECQ se déclare victime de pressions "scandaleuses" de la part de la FTQ. Ces pressions se concrétisent généralement par les ralentissements de

travail, et les sous-entrepreneurs estiment que cette tactique leur coûte \$10 millions par semaine.

C'est pourquoi ils exigent que le ministre de la Justice poursuive la FTQ-Construction et les entrepreneurs qui signent des conventions particulières, conventions qu'ils jugent illégales.

Ils demandent par ailleurs au gouvernement de "ramener à leur juste dimension tant les bureaux de placement syndicaux que les délégués de chantiers qui font la pluie et le beau temps sur chaque construction".

Le gouvernement devrait de plus envoyer des observateurs sur tous les gros chantiers afin de voir si le décret est appliqué. M. Lebon a par ail-

leurs qualifié de farce monumentale la présente Commission royale d'enquête dans la construction. Selon lui, l'inaction de cette commission démontre "le peu de sérieux que l'on accorde à l'industrie la plus importante du Québec, où sont affectés plus de 100.000 travailleurs, 16.000 employeurs, et un chiffre d'affaires de plus de \$5 milliards pour 1974".

"Des propos stupides"

Le directeur général du Conseil provincial des métiers de la construction, M. André Desjardins, n'a pas ménagé ses commentaires suite à la déclaration de M. Lebon.

M. Desjardins a qualifié les propos de ce dernier de stupides et d'insensés. "Il est regrettable que cette association qui, jusqu'à maintenant, avait manifesté une plus grande ouverture d'esprit que les autres, ait décidé de se ranger du côté de la mafia patronale", devait ajouter M. Desjardins.

Les dirigeants de la FTQ-Construction ont cependant eu un motif de satisfaction hier, puisque le juge Ignace Deslauriers, de la Cour supérieure, a émis une injonction ordonnant à la compagnie Black and McDonald de reprendre et de maintenir sur son chantier les 90 travailleurs qu'elle avait mis à pied mardi dernier, à Valleyfield.

L'injonction a été signifiée par suite d'une requête de la FTQ-Construction, qui s'est portée à la défense de ces travailleurs de la Fraternité interprovinciale des ouvriers de l'électricité dont on avait fermé le chantier, contrevenant ainsi au décret de l'industrie de la construction.

Pour sa part, l'Association de la construction de Montréal n'entend pas demander à ses membres de faire des lock-out, mais elle leur recommande d'effectuer des mises à pied là où la situation l'exige.

Selon un porte-parole de l'ACM, M. Jean-Yves Gagnon, la situation est normale sur environ 75 p. cent des chantiers.



photo Paul-Henri Talbot, LA PRESSE

Eclipse... du beau temps

La grande noirceur à Montréal? C'était le cas à midi moins vingt, hier, lorsque cette photo a été prise, à l'angle des rues Beauvilliers et de Lanaudière. Le temps est soudainement devenu aussi sombre que s'il y avait une éclipse et les voitures devaient nécessairement circuler tous phares allumés. La preuve que c'était en plein jour: les lampadaires sont éteints. Bien étrange cet été!

La grève a peu d'effets

Les syndiqués de l'alimentation doivent repenser leur stratégie

par Jacques GAGNON

"C'est la pire grève qu'on peut faire, car il faut y aller au hasard."

André Saint-Julien, directeur de la grève qu'a déclenchée hier le Syndicat de l'alimentation au détail de Montréal (CSN), ne s'en cache pas et ajustera sa stratégie en conséquence.

Ce syndicat représente quelque 1.150 employés de petites épiceries, qui travaillent dans 276 des quelque 1.800 magasins d'alimentation de Montréal et des environs immédiats.

Les difficultés dont parle M. Saint-Julien proviennent du fait que les commerces, qui comptent de un seul à une vingtaine d'employés pour les plus importants, sont répartis sur un vaste territoire.

De plus, la partie patronale, que représente l'Association des détaillants en alimentation du Québec, ne regroupe que 160 des magasins où le syndicat a des membres.

Une fois la convention de travail si-

gnée, a révélé M. Saint-Julien, les autres commerçants qui ne sont pas accrédités auprès de l'Association des détaillants acceptent de signer individuellement le même contrat avec leurs employés.

Sept magasins

Hier, seuls les sept magasins Vincent, qui emploient quelque 150 syndiqués, selon les chiffres fournis par le directeur de la grève, ont fermé leurs portes.

Environ 300 syndiqués se sont réunis au Centre Paul-Sauvé, hier matin, pour structurer leur action. De là, une équipe volante est partie rencontrer les employés qui étaient encore au travail.

Quelques employés, qui sont intimes avec les patrons de ces petites entreprises, hésitent à quitter le travail. D'ailleurs, les syndiqués ont commencé à dresser des piquets de grève, ce matin.

Pour M. Saint-Julien, il n'y aura qu'une méthode d'efficacité dans cette grève: "les moyens de pression sur le patron, pas le client". Et il ajoute que ce sera tant mieux si le client va acheter dans un magasin concurrent.

D'un autre côté, le directeur de la grève ne voit que deux sortes de "boss": "Celui qui est en expansion, où ça va bien, et qui se taille une place à côté des gros, et le tout petit qui est appelé à disparaître..."

Pour sa part, l'Association des détaillants en alimentation a tenu à préciser qu'il n'y a pas de grève généralisée dans l'alimentation au détail à Montréal.

L'Association a ajouté qu'une centaine d'établissements, tout au plus, peuvent souffrir d'absences du personnel syndiqué. Et dans ces magasins, rien n'empêche le propriétaire, sa femme et ses enfants de travailler.

Dans le même ordre d'idées, l'Union des employés de commerce (local 500)

affiliée à la FTQ, qui représente notamment les employés des grosses chaînes de magasins et également quelques employés des magasins indépendants, a tenu à préciser qu'aucun de ses membres n'est touché par le présent conflit.

Le président du local 500 (FTQ), M. Pierre-François Boivin, a cependant déclaré qu'il appuyait les grévistes "membres d'une autre centrale syndicale".

Les grévistes, dont le salaire hebdomadaire actuel est de \$123 en moyenne, réclament une augmentation de \$80 par semaine, pour deux ans, alors que l'Association leur offrirait une hausse minimum de \$45 par semaine échelonnée sur un contrat de deux ans.

Le conflit porte également sur les conditions et les heures de travail, les vacances et congés de maladie et les plans de bien-être et d'assurance.

Vic Cotroni est incarcéré à Parthenais

par Bernard MORRIER

Vincenzo "Vic" Cotroni, maintes fois identifié comme le chef du monde interlope montréalais, se retrouve aujourd'hui confiné derrière les barreaux, à Parthenais, après avoir été trouvé coupable, hier, d'outrage à l'endroit des membres de la Commission d'enquête sur le crime organisé.

Passible d'une peine maximum de 12 mois de prison, Cotroni, qui est âgé de 63 ans, est demeuré impassible au prononcé du verdict et il connaîtra sa sentence mercredi prochain, le 10 juillet. Quant à son associé dans Reggio Foods, Armand Courville, les commissaires ont décrété sa libération, en attendant de lire son témoignage de 225 pages, livré en sept apparitions devant la CECCO, entre le 20 juin 1973 et le 26 juin dernier.

L'inculpation de Cotroni découle directement de sa longue déposition à la CECCO, répartie en neuf tranches et comprenant 1.078 pages de transcriptions des notes sténographiques, depuis le 7 février 1973 jusqu'au 27 juin dernier.

Etant sur 21 pages leur verdict de la culpabilité, les commissaires, par la voix du président, le juge Rhea Brunet, ont cité abondamment plusieurs passages de son témoignage, tout particulièrement ceux traitant d'une rencontre entre lui-même, Courville, Jimmy Soccio et Paolo Violi, le 23 mars 1973.

Tout en précisant bien que l'intention des commissaires n'était pas de scruter le fonds de ces déclarations, se réservant cette appréciation dans un rapport ultérieur, le juge Brunet a expliqué qu'il s'agissait plutôt d'examiner la manière de répondre aux questions, de fournir une explication ou de clarifier une situation.

Les nombreuses citations contenues dans le jugement réfèrent à une incitation qu'aurait faite Cotroni à Soccio d'impliquer des juges, des policiers et des politiciens dans un témoignage qu'il devait éventuellement donner à la CECCO. Selon les commissaires, le témoignage dans son ensemble, leur est apparu volontairement confus, évasif et dépourvu de réponses adéquates à des questions très précises.

Et le juge Brunet de poursuivre: "Évidemment, cette étude des propos incohérents n'est pas exhaustive. Il serait en effet fastidieux de relever toutes les contradictions, les réponses qui se veulent parfois obscures, souvent confuses ou nettement inintelligibles."

"Nous avons donc analysé votre déposition dans son ensemble, nous

avons observé votre attitude, votre comportement et votre manière de vous soustraire à donner aujourd'hui un sens réel ou raisonnablement vraisemblable à des mots par vous employés."

"Et nous sommes convaincus, poursuit le président de la CECCO, sans l'ombre d'un doute, que vous avez décidé de rendre un témoignage volontairement incompréhensible, décousu, vague, nébuleux, équivalent à un refus à peine voilé de déposer. Dans les circonstances et pour ces raisons, les explications par vous fournies ou par votre avocat, en votre nom, nous sont apparues non satisfaisantes et vous êtes trouvé coupable d'outrage à l'endroit des commissaires en refusant de fournir des réponses satisfaisantes au point d'être évaluées comme un refus de témoigner."

Client accablé

Invité à faire des représentations avant le prononcé de la sentence, le procureur de Cotroni, Me Jean-Paul Sainte-Marie, a déclaré en premier lieu qu'il n'acceptait pas la teneur du jugement. Rappelant ensuite qu'au début des audiences publiques de la CECCO, l'ex-directeur de l'escouade de la moralité de la police de Montréal, Me Pacifique Plante, était venu dire que Cotroni était le chef du crime organisé à Montréal, et que la même affirmation avait été reprise en novembre dernier par le caporal Bernard Couture, de la Sûreté du Québec, Me Sainte-Marie s'est demandé comment son client accablé à ce point aurait pu se comporter autrement dans son témoignage. Critiquant d'autre part les méthodes employées pour conduire l'interrogatoire de Cotroni, le procureur a fait remarquer qu'aucune question se rapportant au crime organisé à Montréal ne lui avait été posée.

En fin d'audience, Me Sainte-Marie faisait savoir qu'un avis d'appel de jugement venait d'être déposé devant un autre tribunal et qu'il présenterait aujourd'hui même une requête de mise en liberté pour son client d'ici le prononcé de la sentence.

Quant à l'avis d'appel sur celui-ci, il sera déposé dès le prononcé, soit le 10 juillet.

Le tout s'est terminé pour Cotroni par des mots d'encouragement que lui prodiguaient ses nombreux amis présents à l'audience et par quelques larmes versées par deux jeunes filles semblant être de la parenté. Quant à Cotroni, il n'a pas bronché, se contentant de sourire et de répéter à tous qu'il n'avait rien à se reprocher.

Un jeune livreur non syndiqué ne toucherait que sept cents l'heure!

par Jean DIONNE

Alors que se continue la grève des 1.150 employés, membres du Syndicat

de l'alimentation au détail de Montréal, le Carrefour des syndicalistes du Québec, un organisme indépendant

au service des travailleurs du sud-ouest montréalais, a fait état hier au cours d'une conférence de presse de la situation non moins déplorable à laquelle doivent faire face les employés non-syndiqués du secteur de l'alimentation. Les responsables du Carrefour se sont plus particulièrement arrêtés au cas d'un jeune livreur d'une épicerie de quartier qui reçoit, pour 69 heures de travail par semaine, un revenu hebdomadaire de \$10, plus un paquet de cigarettes.

Le Carrefour des syndicalistes du Québec a été créé il y a deux ans par deux ex-permanents du secteur de l'alimentation de la CSN, MM. Gilles Lévesque et Jean Gagné. L'organisme s'adresse avant tout aux travailleurs non-syndiqués des quartiers Ville-Émard, Ville LaSalle, Lachine et Saint-Henri et cherche à les informer sur les droits que leur donne la législation existante.

Selon M. Gagné, les besoins les plus pressants, chez les non-syndiqués, touchent surtout le respect de la loi du salaire minimum et la réglementation applicable aux normes de sécurité dans l'industrie. Tant du côté syndical

que gouvernemental, la surveillance des conditions de travail au niveau de très petites unités d'emploi réclamerait un effort financier et humain trop important. En accumulant tous ces cas, on se retrouve avec une main-d'oeuvre considérable qui, faute d'information et d'organisation, n'est pas en mesure de connaître et faire respecter ses droits.

Le secteur de l'alimentation, comme en fait foi le cas cite plus haut, donne lieu à de nombreux abus, selon M. Gagné. La syndicalisation y est très difficile et le nombre de commerces rend impensable un contrôle gouvernemental régulier de leur fonctionnement. Malgré l'absence d'un support financier gouvernemental et syndical, le Carrefour entend fournir une information adéquate aux travailleurs de l'alimentation.

Généralement, le Carrefour s'intéresse à la défense des droits des travailleurs non-syndiqués du secteur sud-ouest de Montréal et examine les formes possibles de regroupement. Il souhaite voir s'étendre cette expérience à d'autres quartiers de la métropole et y associer formellement l'appareil syndical québécois.

Un jeune homme tente de s'immoler par le feu

Un Noir dans la vingtaine s'est immolé par le feu, hier, près de l'intersection des rues Crescent et Sainte-Catherine, à l'heure où les hommes d'affaires, secrétaires et étudiants convergent vers les restaurants de ce quartier du centre-ville.

L'intervention rapide des pompiers lui a permis d'avoir la vie sauve, mais il a dû être hospitalisé avec des brûlures au troisième degré sur 60 p. cent de son corps.

Les autorités n'avaient pu contacter les proches parents du jeune homme, hier soir, et son identité n'a donc pu être établie que de façon provisoire: François Ruban, 29 ans, de Montréal.

Selon les témoins oculaires, le jeune homme déambulait paisiblement sur la rue Crescent, en direction de Sainte-Catherine, lorsque soudain il s'installa au milieu de la chaussée en y entassant des morceaux de papier tirés de ses poches.

Tandis que livreurs et automobilistes rouspétaient et klaxonnaient, l'homme s'installa sur le tas de papier, sortit une bouteille dont il répandit le contenu sur son corps et y mit le feu.

Il aurait déclaré aux policiers qu'il avait voulu ainsi mettre fin à ses jours parce qu'il était un poète. Une autre personne a déjà tenté de s'immoler par le feu, il y a quelques années, sur la Place Jacques-Cartier.

ÉGLISE DE DIEU
Affiliée à l'Ambassador College
Le High School de Ville LaSalle
830, rue GEORGE
Atwater — autobus 108, 112
Assemblée le samedi matin 10h30
Ministre:
C. CATHERWOOD
Tel.: 626-0401
Lisez notre revue "LA PURE VERITE" (The Plain Truth)
et regardez notre émission au canal 12 tous les dimanches
"Gagner Ted Armstrong présente"

EXPOSITION PERMANENTE CAMPING
25 TENTES CANADIENNES ET FRANÇAISES
montées en permanence que vous pouvez examiner de façon agréable
CAMPING équipements complets
J.E. Beausjour INC.
4559, RUE PAPINEAU, MONTREAL
TOUT POUR LA PÊCHE
GAZ PROPANE



PAUL DESMARAIS
président du conseil d'administration

ROGER LEMELIN
président et éditeur

ROCH DESJARDINS
vice-président

JEAN SISTO
éditeur adjoint

YVON DUBOIS
directeur de l'information

MARCEL ADAM
éditorialiste en chef

Dans le même lit, mais...

C'est Chou En-lai, Premier ministre de Chine, qui, parlant du rapprochement entre Russes et Américains, disait récemment: "Ils sont comme deux personnes couchés dans le même lit, et qui font des rêves différents".

MM. Nixon et Brejnev représentent l'un et l'autre, dans le style propre à chacun, deux puissances suprêmes. Mais chacune rêve secrètement d'être plus "suprême" que l'autre.

Provisoirement, les deux géants s'accordent, parce qu'ils ont besoin l'un de l'autre. Les Russes sentent leur sécurité menacée par les Chinois; d'un autre côté, leur économie a besoin de stimulants. Dans ces conditions, des accords même limités, portant sur des sujets mineurs, ne sont pas à dédaigner.

Et, si dans le champ des ententes relatives à la limitation des armements, les deux chefs n'ont pu aller plus loin, c'est qu'ils doivent tenir compte de l'avis de leurs généraux. On trouve des "faucons" d'un bord comme de l'autre.

Quant à M. Nixon, sa visite à Moscou, inséparable d'une grande manoeuvre diplomatique incluant une série d'initiatives au Moyen-Orient, la réunion de l'Otan, la signature solennelle, à Bruxelles, de la déclaration d'Ottawa, offre l'avantage provisoire de faire oublier quelque peu le Watergate.

Le Watergate, il y a quelques années, aurait déclenché, dans tout le camp communiste, une vaste campagne de dénonciation du "capitalisme corrompu et corrupteur". Or, sans ignorer les

blessures infligées au président américain par cette triste affaire, les dirigeants russes n'y ont point vu un empêchement à des conversations, plus ou moins cordiales, mais certainement officielles. Curieusement, c'est dans la presse occidentale que le persiflage s'est donné libre cours. Le paradoxe est révélateur: Russes et Américains avaient besoin d'un succès à Moscou.

Il ne s'ensuit pas que les styles de gouvernement et les mentalités propres aux deux peuples se mêlent au point de se confondre. L'épineuse question de la libre circulation des idées et des personnes n'est assurément pas comprise de la même façon dans les démocraties libérales et chez les Soviétiques. Les divers incidents mineurs qui ont ponctué la visite du président en ont apporté une preuve nouvelle.

Quoi qu'il en soit, l'humanité a davantage besoin de paix que de guerre. Au succès pour le moins relatif de cette mission, M. Kissinger, une fois de plus, n'aura pas été étranger. Henry Kissinger, de son vrai nom Heinrich Kissinger, né en Allemagne, aura été le "von Braun" de la paix!

Les cyniques diront que, décidément, les Américains ont les moyens de s'acheter tantôt la guerre, tantôt la paix. Leurs amis, au contraire, concluront qu'une grande nation finit toujours par retomber sur ses pieds, même si son président ne peut plus sortir de la Maison-Blanche sans sa béquille...

Guy CORMIER.

Les priorités des maîtres

Le congrès de la Centrale des enseignants du Québec s'est terminé hier. Un tel rassemblement, regroupant 700 participants qui représentent tous les enseignants du secteur public de l'éducation au Québec, suscite des réflexions. Et conséquemment, des commentaires. Je me bornerai à une interrogation: qu'est-ce que l'ensemble de la population québécoise peut maintenant attendre de la nouvelle Centrale syndicale des enseignants?

Il est une attente des parents qui semble de plus en plus devenir une candide naïveté: l'intérêt des enseignants pour l'enseignement.

En congrès, l'engagement syndical des professeurs ressemble à celui de tous les travailleurs. D'une part, on s'inquiète des conditions matérielles des membres. C'est ainsi que la priorité de la prochaine convention collective portera sur la sécurité d'emploi. D'autre part, on s'unit à l'objectif syndical européen: la transformation de la société capitaliste.

De ces deux objectifs, le premier touche nécessairement l'ensemble des professeurs. On sait que la baisse de la fréquentation des écoles s'accroît constamment. Les premiers atteints sont les maîtres. Mais l'ensemble des parents pourrait se sentir impliqué si la discussion se faisait autour des exigences d'une nouvelle répartition de tâches. Tant que le problème n'est pas posé en termes d'amélioration des services scolaires, il ne peut intéresser que les individus directement concernés.

Donc, la population reste froide devant la première préoccupation des enseignants à la fin du congrès. D'autant plus que la situation matérielle des professeurs paraît beaucoup moins misérable que celle de certains groupes sociaux et même professionnels.

Mais ce qui attire l'attention du public, c'est le désir des enseignants de transformer la société capitaliste. Quelle est la proportion de parents qui entretient un tel désir?

Quand les parents ne se retrouvent pas dans

ce qui semble être la préoccupation première des professeurs, ils se mettent à douter des valeurs que ceux-ci transmettent à leurs enfants. Ils se mettent à redouter un corps professoral qui songe à instaurer un système social nouveau, qu'eux-mêmes ne connaissent pas et ne désirent pas.

Les parents veulent que leurs enfants reçoivent, à l'école, un enseignement qui les rendra capables d'affronter la vie des années 70 et 80. Et pour les parents, l'inflation politique et révolutionnaire n'a que faire dans un programme scolaire. Les préoccupations socio-politiques des enseignants ne les touchent pas.

Conséquence: un fossé se creuse. Le président de la CEQ affirme qu'il n'y a pas d'hypoteses idéologiques entre la Centrale et ses membres. On peut en douter. Mais il est certain que le fossé se creuse de plus en plus entre les enseignants et le reste de la population. Pour la bonne raison que les enseignants semblent plus que jamais repliés sur eux-mêmes.

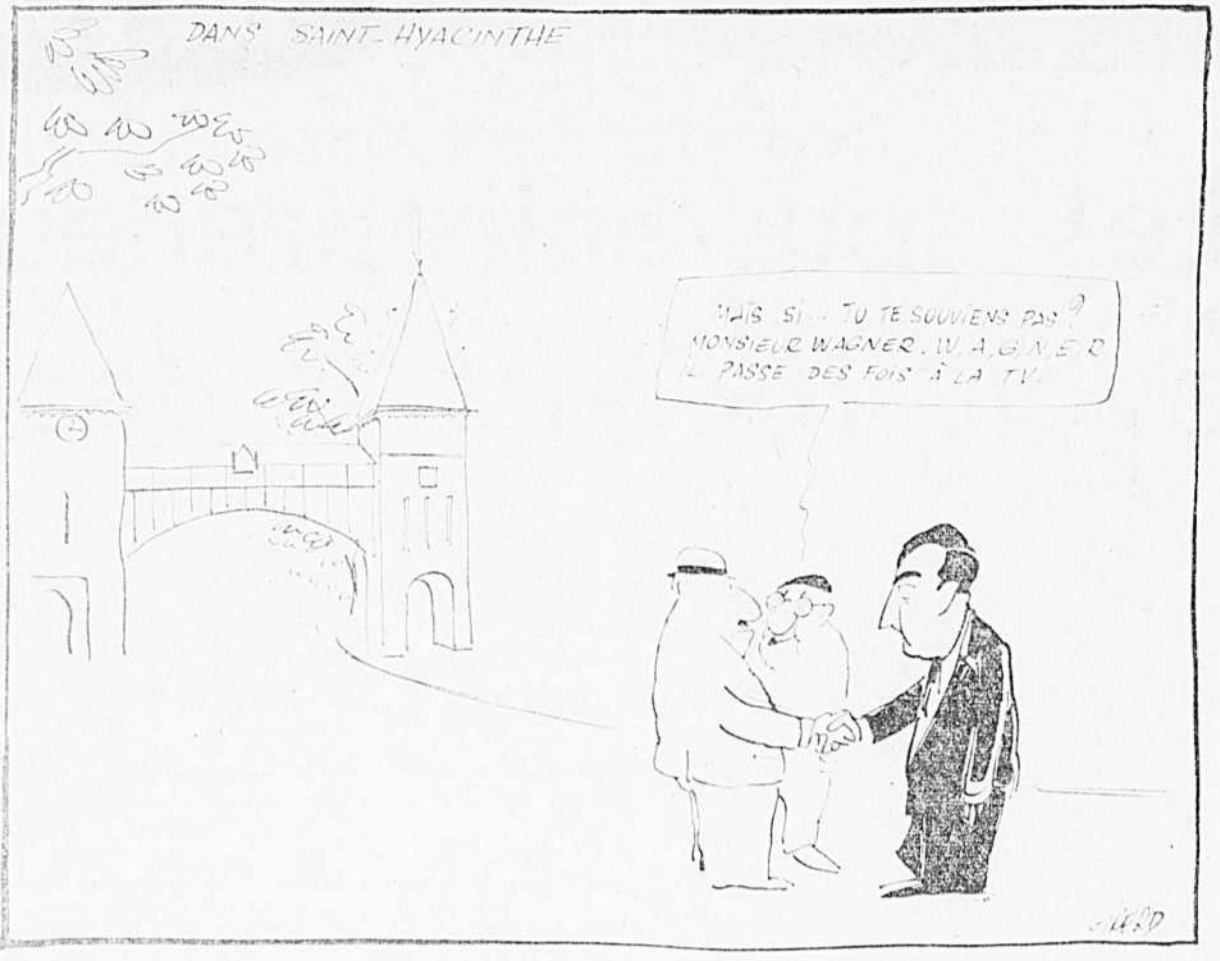
La population accorde mal que les enseignants concentrent leur responsabilité sociale sur la transformation politique de la société.

Les parents, comme les enseignants, contestent la société de consommation. Mais ils aimant bien jouir de son confort. Parce que les parents, comme les enseignants, font ordinairement partie d'une classe moyenne qui, au Québec, prend les allures de la bourgeoisie d'autrefois. La bourgeoisie nouvelle est moulée par les pontiffs de la société de consommation, et donc fondée sur l'argent et le bien-être qu'il permet.

Pourtant, les parents espèrent encore que l'école apprendra à leurs enfants des valeurs qui les rendront libres vis-à-vis cette bourgeoisie qui les envoie. Ils cherchent des valeurs, non des slogans.

D'un congrès d'enseignants, les parents ne peuvent-ils pas attendre des préoccupations qui touchent la vie de leurs enfants?

Jean-Guy DUBUC



(Droits Réservez)

ce que pense LE LECTEUR

Une majorité silencieuse et... inconsciente

Si nous faisons exception d'un 20% de Québécois instruits des dangers que constitue le bill 22 à court et à long terme pour notre nation, nous constatons que l'ensemble de la majorité dite silencieuse, se classe définitivement dans les amorphes, les inconscients, les peureux ou les irrémédiablement "colonisés".

Les esprits les plus clairvoyants de chez nous ont beau nous avertir de la disparition possible de la francophonie en Amérique du Nord; la masse des Québécois, elle, continue de vivre au jour le jour plus soucieuse de gain, de jeux et de confort temporaire, que de dignité nationale, de fierté linguistique ou d'intégrité ethnique.

Les sondages récents sur le bill 22, les résultats des élections de commissaires d'écoles à Laval, prouvent sans nul doute qu'une très forte majorité des Québécois met son idéal dans les

biens d'occasion, tels que télévision, auto, maison, etc., et se préoccupe très peu ou pas du tout des valeurs d'envergure spécifiquement nationale dont la langue des communications, du travail et de l'enseignement.

Situé entre les intérêts de la haute finance et l'attitude passive et indolente d'une majorité silencieuse que ses élites ne parviennent même pas à éveiller, un gouvernement a beau jeu, quel qu'il soit.

Mais comment expliquer cette attitude paradoxale d'un peuple qui parle de survivre alors qu'il accepte si facilement de se laisser mourir?

Sadisme national d'une bande de colonisés aux cerveaux lavés par la peur de périr s'ils ne sont pas à genoux devant les plus forts et qui refusent de devenir eux-mêmes ces plus forts, faute d'avoir l'habitude de relever la tête?

Inconscience d'un peuple trop longtemps dominé par une église dogmatique semeuse de soumission et trop longtemps trompé par des puissances politiques vendeuses périodiques de salades sans lendemain...?

Dans 20 ans, les écrivains de l'époque écriront peut-être des bouquins sur l'histoire d'un peuple ennemi de lui-même. Un peuple qui aura renoncé à son salut pour avoir manqué du sens de la dignité et de l'honneur, les seuls sentiments qui suffiraient à le sauver des actes de violence dont il sera tenté, mais qui ne feraient qu'accélérer son anéantissement.

Le pire ennemi des Québécois, je le pense de plus en plus, c'est, hélas, le Québécois lui-même.

Guy MILOT
434, rue Limoilou
Laval

Le français est très mal enseigné

Un consensus semble se dégager des témoignages nombreux qui se sont exprimés sur le projet de loi 22: la piètre qualité de l'enseignement du français, langue maternelle, à l'école élémentaire française. Cette opinion assez généralisée semble confirmée par le rapport que se prépare à présenter aux autorités compétentes un groupe de parents de la région administrative V de la CECM ("Les enfants ne savent ni lire ni écrire", La Presse, 21 juin 1974).

Quelles que soient les conditions de la langue d'un enfant dans son foyer, celui-ci devrait quand même sentir qu'à l'école des enseignants bien outillés, tout en demeurant respectueux du milieu ambiant, se préparent à lui inculquer les rudiments d'une langue parlée et écrite qui sera bien comprise dans son pays d'abord et aussi dans le monde entier autant que possible. C'est pour l'enfant un droit strict et fondamental.

Pour aller plus directement au but, disons que les méthodes phonétiques et audiovisuelles en application depuis un certain nombre d'années à titre expérimental dans les écoles devraient faire l'objet d'un sérieux examen. À force de se dire qu'il n'est toujours fait des expériences à l'école, les résultats qu'on nous signale prouvent qu'on est peut-être allé trop loin.

Existe-t-il l'expert, ou existe-t-elle l'expertise qui pourrait expliquer aux parents le mystère qui entoure plus ou moins chacune des différentes méthodes d'enseignement du français ayant reçu l'approbation du ministère de l'Éducation et offertes au choix des administrateurs scolaires avec technique publicitaire et tout le tralala d'une mise en marche commerciale? Ne serait-il pas souhaitable qu'un jour prochain, les fournisseurs de méthodes et de manuels songent eux aussi, de concert avec les autres groupes intéressés, à peser autant les limites et les inconvénients de leur marchandise que les avantages? Si les méthodes sont diverses, que chacune d'elles doit respecter l'individualité de l'enseignant, ainsi qu'on nous l'affirme, cela équivaudrait-il en définitive à une élite, une méthode, l'individualité de l'enfant étant dans ce contexte respectée en autant que le ratio maître-élèves le permet? Collectivement, cet état de fait aurait-il un sens?

S'il existe un organisme de recherche en éducation, avec titulaires choisis avec soin, compétents et bien payés, il me semble que ce problème devrait l'intéresser au plus haut point et qu'il devrait faire rapport de ses résultats à la population, afin que les pressions nécessaires puissent être

exercées auprès des autorités compétentes.

D'accord, l'enfant arrive à l'école avec environ mille (1.000) heures de télévision à son crédit. Il ne pourrait de façon soudaine être plongé dans un enseignement entièrement livresque et sans atraits audio-visuels.

Il n'en reste pas moins que lorsque vous demandez aux instituteurs de ces méthodes, comment l'enfant finira-t-il par accrocher l'orthographe des mots, certains répondent que c'est par la lecture dont le goût doit être chez lui continuellement maintenu en veuille que l'enfant parviendra à écrire correctement sa langue.

Et ainsi nous voilà face au problème des bibliothèques scolaires dont la pauvreté a été maintes fois signalée et déplorée par les enseignants et les parents. Mises à part quelques initiatives isolées, cette pénurie semble au Québec demeurer assez généralisée.

Si la situation est vraiment à ce point déplorable, à quel saint faut-il donc se vouer?

Jeanne d'Arc CHADILLON
1521, rue Leclair
Montréal

Vincent PRINCE

Un discours marxiste sans suite concrète

Certains de nos leaders syndicaux aiment flirter avec le marxisme. Du moins en empruntent-ils le langage et le style d'analyse. Ils parlent de lutte des classes. Ils disent vouloir donner le pouvoir aux travailleurs.

Ils n'ambitionnent pas d'améliorer le système; leur but est plutôt de le détruire. A les entendre, ils ne seront satisfaits que lorsqu'ils auront réussi à se débarrasser de tous les "patrons" et que sera installée la dictature du prolétariat.

Mais on sent bien qu'ils sont plus à l'aise dans le domaine du discours que dans celui de l'action.

On en a eu un autre exemple au congrès de la Centrale de l'Enseignement du Québec (C.E.Q.) qui vient tout juste de se terminer à Rivière-du-Loup. Et cela de la part de M. Yvon Charbonneau lui-même, président de cet organisme.

M. Charbonneau, un adversaire acharné du système actuel et un apôtre du socialisme, a reconnu les limites de l'action syndicale. Celle-ci, a-t-il dit, ne vise pas, comme telle, à prendre le pouvoir ou la direction d'une société. Pour prendre le pouvoir, il faut une action politique, un parti politique.

Et il a raison. Les syndicats peuvent, par des gains parcellaires ici et là, contribuer à faire triompher certains intérêts de la classe ouvrière. Ils ne peuvent cependant pas changer complètement le système ou le contrat social. Ce change-

ment relève d'un parti politique à qui le peuple aura confié un mandat en ce sens.

Mais alors, il faudrait donc le former ce parti politique susceptible de recevoir pareil mandat! On devine que M. Charbonneau est séduit par cette idée. En tout cas, il évoque avec admiration ce que des travailleurs d'autres pays ont réussi dans ce domaine et il constate que "faute d'une organisation politique socialiste pour assumer leur espoir de transformation globale de la société, les travailleurs québécois végètent dans des culs-de-sac politiques, à la grande satisfaction des possédants."

Pourtant, le leader syndical s'arrête en chemin. Il ne recommande pas qu'on mette sur pied une formation politique qui proposerait les changements radicaux qu'il souhaite au chapitre du contrat social.

Il n'est pas le seul à avoir de telles hésitations. Lors de son dernier congrès, en décembre 1973, la Fédération des travailleurs du Québec (F.T.Q.) rejetait de justesse, mais rejetait tout de même, une résolution visant à mettre au point d'ici 1975 un programme politique commun qui aurait pu faire appel aux forces "progressives" du Québec.

En somme, on veut changer radicalement la société québécoise mais on n'est pas prêt à en prendre les moyens. On préfère discourir, on préfère dénoncer le régime sans inviter le peuple à

se prononcer sur une formule de rechange.

N'est-ce pas un peu difficile à justifier comme attitude? Si, comme on le proclame, le système actuel asservit à ce point l'immense majorité de la population, celle-ci devrait appuyer sans réticence tout mouvement désireux de la délivrer de ses chaînes.

Pourquoi ne tente-t-on pas l'expérience? Ce serait la seule façon de vider la question, de savoir ce que veut vraiment ce peuple dont on prétend épouser les aspirations.

Après tout, les circonstances ne semblent-elles pas propices? Le Québec est une des provinces du Canada où le taux de syndicalisation est particulièrement élevé. Et, depuis quelques années en particulier, n'a-t-on pas tout mis en oeuvre pour "politiser" ou "consentiriser" ces exploités du vilain capitalisme?

Les hésitations des leaders syndicaux ne s'expliqueraient-elles pas par le fait qu'ils ne sont pas aussi sûrs qu'ils le soutiennent de parler au nom de leurs membres? On est sûrement en droit de se poser la question. Les congrès syndicaux n'apparaissent pas tellement représentatifs des opinions de la base. Bien des directives et des résolutions de ces assemblées délibérantes demeurent lettre morte.

Quoi qu'il en soit, on aura une occasion, à l'élection fédérale de lundi, de tester jusqu'à un certain point la popularité des thèses socialistes ou

marxistes, tant chez les travailleurs que chez la population en général du Québec.

En effet, le NPD aura, le 8 juillet, des candidats dans chacun des 74 comtés du Québec. C'est un parti social-démocrate qui, sans préconiser un socialisme intégral, se fait fort d'appuyer les revendications des travailleurs et du petit peuple. Il y aura aussi des candidats communistes dans quatorze circonscriptions, et des candidats marxistes-léninistes dans trente-huit. Ces derniers tiennent à peu près le même langage que les leaders syndicaux dont nous venons de parler.

Le vote combiné de ces trois groupes de candidats pourrait peut-être, du moins dans une certaine mesure, servir d'indicateur. Les électeurs québécois, comme ceux du reste du pays, pourraient dire s'ils se contentent d'une évolution du contrat social actuel ou s'ils veulent, au contraire, une transformation plus ou moins radicale de celui-ci.

Nous parlons d'un simple indicateur, bien sûr, car nos leaders syndicaux pourront toujours soutenir qu'ils ne sont pas entrés eux-mêmes dans la lutte et qu'on ne s'est donc pas prononcé sur leur philosophie à eux. Mais, encore une fois, qu'attend-on alors pour le former ce parti de nos travailleurs et de nos déshérités?

Pourquoi se refuse-t-on à clarifier la situation? A qui sert l'ambiguïté qu'on ne veut pas dissiper?

pleins feux sur l'actualité

Le bill 22 ouvre la porte au racisme, à la discrimination

2 Après avoir fait état, dans un premier article publié hier, de l'inefficacité de la formule des tests proposés dans le bill 22 au chapitre de la langue d'enseignement, notre reporter aborde aujourd'hui les problèmes qu'entraînerait un amendement que, selon des sources sûres, le gouvernement songe à apporter au bill 22 : des mesures restrictives qui auraient pour effet d'imposer l'école française aux seuls immigrants non anglophones.

Une analyse de Lysiane GAGNON

Le gouvernement serait-il sur le point de renforcer le caractère discriminatoire des tests prévus dans le bill 22, au chapitre de la langue d'enseignement... et d'instituer, ce faisant, deux classes distinctes d'immigrants sans même, pour autant, protéger réellement l'avenir du français dans le système scolaire ?

C'est ce que laissent croire les informations que recevait il y a quelques jours, "de source on ne peut plus officielle", le correspondant de la Presse Canadienne à Québec.

Comme d'habitude, le gouvernement Bourassa laisse filtrer goutte à goutte, de façon vague et ambiguë, des "promesses d'amendement" au bill 22. On en a, jusqu'à présent, récolté trois: le ministre Cloutier a affirmé à la Commission parlementaire que le gouvernement "ne tenait pas" à l'article qui prévoit des subventions spéciales aux entreprises qui se seraient francisées, et il a laissé entendre, au sujet de la langue d'enseignement, qu'il songeait à forcer les commissions scolaires à faire passer aux élèves des tests qui vérifieraient leur degré de connaissance de la langue des écoles administrées par les diverses commissions scolaires.

La troisième "information" d'origine gouvernementale est pour l'instant assez floue. Il s'agirait de nouvelles "mesures restrictives" qui viseraient à forcer les futurs immigrants non anglophones à s'intégrer aux écoles françaises.

Il semble assuré que rien ne forcerait les immigrants anglophones à faire de même. Il semble probable, par ailleurs, que le gouvernement Bourassa n'osera pas retirer aux francophones la liberté de choisir la langue d'enseignement, donc d'envoyer leurs enfants à l'école anglaise.

Voici donc se profiler à l'horizon la formule d'intégration forcée qui est peut-être la pire qui soit:

• Pendant que les francophones, qui sont les premiers et au fond les seuls à avoir le devoir de faire vivre le français au Québec, seront de plus en plus nombreux à envoyer leurs enfants à l'école anglaise, l'Etat forcera les immigrants de la Sicile et du Portugal à porter bien haut le flambeau de la francisation du Québec.

• La "liberté de choix", c'est-à-dire le gouvernement Bourassa, un principe valable pour les Anglais, pour les immigrants américains ou pakistanais et pour les petits enfants de Laval ou de Chicoutimi... mais pas pour les immigrants dont la langue maternelle ou la langue d'usage ne serait pas l'anglais.

Quand on a dit cela, on s'imagine qu'il n'y a plus aucun autre commentaire à faire, tant que cela implique paraît-il. Et pourtant, cette formule traîne dans les ministères et dans certains édifices depuis deux ou trois ans déjà, et il se trouve encore des gens honnêtes pour la proposer, et voici que le gouvernement songe, selon toutes les indications disponibles, à la reprendre à son compte !

Quelle sorte de démocratie scolaire

Une fois qu'on aura créé, par voie législative, deux catégories d'immigrants dont l'une aura plus de "droits" que l'autre, ce qui repose en soi sur un principe indéfendable dans toute société un tant soit peu démocratique, le processus suivra son cours, et voici à peu près ce que cela donnera:

C'est quoi, la langue maternelle d'un enfant né de mère grecque et de père britannique? Le grec ou l'anglais? C'est quoi, la langue d'usage d'un enfant né de famille italienne, qui aurait passé deux ans aux Etats-Unis ou en Ontario avant

de venir au Québec? Pour le savoir, il faudra faire des enquêtes. Ou instituer un test spécial pour les cas frontières, pour les enfants de ménages mixtes, pour des enfants qui ont peut-être droit, après avoir vécu le traumatisme de l'exil et du dépaysement, à un peu de paix.

C'est quoi, la différence entre la langue maternelle, la langue d'usage, la langue du pays d'origine? Pour le savoir, il faudra établir des critères, mais, quel que soit le critère retenu, on peut être d'ores et déjà assuré que cette politique touchera les plus pauvres et les plus démunis des immigrants: ceux du bassin méditerranéen.

La Fédération des Associations italiennes l'a dit et répété: nous nous plierons aux politiques de l'Etat du Québec de bonne grâce... si elles s'appliquent de la même façon pour tout le monde. C'est pourtant assez clair, et c'est surtout une conception normale de la démocratie.

C'est quoi, la démocratie scolaire que nous prépare le gouvernement Bourassa? Une batterie de tests, des enquêtes, des questionnaires, des formulaires? Et qu'est-ce qu'on fera des familles où les aînés ont déjà commencé d'étudier en anglais, ici ou ailleurs? Où iront les cadets? Je sais, je la connais la réponse: "On en tiendra compte, il ne sera pas question de diviser les familles...". Oui, mais comment? Par d'autres enquêtes, par d'autres tests, par des tournées de fonctionnaires dans les maisons "à problèmes"? Et qu'est-ce qui arrivera lorsque les immigrants non anglophones, après avoir fait pendant cinq ans leur pénitence et payé leur dû au "fait français", obtiendront leur citoyenneté?... Cinq ans, c'est court, et l'on parle de ramener ce délai à trois ans. Et alors, après avoir été ainsi traités, les Italiens, les Grecs et les Portugais auront bien raison de changer leurs enfants d'école... à moins que, poursuivant dans sa logique, le gouvernement ne décide de créer deux ou trois classes distinctes de citoyens, les uns avec plus de droits que les autres.

Les enfants "comptabilisés"... Jusqu'à quand?

Et qu'est-ce qu'on fait des droits des enfants?... Il y a déjà cinq ans que les pédagogues et les journalistes comptent les enfants: 48 anglophones, 32 francophones, 97 Italiens... Les enfants, déjà numérotés dans le système scolaire, sont maintenant comptabilisés en fonction du problème linguistique. C'est une tâche assez sordide que de se servir des enfants comme d'une monnaie d'échange, mais cela s'imposait parce que nous vivions dans une société aux prises avec de graves problèmes linguistiques, et qu'il fallait bien expliquer aux gens, avec des exemples concrets, que le phénomène d'anglicisation s'accroissait d'une année à l'autre.

Mais est-ce que ce genre de calcul va continuer encore longtemps?... Oui, et ce sera pire. Au moins, avec la loi 63, c'était la laissez-faire, et tout le monde avait des droits égaux ou des privilèges égaux si l'on préfère.

Avec ce qui se prépare, ce sera pire, parce que non seulement le problème de fond n'aura pas été réglé et que le Québec aura gagné le douteux honneur d'être le seul pays du monde à pratiquer ce genre de discrimination dans sa population immigrante, mais aussi parce que ce système-là, pour des raisons évidentes, ne sera pas "administrable", qu'il donnera lieu à des injustices individuelles et à des querelles incessantes... et qu'il fera reposer l'avenir culturel du Québec sur des enfants qui seront soumis à toutes sortes de pressions. Des pressions pour qu'ils réussissent un "test" d'anglais. Des pressions qui dans certains cas les couperont de leur milieu naturel: l'enfant francophone de Pointe-aux-Trembles séparé de son environnement par des parents inconscients, aux prises avec des retards pédagogiques (c'est l'effet des transferts en cours d'étude), l'enfant italien de Saint-Léonard qui, actuellement, parle italien à la maison, français dans la rue et anglais à l'école, à qui des enseignants souven francophones enseignent en anglais — en traduisant au besoin de l'anglais au français pour que le petit Italien comprenne...

Ces problèmes-là, qui sont réels, le gouvernement en a toujours fait bon marché. Ça continue... sauf que le petit Italien, dorénavant, sera "classé" différemment de son voisin dont la mère italienne a épousé un Américain. Sauf que les petits Italiens apprendront très tôt à détester la société qui en aura

fait des boucs émissaires. Sauf que le racisme, de tous côtés, est à nos portes.

Une formule qui n'assurera même pas la survie du français

Il ne vaut vraiment pas la peine de sacrifier ainsi les principes élémentaires de la démocratie, du bon sens et du respect qu'on doit aux enfants comme aux autres. Cette formule d'intégration sélective n'a pour unique but que de jeter de la poudre aux yeux des francophones qui tiennent à garder "le libre choix" mais qui aimeraient bien quand même que le Québec reste au pays vaguement français: l'électeur moyen, quoi.

Cette formule n'aura même pas d'effet valable du point de vue de la survie du français: il y a présentement deux fois plus (seulement deux fois plus) de Neo-Québécois que de francophones dans le secteur anglais, et l'indice d'attraction de l'anglais, chez les francophones, a augmenté sensiblement et régulièrement depuis 1970. En outre, le jour viendra bientôt où la majorité des immigrants seront anglophones ou viendront de pays anglophones: cette année, c'était le cas de plus de la moitié des immigrants qui se sont installés au Québec (ils venaient des USA, de pays du Commonwealth, et il ne faut pas oublier ceux qui viennent des autres provinces du Canada, et qui ne sont pas comptés dans les statistiques de l'immigration).

Ce gouvernement, comme celui qui l'a précédé, est vraiment en retard — en retard, même, sur des organismes aussi "tranquilles" et technocratiques que la Commission des écoles catholiques de Montréal. Il y a trois ans, la CECM en était à demander l'intégration des seuls immigrants non anglophones, et le gouvernement trouvait cela trop "radical" (radical, mais pour de mauvaises raisons, pas à cause d'une conception quelconque de la démocratie).

Aujourd'hui, la CECM demande que tous les immigrants, anglophones ou non anglophones, ainsi que les francophones, soient forcés d'aller à l'école française. Le gouvernement a rangé la CECM dans le camp des "extrémistes", ce qui inclut aussi les comités de parents francophones.

Demain, la CECM demandera, à l'instar du Mouvement national des Québécois et de la Ligue des droits de l'homme, la francisation progressive de tout le secteur public de l'enseignement. Ce n'est pas là une prédiction fumeuse: de plus en plus de gens se rendent compte que toute solution d'ordre technocratique, dans le domaine de la langue d'enseignement, porte des germes de discrimination. On ne peut pas accorder "la liberté de choix" à un groupe et la refuser à l'autre. On ne peut pas fonctionner longtemps à coups de tests et d'enquêtes sur la langue maternelle des familles. On ne peut pas non plus dire aux "vrais Anglais" (même problème: c'est quoi, un "vrai Anglais"? qu'on leur laisse un secteur scolaire où, par ailleurs, ils n'auront pas le droit d'intégrer les immigrants qui constituent leurs sources naturelles d'accroissement, ceux qui sont de langue anglaise. Car c'est quoi, les "descendants" de l'actuelle minorité anglophone? Les enfants de la famille italienne établie ici l'an dernier, donc avant la promulgation d'une loi? Et qu'est-ce qu'on fait avec l'enfant né de mère portugaise et de père anglo-québécois?... Le cercle vicieux recommence: d'autres tests, d'autres enquêtes, d'autres calculs.

En cette matière, le choix est clair: c'est tout ou rien. Le libre choix pour tout le monde, ou l'école française pour tout le monde. Et si l'on tient à accorder un statut spécial à l'anglais comme langue d'enseignement, le gouvernement peut très bien refaire sa loi sur les institutions privées, de façon à ce que des écoles anglaises privées soient subventionnées à condition de donner un enseignement très adéquat du français, et de se conformer à certaines normes générales du point de vue pédagogique.

Trudeau ou le recyclage d'un chef politique

par Claude TURCOTTE

EN 1968, pendant que nos collègues les journalistes anglophones croyaient avoir découvert la huitième merveille du monde, un certain nombre de correspondants francophones à Ottawa avaient des réticences sur la montée en flèche de Pierre Elliott Trudeau dans le firmament politique.

Pour les premiers, Trudeau c'était le Messie descendu tout droit des cieux; pour les seconds, qui avaient lu et regardé Trudeau agir depuis une quinzaine d'années, le député de Mont-Royal n'avait pas l'expérience politique pour occuper

sés comme le font d'ailleurs la plupart des universitaires. Il comprend mieux l'importance au jour d'hui des journalistes, même si ceux-ci charrient parfois avec un sans-gêne étonnant des préjugés flagrants.

Le manque de souplesse et l'indépendance d'attitude ont nul doute fait commettre au Premier ministre un certain nombre de bêtises politiques de 1968 à 1972, mais il a manifesté depuis des signes de contrition.

Dans l'avis de sa tournée, entre autres exemples, tous les murs ont été abolis, de telle sorte que M. Trudeau se trouve dans la même section que les journalistes. En 1972, comme on le fait encore chez les conservateurs, l'appareil avait trois divisions: en avant c'était la

embarrassaient tout simplement la jeune fille.

Les grandes idées ne suffisent pas

Il n'est pas toujours facile de percevoir l'opinion publique. On a beaucoup parlé de la réaction au "French Power" en 1972. En suivant les chefs, on a l'impression que ce sentiment d'hostilité s'est résorbé, bien que les journalistes sur le terrain le sentent à fleur de peau.

Ce qui persiste cependant dans cette campagne, c'est la réaction au personnage même qu'est M. Trudeau. Plusieurs contestent sa désinvolture ou les confidences de sa femme.

M. Trudeau en est conscient et plus d'une fois dans la tournée n'a



PHOTO LA PRESSE

le poste de chef de parti et de Premier ministre. Au fond, M. Trudeau pensait la même chose et l'a déjà avoué.

Mais on connaît l'histoire. La Trudeau mania à tout balayé jusqu'aux élections générales de 1972, alors que le Canada anglais a sérieusement douté son idole de 1968.

Plus réaliste qu'en 1968

M. Trudeau, qui est un homme intelligent, a compris la leçon et s'est mis, après quelques mois de colère la plupart du temps silencieuse, à la tâche de se recycler.

Ses adversaires lui ont alors reproché de renier tous ses principes pour s'accrocher au pouvoir. Ce genre de critique provenant d'ailleurs souvent de journalistes a persisté jusque dans cette nouvelle campagne électorale.

Sans verser dans la naïveté et dire que M. Trudeau s'est métamorphosé complètement, on doit tout de même noter que six années comme Premier ministre, dont 13 mois à la tête d'un gouvernement minoritaire, ont forcément marqué l'homme.

Il est probable que le chef libéral est aujourd'hui ce qu'il aurait dû être en 1968, c'est-à-dire beaucoup plus capable de comprendre certaines réalités qui n'ont rien à voir avec la quintessence de l'esprit ou l'absence de passion dans le débat sur la chose publique.

Un député par exemple n'est plus pour M. Trudeau un "nobody" comme il le disait avec une certaine candeur il y a quelques années. Dans une campagne comme celle-ci, un député est devenu un personnage très important. Même chose pour les journalistes que M. Trudeau a au fond mépri-

section du Premier ministre; au centre celle de son personnel et tout l'arrière était laissé à la faune des 30 ou 40 journalistes, photographes et cameramen.

Il est une "célébrité"

Ce rapprochement physique n'a cependant pas éliminé toutes les barrières entre le Premier ministre et les journalistes qui en général continuent de le suivre à distance. Certains avouent carrément qu'ils se sentent plus à l'aise avec M. Stanfield. Le chef libéral s'est montré, par ailleurs, très parcimonieux dans la tenue de conférences de presse formelles.

Mais les journalistes sont une chose et les électeurs en sont une autre. M. Trudeau a conservé au cours de cette campagne un pouvoir d'attraction très grand auprès des foules, même si ces élections ne passionnent personne. Ainsi la semaine dernière à Dartmouth, en plein royaume Stanfield en Nouvelle-Ecosse, où M. Trudeau visitait un centre commercial, je me précipitai dans le restaurant de l'endroit pour avoir en quelques minutes un petit steak.

Mais au moment où j'allais m'asseoir, tout le personnel du restaurant, caissières, serveuses, cuisiniers passaient à côté de moi sans me rendre compte de ma présence pour aller voir de plus près le visiteur.

Quand la serveuse est revenue après cinq minutes, je lui ai demandé pourquoi elle était allée voir M. Trudeau. "Parce que c'est une célébrité." "Allez-vous voter pour lui?" "Je n'irai pas voter." "J'ai essayé de me faire expliquer cette attitude, mais mes questions

pas raté l'occasion d'aborder de front cette question et de parler de "ce gars qu'est Trudeau".

Au niveau des politiques, M. Trudeau n'est plus non plus ce qu'il était. Il reconnaît maintenant que "les grandes idées ne sont pas suffisantes" et qu'il faut des propositions bien concrètes pour les régions, comme \$150 millions pour les ports de l'Atlantique ou de bonnes allocations sociales.

En somme, il devient un homme politique plus conventionnel sans pour autant renier les grandes visions.

Dans les bains de foule ou devant un auditoire, M. Trudeau est un homme très à l'aise mais ses rapports avec des travailleurs paraissent souvent plus tendus.

Un examen à réussir

A Asbestos notamment où il a pourtant vécu l'une de ses premières grandes expériences pendant la grève de l'amiante, M. Trudeau paraissait plus intimidé que les travailleurs qu'il rencontrait dans l'usine. Sa volonté de communiquer était toutefois très évidente.

Le contact humain direct avec les gens du peuple et non pas la relation d'une célébrité à son fan club demeure sans doute l'étape la plus difficile à franchir dans le recyclage du Premier ministre.

Quot qu'il en soit, les examens auront lieu très bientôt. Si M. Trudeau les passe, on peut sans doute pardonner Judy LaMarsh à propos de M. Stanfield au début de cette campagne et dire que si le chef libéral est réel, il le sera sans doute pour très longtemps. "Parce que c'est une célébrité." "Allez-vous voter pour lui?" "Je n'irai pas voter." "J'ai essayé de me faire expliquer cette attitude, mais mes questions

Etiquetage bilingue: il n'y aura plus de poursuites privées

par Gilles GARIÉPY
de notre bureau de Québec

QUÉBEC — Un projet de loi déposé mardi et passé à peu près inaperçu, le bill 31, aura pour effet de retirer aux citoyens la faculté de poursuivre eux-mêmes devant les tribunaux les compagnies qui violent le règlement imposant l'usage du français sur les étiquettes de produits alimentaires.

On sait que plusieurs citoyens ont logé avec succès des poursuites contre des chaînes d'alimentation offrant en vente des produits dont l'étiquette ne respectait pas, du point de vue linguistique, les règles d'étiquetage édictées en 1967 en vertu de la Loi des produits agricoles et des aliments.

Les plaignants qui ont eu gain de cause ont même empêché la moitié des amendes, parfois substantielles, imposées aux compagnies prises en défaut.

Quant aux autorités gouvernementales, qui avaient aussi, bien entendu, le pouvoir d'intenter des poursuites en ce domaine, elles ne l'ont jamais utilisé depuis l'adoption du règlement en 1967, du moins quant aux exigences linguistiques.

Le projet de loi 31 présenté mardi en première lecture par le ministre de l'Agriculture, M. Normand Toupin, propose en réalité une refonte complète de la Loi des produits agricoles et des aliments: il vise à donner plus de cohérence à un texte datant de l'avant-guerre et alourdi par de nombreuses modifications; le ministre cherche aussi à moderniser la loi en y introduisant des dispositions nouvelles.

Le projet de loi, faut-il souligner, n'abroge pas les règlements adoptés en vertu de l'ancienne loi. Ces règlements demeurent en vigueur aussi longtemps que le conseil des ministres ne les remplacera pas ou ne les modifiera pas.

C'est le cas, par exemple, du règlement sur les aliments qui dit, à l'article 35:

"Toute indication ou marque rela-

tive au produit doit, en toutes circonstances et sous quelque forme que ce soit, être précise, loyale et sincère et ne prêter à aucune confusion ou méprise possible."

"Dans toute inscription, l'usage du français est obligatoire et aucune inscription rédigée en une autre langue ne doit l'emporter sur celle rédigée en français. Cette règle ne s'applique pas à un document accompagnant la vente et rédigé dans la langue de l'acheteur."

Ce règlement, donc, n'est pas abrogé comme tel par la nouvelle loi proposée; cependant, un examen attentif du projet de loi 31 montre que ce dernier risque de changer les conditions d'application... coercitive du règlement.

L'article 32 du bill dit en effet que les poursuites intentées pour violation de la présente loi ou des règlements sont prises par le procureur général ou par une personne qu'il autorise."

Vérification faite auprès des autorités du ministère de l'Agriculture, cet article exclut bel et bien les poursuites privées; les "personnes autorisées" par le procureur général seront, en pratique, des substituts du procureur, des fonctionnaires du contentieux, etc.

Est-ce par inadvertance qu'on élimine ainsi un type de poursuites qui a connu une certaine vogue, pour limiter le droit de poursuite au seul Procureur général qui, en ce domaine, ne s'en est jamais prévalu?

Non pas, c'est tout à fait intentionnel, a-t-on indiqué à LA PRESSE.

"C'est parce qu'il s'est fait une sorte de racket là-dedans, a expliqué M. Gabriel Biron, attaché de presse au ministère de l'Agriculture. Un paquet de gens ont commencé à faire le tour des épiceries pour dénicher des produits rares et importés, par exemple des produits servant à certaines nationalités ou groupes religieux, et qui souvent ne sont pas étiquetés en français... ils poursuivaient les chaînes d'alimentation pour toucher la moitié des amendes."

Pour sa part, le directeur de la prévention et de la répression des fraudes, M. Emile Ducharme, a expliqué que l'usage intempestif qu'on fait certaines personnes du droit de poursuite privée a causé bien des déboires dont une contre-attaque judiciaire d'une chaîne d'alimentation.

Accusée par des professeurs de français d'avoir offert en vente une boîte de jambon importée de Pologne, et dont l'étiquette n'était pas conforme à la règle linguistique, la compagnie Dominion a attaqué la constitutionnalité du "pouvoir" du gouvernement du Québec de légiférer en cette matière.

Dans un jugement rendu à Chicoutimi le 17 janvier dernier, le juge Toussaint McNicoll, de la Cour supérieure donnait raison à Dominion et soutenait que le règlement provincial sur l'étiquetage peut faire obstacle à la liberté du commerce interprovincial et à la liberté du commerce international, qui relève de la compétence fédérale.

"Nous résumons notre pensée, a déclaré le juge, en indiquant que lorsqu'un citoyen canadien importe un produit en satisfaisant à toutes les exigences possibles et imaginables que les lois fédérales peuvent lui imposer, il a le droit de disposer de ce produit en le consommant ou en le vendant, ou en transférant la propriété et la possession comme il l'a reçu."

Forcé de défendre la validité des lois québécoises, le procureur général a logé un appel de cette décision auprès de la Cour d'appel et on s'attend à ce que cette affaire soit, quel que soit le verdict de cette dernière, portée en Cour suprême.

En attendant, toutes les poursuites entreprises sont bloquées.

LIBÉRAUX

SUITE DE LA PAGE A 1

au nom du procureur général devant les tribunaux"; conséquemment, tout mandat qu'il aurait exécuté avant le 22 novembre, première journée où l'Assemblée a siégé après les élections, ne serait plus pertinent à cette affaire.

Enfin, le député est accusé en vertu des articles 75 et 79 et non plus l'un "ou" l'autre de ces articles; ce qui veut vraisemblablement dire que le député devrait avoir enfreint les deux articles, et non seulement l'un ou l'autre, pour être reconnu "indigne".

Séance très surveillée

Cette motion du principal porte-parole gouvernemental, dont on conteste la recevabilité du côté de l'Opposition, déboulait de l'argumentation juridique présentée par M. Bienvenue et qui a occupé la majeure partie de la séance d'hier, laquelle, on l'aura deviné, n'a servi qu'à débattre des questions de droit et de procédure sans entrer dans le coeur de l'enquête.

Si ces échanges ont été d'une sérénité surprenante, le climat qui régnait à la Commission n'en était pas moins particulièrement tendu au début et à la fin de la séance.

Une cinquantaine de personnes, dont l'épouse du député Boutin, occupaient les places réservées au public. Le député mis en cause était aussi présent, accompagné de son avocat, ainsi que plusieurs conseillers du premier ministre, qui ont tenu à suivre cette affaire de près.

En incluant ceux qui étaient membres de cette Commission, on a compté près d'une cinquantaine de députés libéraux qui, à un moment ou à un autre de la journée, sont venus "faire leur tour". Le premier ministre Robert Bourassa n'a pas échappé à ce nombre mais il n'est resté que quelques minutes, le temps de faire une blague, puis il est reparti.

Dès le début, le député Burns a fait

connaître la liste des 11 témoins qu'il veut voir convoquer, parmi lesquels il a cité le ministre de la Justice, M. Jérôme Choquette. Les dix autres sont tous des employés ou des cadres de l'appareil judiciaire ou gouvernemental, qui devront apporter avec eux toute correspondance échangée avec le député de Johnson ou les dossiers de cour dans lesquels ce député apparaît comme procureur du gouvernement.

L'argumentation de Bienvenue

Par la suite, c'est M. Bienvenue qui a défendu l'argumentation juridique qui allait sous-tendre sa motion présentée en fin de soirée.

Il a d'abord sommé le leader péquiste de choisir s'il voulait accuser le député de Johnson en vertu de l'article 75 de la Loi de la législature ou l'article 79, ou les deux à la fois.

Les deux articles se ressemblent: l'article 75 vise ceux qui occupent "une charge, un office ou un emploi" pour le gouvernement tandis que 79 parle de ceux qui ont "un contrat" avec le gouvernement. Ces personnes ne peuvent, dans les deux cas, ni siéger ni voter à l'Assemblée nationale.

M. Bienvenue soutient que c'est contraire au droit coutumier que de porter ainsi une accusation alternative: le député doit savoir de quoi il est accusé, sinon il y a "injustice" et "illégalité". A défaut de faire un choix pour l'un ou l'autre article, M. Bienvenue a suggéré à M. Burns d'invoquer l'un et l'autre: "Mettez les deux, vous n'auriez pas une grosse défaite à perdre sur un", lui a-t-il lancé après avoir donné l'assurance qu'il n'y avait pas de "guette-apens" ou "d'embûche" derrière cette suggestion.

Avouant implicitement ne pas savoir de façon certaine lequel des deux articles s'applique, le député de Maison-Neuve préfère garder sa formulation alternative.

Par la suite, Me Bienvenue a demandé que la question de l'inéligibilité du député soit retranchée de l'accusation. Car celle-ci, soutient-il, ne peut être invoquée qu'en vertu de la Loi des contestations d'élection et doit se

faire moins de 30 jours après l'élection.

Quant à l'inhabilité à siéger, M. Bienvenue estime que, comme la session ne s'est ouverte que le 22 novembre, les faits antérieurs à cette date, avant laquelle le nouveau député n'a pu siéger, ne peuvent être invoqués.

La réplique de Burns

A chacun de ces arguments, le député accusateur a répliqué que la Commission agissait sous un ordre de la Chambre et que celui-ci ne pouvait être discuté.

M. Burns s'est plu à rappeler aux libéraux qu'ils avaient unanimement voté en faveur de cette motion, alors qu'ils auraient fort bien pu l'amender, la semaine dernière.

Contentant parfois avec peine son agacement devant ce qu'il a appelé le "chi-chi légal" de M. Bienvenue, le leader péquiste a lancé à un moment donné: "Si vous voulez faire de la procédure, envoyez! Les gens jugent!"

"Je commence à comprendre que vous n'en voulez pas d'enquête!" a-t-il dit par la suite. Ou encore: "Vous avez étudié la preuve en fin de semaine et vous voulez maintenant en réduire la portée", a aussi dit M. Burns.

Quant au président Jean-Noël LaVoie, les remarques qu'il a formulées hier soir indiquaient qu'il semblait disposé à accepter la motion de M. Bienvenue, moyennant qu'elle soit modifiée sur une question de forme.

Car le président semble admettre qu'une telle motion ne peut amener une motion de l'Assemblée nationale. Elle ne pourrait, semble-t-il, que la révoquer. Ce qui pourrait vouloir dire que la motion de M. Bienvenue, si ainsi modifiée et acceptée, obligerait le gouvernement à présenter lui-même une nouvelle motion pour accuser un de ses députés ou, de laisser pendants les accusations lancées contre le député de Johnson. C'est donc dans une certaine impasse que s'est ajournée hier la Commission parlementaire de l'Assemblée nationale.

La baie James fera économiser \$234 millions aux Québécois

par Jean-Paul SOULIE

QUÉBEC — Par rapport aux centrales atomiques, le projet d'aménagement hydro-électrique de la Baie James fera économiser annuellement \$234 millions aux Québécois. Cette affirmation du ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Guy Saint-Pierre, faite au cours de la deuxième journée de comparution de l'Hydro-Québec devant la Commission des Richesses naturelles a été confirmée par la suite par le président de l'Hydro, M. Roland Giroux.

Tout au long de la journée, les représentants de l'opposition se sont efforcés de mettre en doute les coûts comparatifs du projet de la Baie James et ceux de l'énergie nucléaire. Au cours de la journée précédente, l'Hydro avait déposé devant la Commission une étude comparative qui conclut à un avantage de 16,2 pour cent du projet d'aménagement de la Grande sur un projet nucléaire de même importance.

Selon M. Jacques-Yvan Morin, du Parti Québécois, il reste certains doutes sur le coût réel du projet de la Baie James. Les études sur LG 1, LG 3 et LG 4 sont encore des hypothèses, a dit M. Morin, qui a ensuite demandé si le 10 pour cent d'augmentation annuelle des tarifs d'électricité n'étaient pas dûs au coût du projet de la Baie James.

Le président de l'Hydro-Québec a expliqué que l'augmentation demandée

de 10 pour cent par année pendant cinq ans n'avait pour objet que de maintenir le crédit de l'Hydro sur les marchés financiers. "Certaines compagnies nord américaines d'électricité qui ont opté pour le nucléaire demandent actuellement des augmentations de 16 pour cent, parfois de 35 pour cent". M. Giroux a fait remarquer que l'Hydro n'avait pas appliqué l'augmentation annuelle de 4 pour cent qui lui avait été accordée depuis deux ans, ce qui donne 8 pour cent d'augmentation que l'Hydro peut récupérer, et ce qui réduit sa demande pour 1975 à 2 pour cent.

La part de l'inflation dans l'augmentation du coût du projet de la Baie James a ensuite été discutée, ainsi que l'évaluation des taux d'intérêt. M. Boyd, président de la Société d'Énergie de la Baie James a déclaré que dans le cas du projet de la Grande, le coût de base de \$5,9 millions subissait une augmentation de \$350 millions chaque fois que le taux d'inflation subissait une hausse de 1 pour cent, et que pour chaque 1 pour cent d'augmentation des taux d'intérêt, l'augmentation était de \$650 millions.

Au chapitre de l'augmentation du coût du projet de la Grande, M. Boyd a également donné les taux de provision pour les imprévus: 8 pour cent dans le cas des barrages et des centrales et 15 pour cent dans le cas des lignes de transmissions.

DESJARDINS

SUITE DE LA PAGE A 1

Mais le gouvernement est toutefois conscient de certains événements. Et le Mouvement Desjardins, pour sa part, n'a toujours pas jeté les gants dans l'arène et ne manque pas "d'informer" les hommes politiques des trois formations politiques. Le Mouvement Desjardins, de plus, ne craint pas de montrer les avantages dont l'Hydro-Québec pourrait bénéficier à Complexe Desjardins comparativement à Place Dupuis.

Ainsi, en mai dernier, l'organisme coopératif d'énergie a fait son point de vue en commission parlementaire. Les parlementaires ont alors manifesté l'intention d'entendre des représentants de l'Hydro-Québec pour discuter de ce point précis.

Depuis deux jours, alors que l'on parle de la hausse des tarifs envisagée, de même que des coûts du projet de développement de la Baie James, les députés n'ont pas encore eu le loisir d'interroger l'Hydro sur ce point. Des observateurs du Mouvement Desjardins sont sur place et attendent les réponses des représentants de l'entreprise hydro-électrique.

Notons que Place Dupuis est la propriété à 50 p. cent de la société de gestion Sogéna. M. Marc Carrière, partisan libéral affiché, est président de Place Dupuis et de Sogéna. L'ancien conseiller spécial du premier ministre, M. Robert Bourassa, M. Paul Desrochers — reconnu encore comme l'éminence grise du Parti libéral — se joignent récemment à Sogéna. C'est un ami personnel de M. Carrière.

Les observateurs se demandent jusqu'à quel point M. Desrochers a utilisé son influence afin que certains organismes gouvernementaux et paragevernementaux logent à Place Dupuis. Mentionnons, à titre d'exemple, les locataires suivants: la Société de développement de la Baie James (SDBJ) et la Société d'énergie de la Baie James (SEBJ).

De plus, au niveau de l'Hydro même, certains porte-parole notent que le personnel de l'entreprise qui travaille actuellement à la Place Victoria préférerait "habiter" au Complexe Desjardins plutôt qu'à la Place Dupuis.

On note aussi que ces employés étaient prêts psychologiquement depuis longtemps au grand déménagement de 1975; les événements des derniers mois ont modifié le portrait, l'administration de l'Hydro ayant accepté en principe de louer auprès de Place Dupuis.

On précise également que des représentants de l'entreprise hydro-électrique doutent de la rentabilité de Complexe Desjardins. On ajoute cependant qu'un syndicat financier composé des maisons de courtage A. E. Ames et René-T. Leclerc en collaboration avec une banque de Londres a offert aux autorités de Complexe Desjardins de financer entièrement la réalisation du projet, évalué à quelque \$150 millions.

M. Pierre Giroux, fils du président de l'Hydro-Québec, faisait partie de ce syndicat financier. C'était en 1972. L'offre a été rejetée par Complexe Desjardins.

Plusieurs observateurs se demandent donc quel est l'élément qui joue en faveur de Place Dupuis contre Complexe Desjardins aux yeux de l'Hydro.

Toyota, la petite voiture populaire la moins chère sur le marché:

\$2599*

Deux mille cinq cent quatre-vingt-dix-neuf dollars, c'est sans doute beaucoup d'argent à débours pour n'importe quelle voiture, mais c'est certainement la meilleure aubaine en ville.

La moins chère de toutes les petites voitures populaires†

En comparant les prix, on fait saute aux yeux: c'est Toyota qui a la moins chère des 10 petites voitures les plus vendues au Canada. Il s'agit de la Corolla 1200 (KE020KB).

Modèle	Cylindres/coût/mot	Le modèle le moins cher (Prix de liste suggéré par les fabricants)	Différence
TOYOTA	1200/65	\$2.599	—
Vega	2300/75	\$2.927	\$328
Pinto	2000/**	\$2.832	\$233
Datsun	1300/**	\$2.965	\$366
VW	1600/46	\$2.995	\$396

** Les CV exacts n'ont pas été divulgués.

Et maintenant, si on parlait de consommation d'essence?

C'est, de toutes les petites voitures populaires, celle qui consomme le moins d'essence.

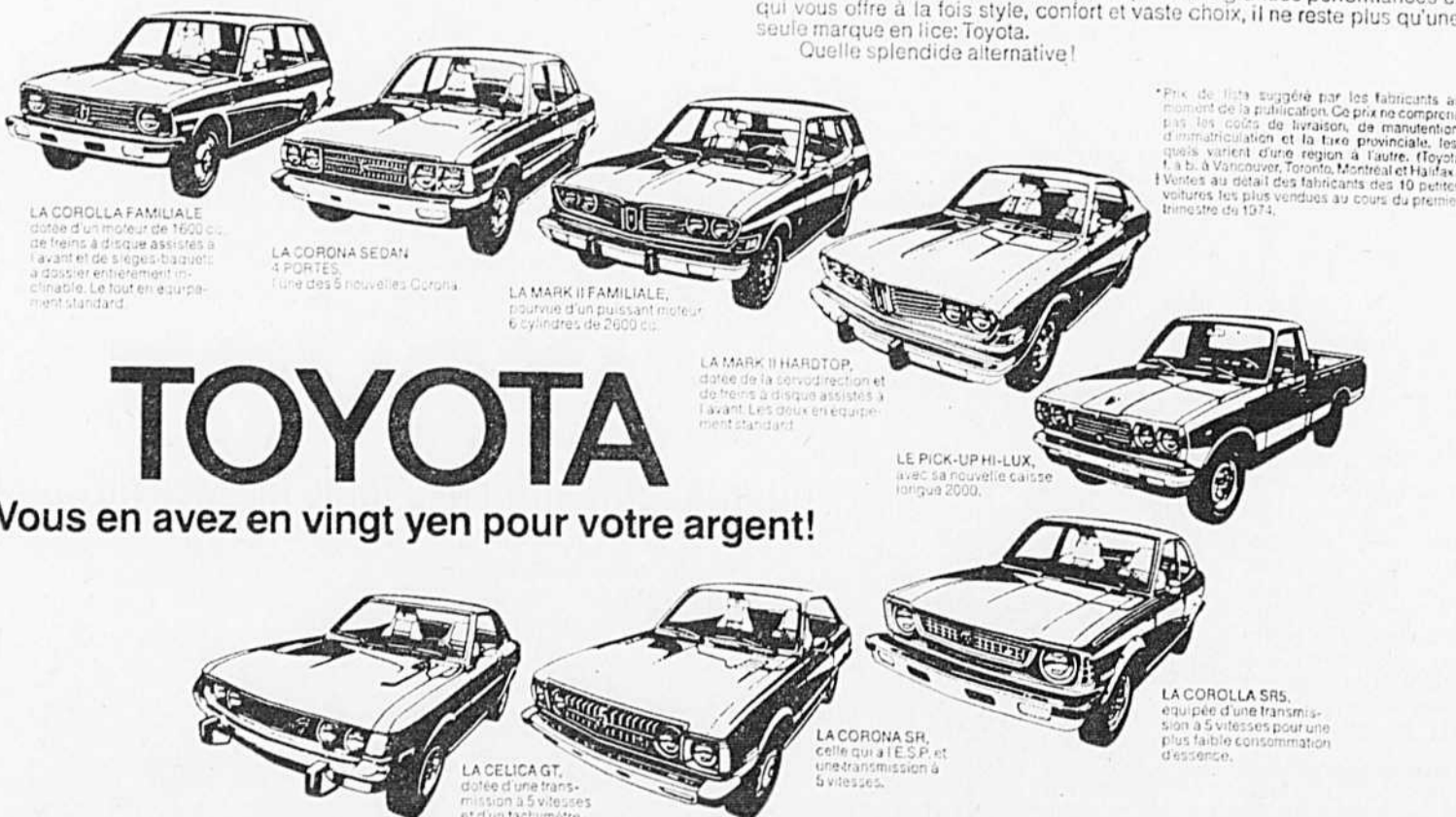
Généralement, l'acheteur qui pense économique est enchanté d'apprendre que la Toyota Corolla non seulement coûte moins cher que les autres petites voitures populaires†, mais encore va plus loin qu'elles avec un gallon d'essence...

Tableau de millage des petites voitures.

Le meilleur millage enregistré par chaque marque avec un gallon impérial d'essence.

Fait	10	5	10	15	20	25	30	35
Toyota Corolla 1200	32.5 mi./gal.							
Datsun B210	29.9 mi./gal.							
Vega Hatchback	29.5 mi./gal.							
Pinto	27.4 mi./gal.							
Volkswagen (Coccinelle)	25.2 mi./gal.							

Ces chiffres proviennent d'une étude effectuée par l'Environmental Protection Agency. Au cours de cette étude, la Toyota Corolla 1200 a fait



LA COROLLA FAMILIALE, dotée d'un moteur de 1600 cc., de freins à disque assistés à l'avant et de sièges-baquets à dossier entièrement inclinable. Le tout en équipement standard.

LA CORONA SEDAN 4 PORTES, une des 3 nouvelles Corona.

LA MARK II FAMILIALE, équipée d'un puissant moteur 6 cylindres de 2600 cc.

LA MARK II HARDTOP, dotée de la servodirection et des freins à disque assistés à l'avant. Les deux en équipement standard.

LE PICK-UP HI-LUX, avec sa nouvelle caisse longue 2000.

* Prix de liste suggéré par les fabricants au moment de la publication. Ce prix ne comprend pas les coûts de livraison, de manutention, d'assurance et la taxe provinciale. Les prix varient d'une région à l'autre. (Toyota a l'agence à Vancouver, Toronto, Montréal et Halifax.)
† Motus au détail des fabricants des 10 petites voitures les plus vendues au cours du premier trimestre de 1974.

TOYOTA

Vous en avez en vingt yen pour votre argent!

LA CELICA GT, dotée d'une transmission à 5 vitesses et d'un tachymètre.

LA CORONA SR5, équipée d'une transmission à 5 vitesses pour une plus faible consommation d'essence.

Consultez les Pages Jaunes pour trouver l'adresse du concessionnaire Toyota le plus près de chez vous.

MOT-MYSTÈRE

VOYAGE EN BELGIQUE — Un mot de 4 lettres

1	I	M	E	G	E	R	A	W	S	B	E	M	M	A	H
2	A	E	U	P	E	N	A	E	R	S	E	N	N	E	T
3	L	P	P	D	N	A	G	U	E	N	E	T	S	U	Z
4	E	O	S	E	S	U	G	I	L	L	Y	B	A	O	E
5	E	M	M	A	R	G	B	O	O	M	A	C	L	E	Z
6	M	U	U	B	E	N	E	E	G	Y	S	D	R	E	I
7	L	E	K	A	E	E	N	R	E	E	E	I	O	K	B
8	L	E	T	K	Y	L	N	U	R	R	P	G	N	L	U
9	N	A	K	T	E	O	E	P	D	E	S	E	S	O	T
10	E	S	V	E	O	L	R	E	Y	I	E	E	U	E	
11	V	S	N	R	U	V	I	L	L	B	E	L	O	R	V
12	U	E	E	C	O	Y	P	R	E	S	S	H	B	O	O
13	E	I	C	R	E	P	O	R	U	E	R	M	K	S	N
14	L	L	S	P	A	A	K	E	N	O	A	T	H	N	I
15	E	T	T	E	J	U	M	E	T	S	E	I	D	E	N

- | | | | | |
|--------|---------|--------|---------|---------|
| ATH | ENSOR | JETTE | PIRE | TUBIZE |
| ASSE | ESCAUT | JUMET | PIRENNE | UCCLE |
| BEERSE | EUPEN | LEUVEN | RONSE | UKKEL |
| BIERE | EUROPE | LEUW | ROYAUME | VORST |
| BOOM | GAND | LIER | RUPEL | VOTTEN |
| BRUGES | GEEL | LIERRE | SAMBRE | WAAS |
| BRUGGE | GILLY | MEUSE | SENNE | WAREGEM |
| DIEST | GRAMME | MOL | SPA | YPRES |
| DYLE | HAMME | NINOVE | SPAAK | ZOLDER |
| EKLO | HESBAYE | OLEN | STENE | |
| ELSENE | IEPER | ORVAL | TORHOUT | |

Solution du dernier problème : COTTAGE

Explication du jeu

Éliminez un à un les mots de la liste que vous repérez dans la grille. Ces mots peuvent se lire horizontalement, verticalement, diagonalement, de droite à gauche, de gauche à droite, de bas en haut et de haut en bas.

Les lettres qui vous resteront composent le mot-mystère.

AU FIL DES LOISIRS

AVEC DOLLARD MORIN

CE SOIR: à 7h30, pratique de danse sociale, au centre récréatif **Guillaume-Couture**, 6310, rue Albani (nord du boul. Rosemont, près Duquesne).

— A 8h30, "soirée du café" animée par John Folley, au **Natural Coffee House**, 3064, rue Ste-Famille (289-1101).

— A 6 h 30, à l'**Institut Humaniste**, 1700, rue Berri, suite 24 (845-9161), départ pour l'excursion de pêche au

lac du Cerf (demain, matinée d'équitation à St-Bruno, et à 8 h, soirée dansante au bar-salon de l'Institut).

Dans les parcs

Ce soir: à 8h, soirée populaire canadienne, à la **Place Vauquelin**, rue Notre-Dame est (à côté de l'hôtel de ville).

— A 8 h, concert de variétés Campbell, au parc **Jeanne-Mance**, angle av. du Parc et Dutilh.

— A 9 h, concert ethnique Campbell, avec la musique de l'**Inde**, au carré **Dominion**, angle Peel et Dorchester.

A Terre des hommes

Ce soir: à 9h 30, à la Place des Nations, séance de cinéma, avec "Le grand blond avec une chaussure noire".

— A la **Ronde:** à 5h 30 et 9 h 30, spectacle des Swaying Stars Poles (demain également).

Demain: à 8 h, soirée dansante des clubs de l'**Age d'Or**, à la Place de la Joie (face au pavillon du Mexique).

— A 8h 30, à la **Place des Nations**, grand spectacle avec Claude Dubois, François Guy, Richard et Marie-Claire Séguin.

— Au **Kiosque international:** à 2 h, spectacle folklorique avec "les Tournesols"; à 7h et 8h 30, groupe ethnique slovaque.

— A la **Ronde:** concerts de Steel Band, au lac des Dauphins, à 1 h 30, 2 h 30, 3 h 30, 7 h 30 et 8 h 30.

Jour de vote pour les jeunes de St-Laurent

C'est aujourd'hui que les jeunes de St-Laurent vont aux urnes pour élire "maires" et "mairesse" de leurs parcs.

Ces élections annuelles doivent s'ouvrir à 9 h 30 du matin pour se terminer à 4 h de l'après-midi. La proclamation officielle des élus sera faite entre 4 h 30 et 5 h 30, sur le parvis de l'hôtel de ville, au 777, boul. Laurentien, par un membre du Conseil municipal.

Toutefois, le défilé traditionnel en l'honneur des jeunes "maires" et "mairesse" sera remis à plus tard. Il aura lieu lors de la grande Parade des Parcs qui clôturera la saison des terrains de jeux, le mercredi 21 août prochain, à St-Laurent.

Au zoo

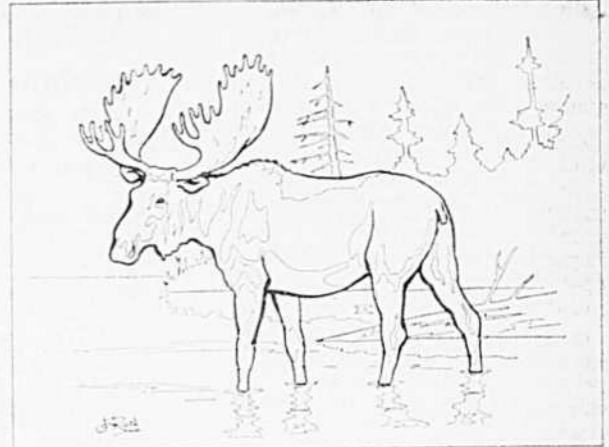
D'autre part, le directeur de la Récréation municipale de cette ville, M. Simon Major, nous annonce qu'une visite au Jardin zoologique de Granby se tiendra le mercredi 10 juillet.

"Pas moins de 350 enfants," nous dit-il, "pourront alors s'en donner à cœur joie dans les espaces verts, tout en découvrant le monde merveilleux des animaux. Tous les intéressés sont priés de s'inscrire auprès du moni-

tier du parc le plus rapproché de leur domicile."

A noter que la Ville défraiera une partie des dépenses et que chaque enfant n'aura à donner que 50 cents pour profiter de cette agréable journée. Le départ se fera à 9 h, le matin du 10 juillet, au parc Gohier. Pour tout renseignement: 714-6411.

la faune du Québec

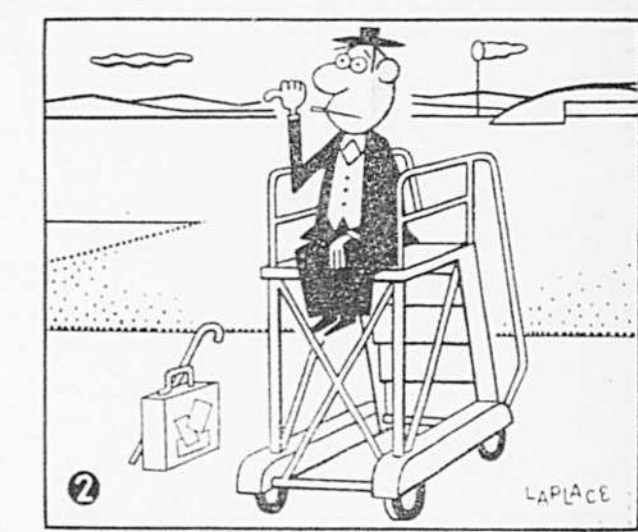
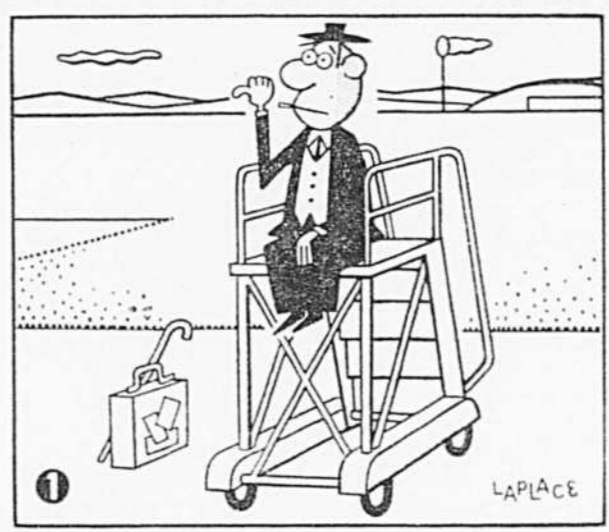


L'ORIGINAL

LA PRESSE entreprendra demain la publication d'une série de treize demi-pages consacrées à la faune au Québec. Les textes d'Henri Paupart, sont illustrés d'images à colorier qui permettront aux jeunes de participer à un concours fort agréable. On y présente aussi un "mot-mystère" consacré à l'animal choisi.

êtes-vous observateur?

Ces deux dessins de LAPLACE sont en apparence identiques. En réalité, il y a entre eux huit petites différences.



Voir solution en page D 6

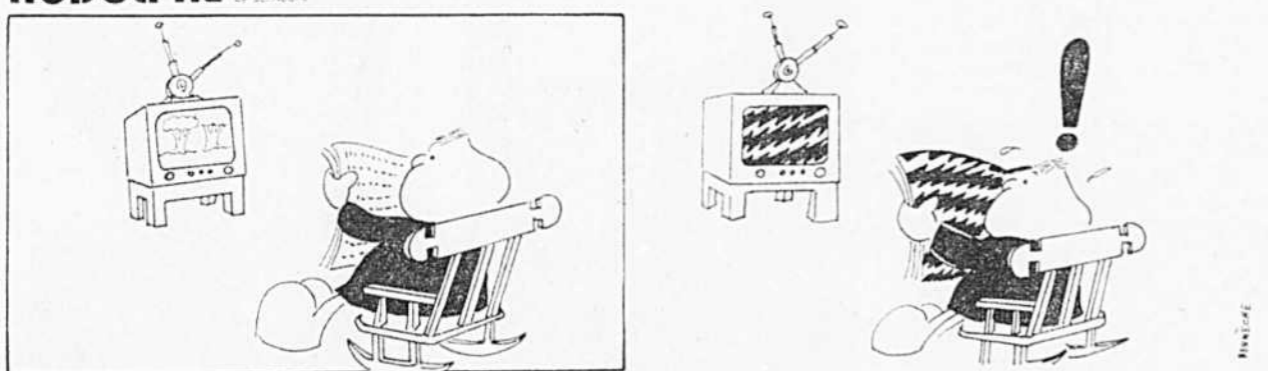
BASILE



PHILOMÈNE



RODOLPHE



MON ONCLE



BOZO



LES MICROBES



MUTT ET JEFF



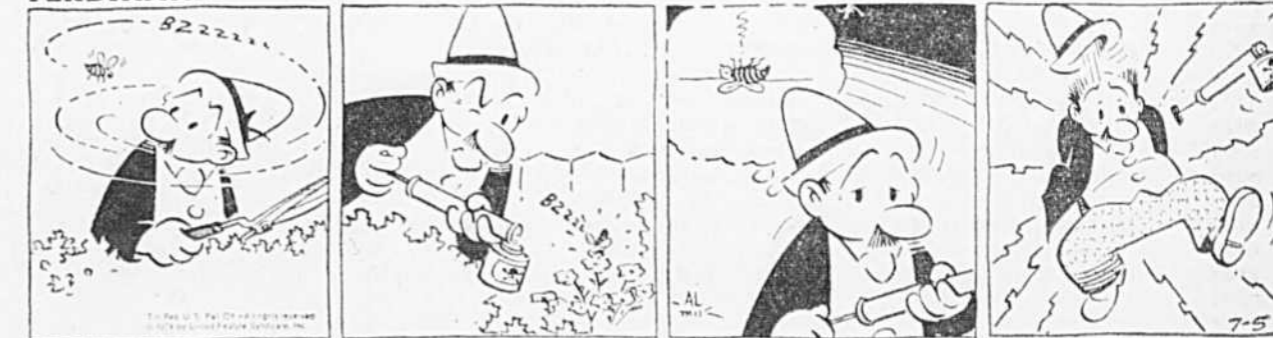
LES PIERRES À FEU



PEANUTS



FERDINAND



FLASH/ELECTIONS

Les chefs en campagne

Le premier ministre Trudeau s'envole aujourd'hui vers Fort Francis, en Ontario, mais son avion devra atterrir à International Falls, Minnesota. C'est que l'aéroport de Fort Francis est trop petit pour le DC-9 du chef du gouvernement. M. Trudeau se rendra ensuite à Niagara Falls et à Hamilton et il passera la nuit prochaine à Toronto.

Le chef du Parti conservateur, M. Robert Stanfield, s'envole vers Timmins, en Ontario, Brandon, au Manitoba, Moose Jaw, en Saskatchewan, et Medicine Hat, en Alberta.

Le chef du NPD, M. David Lewis, visitera lui aussi Timmins et il se rendra dans deux autres municipalités ontariennes, Iroquois Falls et Windsor.

Le chef du Crédit social, M. Réal Caouette, reste dans son comté de Témiscamingue et il y voyage en automobile.

Coalition NPD-libéraux

M. John Diefenbaker a prêté hier que le NPD et les libéraux formeront une coalition si le gouvernement élu lundi n'est pas majoritaire.

M. Diefenbaker, qui faisait campagne à Duck Lake, en Saskatchewan, en faveur du candidat conservateur Ray Hnatyshyn, a précisé qu'il fondait sa prédiction sur les commentaires de députés néo-démocrates sortants qui auraient appuyé l'idée d'une coalition officielle.

L'ancien chef conservateur a ajouté que le cabinet comprendrait des ministres néo-démocrates et libéraux.

Les députés du NPD estiment, selon lui, que le gouvernement durerait plus longtemps ainsi.

Caouette chez lui

M. Réal Caouette a choisi de concentrer ses efforts, en cette phase ultime de la campagne électorale, dans la région du Nord-Ouest québécois, étant arrivé à Rouyn mercredi soir, au moment où le ministre de la Santé nationale, M. Marc Lalonde, quittait les lieux après être venu prêter main-forte au candidat libéral dans le comté de Témiscamingue.

Le leader créditiste tiendra cinq assemblées publiques afin de défendre l'emprise de son parti sur les trois comtés du Nord-Ouest.

Un avis du CRTC

Le Conseil de la radio-télévision canadienne a rappelé hier aux radiodiffuseurs que les résultats des élections fédérales de lundi prochain ne peuvent être publiés tant que les bureaux de vote ne seront pas fermés.

"Nous désirons, déclare la commission, dans un communiqué de presse, attirer l'attention des radiodiffuseurs et des télédiffuseurs qui captent les émissions de diverses régions-horaires qu'ils sont visés par l'article 105 de la Loi électorale du Canada, article relatif à la communication des résultats électoraux."

Selon cette disposition, les résultats des élections dans les districts électoraux de l'Ontario ne peuvent être communiqués au Manitoba tant que les bureaux de vote ne sont pas fermés dans cette province.

Toute contravention à cette disposition rend les personnes, sociétés ou compagnies punissables d'amendes.

Message de Mgr Grégoire

"Lorsque le chrétien prend position dans les questions sociales, économiques et politiques, il ne peut pas et ne doit pas faire comme si sa foi était étrangère à ces questions", déclare Mgr Paul Grégoire, archevêque de Montréal, dans un message sur les élections fédérales destiné aux fidèles de son diocèse.

Ce message, rédigé de concert avec les autres évêques de la région métropolitaine, indique aux chrétiens "quelques-uns des critères de jugement et d'action auxquels l'Évangile invite à être fidèle".

Ces critères sont au nombre de six: "une solidarité réelle et active avec les petits et les pauvres; l'intolérance devant le mal sous toutes ses formes; le respect absolu de la vie et de la personne; la collaboration lucide et franche avec les hommes de bonne volonté; la confiance dans l'avenir et une volonté ferme et inébranlable de justice et de paix, d'amour et de liberté".

Appuis à Stanfield

Le Sun et le Province, les deux principaux journaux de Vancouver, ont accordé hier leur appui, en page éditoriale, au Parti progressiste-conservateur.

Les deux quotidiens, qui avaient appuyé les libéraux en 1972, estiment que l'inflation est le principal enjeu de la campagne qui s'achève.

Le Sun, sans prétendre influencer le résultat des élections, souligne que, bien que n'ayant pas beaucoup de foi dans aucun parti, il croit qu'on devrait accorder à M. Stanfield la chance de gouverner le pays, puisqu'il semble être le seul vraiment déterminé à prendre des mesures efficaces pour améliorer la situation économique.

Quant au Province, il écrit: "Le choix de la semaine prochaine est simple — votez pour la continua-

tion de programmes qui ne sont pas efficaces ou bien pour des propositions logiques et cohérentes".

Fermeture des bureaux

Les bureaux gouvernementaux du Québec seront fermés dès 15 heures, lundi prochain, afin de permettre aux employés de se prévaloir de leur droit de vote au scrutin fédéral.

C'est par voie de communiqué que le ministre de la Fonction publique, M. Oswald Parent, a annoncé cette directive, hier. Il a toutefois précisé que dans certains ministères ou organismes, elle ne pourra s'appliquer intégralement.

En effet, les chefs de service devront se conformer à l'article 48 qui se lit en partie comme suit:

"Tout employé qui est habile à voter, doit disposer de quatre heures consécutives pour aller voter pendant les heures d'ouverture des bureaux de scrutin, le jour du scrutin, lors d'une élection, et s'il ne peut disposer de quatre heures consécutives à cause de son travail, son employeur doit lui accorder le temps qu'il lui faudra de façon à ce qu'il dispose de quatre heures consécutives pour aller voter."

Une injustice grave

M. David Lewis, chef du NPD, a réclamé hier à Winnipeg une enquête "complète et totale" sur les régimes privés de retraite, notamment sur ceux des travailleurs des chemins de fer.

Il a précisé que les versements qui sont faits aux retraités du Canadien National sont parmi les plus bas au Canada.

Le gouvernement fédéral, dit-il, a non seulement le droit, mais aussi le devoir d'améliorer le sort de ces retraités.

A son avis, il existe actuellement une injustice très grande au Canada en raison de la hausse constante du coût de la vie; il s'agit du cas des deux millions de personnes à la retraite.

La loi du silence

Le président d'élection du comté de Brandon-Souris, M. Alfred G. Wood, a confirmé sa constatation que, dans l'un des bureaux de vote par anticipation, les votes avaient été comptés, et les résultats communiqués aux candidats.

La scrutatrice de ce bureau et son greffier, à Boisvevin, ont aussitôt été relevés de leurs fonctions, sur l'ordre du directeur général des élections, M. Jean-Marc Hamel.

Et toutes les personnes concernées ont reçu l'ordre de ne pas divulguer les résultats du vote, ce qui serait une violation de la Loi des élections, passible de lourdes pénalités.

Le Star appuie le PC

Le Toronto Star, dans un éditorial, a officiellement accordé son appui au Parti progressiste-conservateur, en vue des élections du 8 juillet. Il a suivi en cela l'exemple du Globe and Mail, qui s'est prononcé samedi dernier en faveur de M. Stanfield.

Le Star estime que le Parti conservateur fait face courageusement et honnêtement au problème crucial de l'inflation.

Le journal, qui se dit libéral-indépendant, avait appuyé les conservateurs en 1972, la première fois qu'il le faisait depuis une cinquantaine d'années.

L'éditorialiste du Star croit que le gel des prix et des revenus est nécessaire pour juguler l'inflation. "Sur ce point — le point central de la campagne — nous sommes d'accord avec le chef conservateur Robert Stanfield".

Le journal dit cependant qu'il ne considère pas comme une solution à l'inflation le gel de 90 jours envisagé par M. Stanfield. "Le gel de 90 jours ne pourra que restreindre temporairement la montée des prix, mais ce qui nous impressionne, dans le programme conservateur, c'est le système de contrôles flexibles qui sera imposé après le gel".

Une inquiétude

Le scrutin fédéral de lundi sera le troisième à intervenir pendant les mois d'été, depuis la fin des années '30.

Cela n'est pas sans inquiéter les divers états-majors électoraux sur ce que sera la participation des électeurs en vacances.

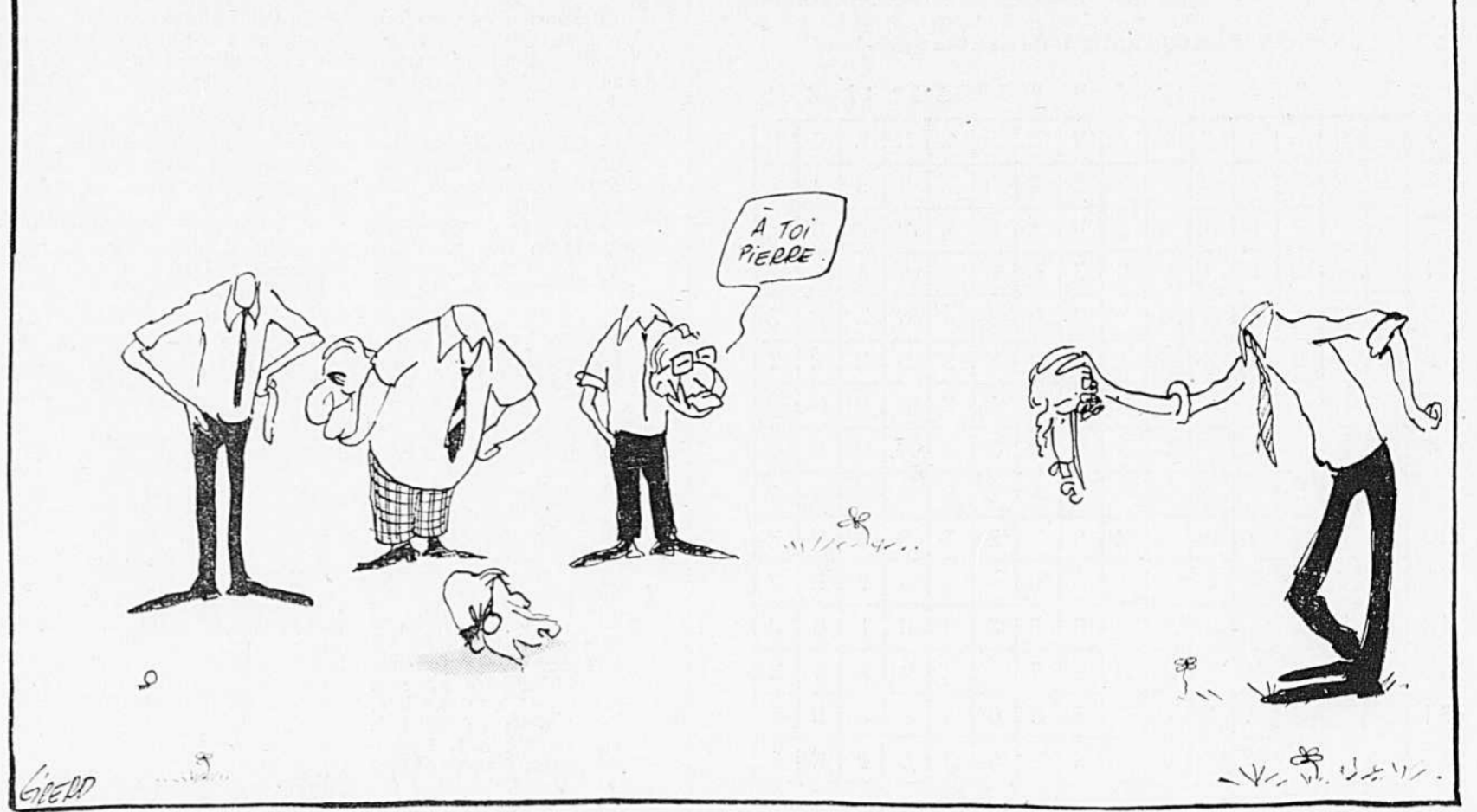
Une analyse des élections tenues en été donne très peu d'indications sur ce qu'a été la participation populaire.

En 1953, le taux de participation aux élections du mois d'août n'avait été que de 67.1 p. cent, soit le taux le plus faible en 20 ans. En revanche, les élections de juillet 1930 avaient attiré aux bureaux de scrutin plus de 76.1 p. cent de l'électorat.

Le taux record de participation aux élections fédérales a été enregistré le 31 mars 1958, lorsque 79.8 p. cent des électeurs s'étaient rendus aux urnes pour donner au chef conservateur, M. John Diefenbaker, la plus importante majorité jamais remportée par un parti politique depuis la Confédération.

En octobre 1972, 76.7 p. cent des électeurs avaient exercé leur droit de vote. En juin 1968, 75.8 p. cent des électeurs s'étaient présentés aux bureaux de vote et en novembre 1965, 75.9 p. cent.

CHAMPIONNAT DE PETANQUE LE 8 JUILLET



(Droits Réservés)

Les électeurs de Saint-Jean ont toujours voté du côté du pouvoir

par Fernand BEAUREGARD

SAINT-JEAN — Libéral à Ottawa depuis 1962, sauf pour un intervalle de trois ans (1965-68) lorsqu'un ancien ministre dans le gouvernement Duplessis, M. Paul Beaulieu, délogea de son siège le jeune Yvon Dupuis, le comté de Saint-Jean est aujourd'hui plongé dans un dilemme.

Habitué à voguer avec le pouvoir, l'électeur de Saint-Jean est indécis. Il détesterait voir son député se débattre dans l'opposition. Aussi se demande-t-il, à moins de 72 heures du scrutin, qui des libéraux de Trudeau ou des conservateurs de Stanfield vont former le gouvernement. Pour lui, les jeux ne sont certes pas encore faits et il attendra jusqu'au dernier moment avant d'opter pour le rouge ou le bleu.

Dans ce comté qui, de la banlieue de Montréal touche également à la frontière américaine, se retrouvent une population mi-urbaine, mi-rurale, une industrie laitière et maraîchère prospère, deux grandes installations fédérales, la base militaire (promise à un réaménagement de l'ordre de \$40 millions) et le célèbre Collège militaire de St-Jean, d'importantes industries (Westinghouse, Pirelli, CCM, Singer, Cyanamid, Tex-Made, le Parc Safari de Hemmingford et des attractions touristiques intéressantes.

Principaux combattants: le député sortant, Walter Smith, qui siège depuis 1963 dans l'aile gouvernementale. Il a 62 ans, est agréablement bilingue, dirige un commerce florissant à Hemmingford. Et Raymond Grenier, correspondant de Radio-Canada dont les reportages sur tous les continents depuis déjà nombre d'années. Il a 40 ans, et bénéficie d'un congé sans solde pendant que se poursuit son aventure politique.

Face à Walter Smith qui, avec des majorités de 6,000 en 1968 sur le conservateur Paul Beaulieu et de 7,000 en 1972 sur le créditiste André Avery, semblait voguer allègrement vers une victoire facile, la candidature du journaliste Raymond Grenier avait provoqué un sourire quelque peu moqueur. On le voyait déjà impitoyablement écrasé, tout d'abord par son inexpérience et ensuite par l'impitoyable machine libérale.

Déjà un vieux roturier

Mais le candidat du PC, on s'en est vite rendu compte, connaissait fort bien les rouages de la politique. Son métier de journaliste l'avait conduit dans les cercles politiques fédéraux et provinciaux, lui avait permis de côtoyer ministres, députés et hauts fonctionnaires. Il ne lui restait qu'à apprendre les rudiments d'une campagne électorale. Il semble que la leçon fut vite apprise. Et c'est maintenant un candidat rompu aux astuces électoralales qu'affronte le député libéral sortant.

Porte-à-porte, réunions de cuisine, rencontres aux sorties d'usine, messages véhiculés par mégaphone à la radio et à la TV: Raymond Grenier fait campagne comme un vieux roturier.



Walter SMITH optimiste

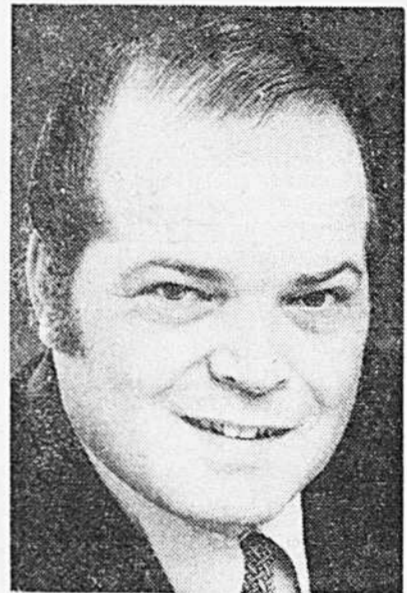
L'organisation libérale a-t-elle été prise de court? Pourquoi le comté a-t-il été privé des visites de Trudeau et de sa charmante épouse? Comment se fait-il que le seul ministre, la seule tête d'affiche libérale à venir dans cette circonscription ait été Jean Marchand et qu'il n'y ait fait qu'une apparition d'une heure?

Il est possible que les stratèges "trudeaistes" aient considéré la victoire de leur candidat comme assurée et qu'il fallait plutôt aider d'autres comtes menacés. Si tel est le cas, les libéraux pourraient voir le comté de Saint-Jean basculer dans le camp de Stanfield. Ce ne serait pas la seule erreur de stratégie qu'ils auraient commise.

Raymond Grenier, pour sa part, a reçu la visite de son chef à deux reprises. Claude Wagner et Heward Graftey, les deux seuls candidats du PC à survivre à la débâcle de 1972, sont également venus lui prêter main forte.

L'annulation

Pour Walter Smith, c'est le sourire optimiste d'un homme sûr du bon sens des électeurs, qui n'éliront sûrement pas un novice au moment où la gravité des problèmes canadiens requiert un député expérimenté, qui ne repudieront pas un "gars du comté" en faveur d'un candidat parachuté, qui n'oublieront pas les services rendus au cours des 6 dernières années



Raymond GRENIER candidat-vedette

par un représentant "toujours présent" et bien au courant de leurs besoins.

Le sort qui attend ces duellistes dépend cependant beaucoup moins de leur performance individuelle dans cette campagne que du rôle que créditistes et péquistes accepteront de jouer, le jour du scrutin.

On sait qu'au scrutin de 1972, le candidat du CS avait terminé au deuxième rang avec 9,304 voix. Libéraux et conservateurs s'accordent toutefois à dire que la très forte majorité des votes accordés au porte-étendard caouettiste provenaient de péquiste qui avaient tenté de battre l'homme de Trudeau.

Cette fois, même si officiellement la consigne d'annulation n'a pas été contestée par les indépendantistes du comté de Saint-Jean, il est loin d'être exclu qu'ils ne se rendront pas aux urnes. Et leur vote (près de 7,000 aux élections provinciales de 1973 alors que le candidat péquiste Jérôme Proux finissait second au fil d'arrivée) pourrait bien aller au plus jeune des candidats, Raymond Grenier, dont la principale qualité, de l'avis des membres du Parti québécois, est qu'il est le seul candidat capable de battre Walter Smith.

Quant aux créditistes eux-mêmes, les connaissances les évaluent à moins de 2,000. Leur candidat, Claude Côté, parachuté, les uns disent de Waterloo, les autres de Drummondville, n'a été jusqu'ici ni vu, ni entendu au cours de la campagne.

Il n'est donc pas osé de dire que les adeptes de la doctrine créditiste, délaissés par Réal Caouette, privés de la présence du candidat officiel, se tourneront vers une autre formation politique. Ce pourrait fort bien être le PC.

Les élections: une affaire de famille dans Lafontaine

par Mario FONTAINE

Plusieurs militants libéraux s'apprentent à voter pour le candidat progressiste-conservateur dans le comté de Lafontaine, afin de protester contre le choix de M. Claude-André Lachance comme candidat officiel du PLC.

Ces travailleurs d'élection n'ont pas encore digéré le jeune âge de M. Lachance, 20 ans, et son manque d'expérience politique qu'il confesse volontiers.

Mais ce qu'ils lui reprochent surtout, c'est d'être le fils du député sortant, M. Georges Lachance, qui se désistait en sa faveur le 3 juin dernier. Ce départ répondait d'ailleurs à un souhait clairement exprimé par les instances supérieures du parti, qui désiraient évincer M. Lachance au profit de son adversaire à la "convention" de 1972, M. Richard Gervais.

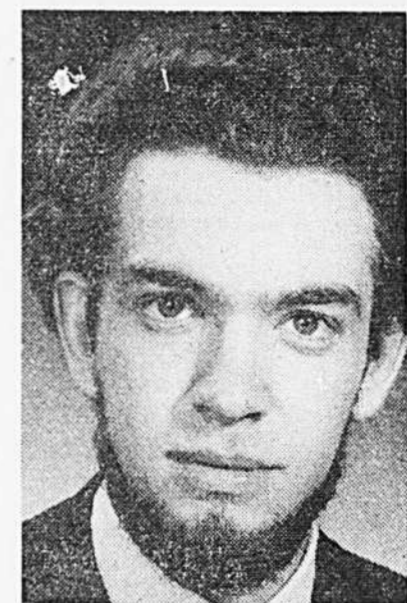
L'arrivée de Lachance, fils, sur la scène politique locale a donc été aussi choquante qu'inattendue pour les partisans de M. Gervais, qui croyaient la victoire de leur poulain assurée. Ce vote roturier de la politique qu'est Georges Lachance ne s'est pas contenté de représenter le comté à la Chambre des Communes pendant 14 ans, mais il a aussi assuré sa succession.

Le transfert de responsabilités ne s'est toutefois pas accompli sans heurts. Les amis de M. Gervais ne croyaient pas vraiment aux chances du fils du démissionnaire. L'ambiance de la "convention", tenue le 5 juin, semblait leur donner raison.

Le dévouement du vote indique pourtant une avance de neuf voix de Claude-André Lachance sur Richard Gervais, 318 votes pour le premier, 309 pour le second.

Déçus pour la deuxième fois en autant d'années (M. Gervais l'avait cédé par 19 voix sur Lachance, père, en 1972), plusieurs organisateurs ne cachaient pas leurs intentions à la sortie de la salle: "Plutôt les conservateurs que lui", disaient-ils alors.

On aurait pu croire que ces prises de positions allaient s'atténuer avec le temps. Or la visite de M. Trudeau dans le comté, mardi, a prouvé tout le contraire. Le premier ministre a été copieusement hué, alors qu'il réitérait son appui au candidat officiel, M. Lachance.



Claude-A. LACHANCE le plus jeune

Ces désistements suffiront-ils à renverser la vapeur et envoyer un conservateur à Ottawa? Cette hypothèse n'est pas complètement à rejeter, même si les libéraux peuvent s'appuyer sur une majorité de plus de 6,000 voix.

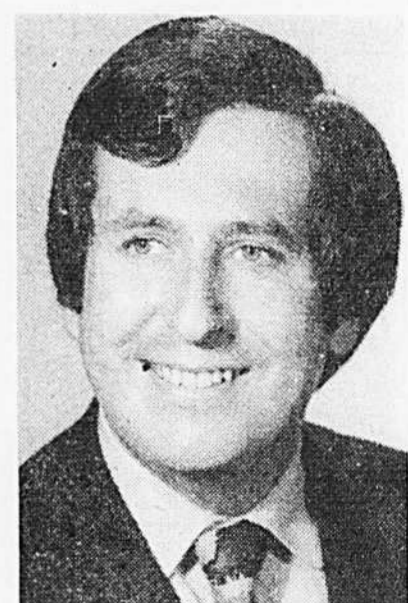
A l'élection de 1972, ils avaient en effet obtenu 13,508 voix, les conservateurs 6,134, les créditistes 5,078 et les néo-démocrates 3,350.

Le plus jeune

Même s'il a ouvert sa campagne il y a à peine un mois, le jeune Lachance demeure l'adversaire à battre. Il dispose de toute l'organisation de son père, qui se fait fort de lui multiplier les contacts.

Il mène une campagne conventionnelle, et demeure avara de promesses. Il évite de se prononcer sur les problèmes concrets, préférant parler de son âge: "Si je suis élu, je serai le plus jeune député de toute l'histoire de la Confédération."

Cet argument réussira-t-il à convaincre les électeurs de Lafontaine? Ceux-ci peuvent en effet logner du côté du candidat conservateur, M. Pierre Bouchard, lui-même âgé d'à peine 35 ans.



Pierre BOUCHARD une solide machine

M. Bouchard dispose lui aussi d'une solide machine, et avait entamé sa campagne avant même l'annonce des élections. Son organisation travaille d'arrache-pied, et compte enlever le pot aux roses par un battage publicitaire intensif et un programme très structuré.

Le candidat tory propose une réforme de l'assurance-chômage afin de favoriser le gagne-petit, une législation claire pour protéger les jeunes contre la drogue, un abatement d'impôt pour toutes les taxes que paient les propriétaires et les locataires, ainsi qu'un réseau bien structuré de garderies.

Par contre, les candidats créditiste et néo-démocrate ne menacent pas de véritablement pas ce château-fort libéral. Le premier mène une campagne dont la discrétion confine à l'effacement, tandis que le second, même en bénéficiant de votes péquistes, aura fort à faire pour s'attirer une majorité des voix.

Le prochain député de Lafontaine sera donc issu de l'un des deux partis traditionnels, même si M. Lachance, ni M. Bouchard n'habitent la circonscription dont ils défendent si chaudement les couleurs.

Stanfield triomphe à Saint-Jérôme

par Claude TURCOTTE

SAINT-JEROME — Le miracle de Sainte-Perpétue s'est répété à Saint-Jérôme.

Plus de 4,000 personnes se sont rendues à l'arène de cette ville du comté de Labelle pour permettre à M. Robert Stanfield de tenir sa plus spectaculaire assemblée de toute la campagne électorale non seulement au Québec, mais aussi dans tout le reste du Canada.

Le miracle de Sainte-Perpétue est passé au jargon politique après une assemblée monstre qu'avait tenue M. John Diefenbaker dans cette petite localité en 1963. La réunion d'hier soir à Saint-Jérôme pourrait fort bien devenir encore plus mémorable.

Car en plus de prouver qu'il est un excellent organisateur politique, M. Marcel Masse, qui est le candidat conservateur dans ce comté des "pays d'en haut", a fourni à M. Stanfield l'occasion de créer un impact qui pourrait être décisif dans cette lutte électorale encore très serrée.

Un impact bien sûr dans le comté de Labelle et un peu partout dans le Québec, mais peut-être un impact encore plus grand au Canada anglais, où plusieurs électeurs ont hésité jusqu'à maintenant à donner leur vote aux conservateurs à cause de la faiblesse de ce parti dans le Québec, ce que les libéraux ont de toute évidence cherché à exploiter en faisant une offensive gigantesque au Québec.

Sondage

Cette réunion à Saint-Jérôme est arrivée en plus à point. C'était la dernière visite de M. Stanfield au Québec avant les élections, visite qui a coïncidé avec la publication d'un sondage par Radio-Canada, indiquant un certain fléchissement des libéraux et une montée des conservateurs.

Pour compléter cette excellente journée, M. Stanfield a appris que les deux grands quotidiens de Vancouver lui donnent leur appui tout comme les trois journaux de Toronto l'ont déjà fait.

Ces 4.000 personnes et plus qui étaient à Saint-Jérôme hier soir n'étaient pas toutes des citoyens du comté. On est venu par autobus de plusieurs régions et en particulier de Montréal.

Plusieurs candidats étaient présents, dont le député Roch LaSalle. On avait dit que M. Claude Wagner y serait, mais ce ne fut pas le cas.

Les artistes Michèle Richard et Claude Valade ont réchauffé l'assistance bénévolement, tout comme Yolande Guérard, qui a agi comme maître de cérémonie.

La salade du chef

M. Stanfield a été visiblement ravi de cet accueil et à la fin de son discours, il a déclaré qu'avec "un petit coup de main du Québec, nous aurons une majorité aux Communes".

Son discours, dans l'ensemble, fut nettement partisan et plein de crochets de gauche et de droite pour M. Trudeau et les libéraux.

Au sujet du premier ministre, il a dit: "J'aime mieux être comme je suis. Je parle plus lentement mais j'ai au moins le mérite de vous parler plus droit et de vous en dire plus long".

A propos des promesses de M. Trudeau, le leader conservateur a dit: "Ce n'est pas du solide, c'est une salade, une salade du chef".

Et en ce qui concerne ses candidats au Québec, il a soutenu ceci: "Ils sont aussi des Québécois. Ils ont droit à votre confiance et à votre appui, parce que quoi qu'on fasse, ou quoi qu'on dise, vous le savez au fond de votre cœur, ils pourraient servir le Québec avec autant de connaissances et plus d'ardeur que l'équipe libérale. L'intelligence, le courage, le dévouement et le patriotisme sont des vertus que le ciel distribue équitablement et qui échappent au patronage libéral".

Pas de porteurs d'eau

Dans la présentation de son chef, M. Marcel Masse a mentionné pour sa part que les conservateurs québécois ont voulu regrouper des éléments de toutes les formations politiques au Québec afin d'être présent dans le gouvernement Stanfield.

"Nous n'avons pas à être les porteurs d'eau d'aucun parti politique fédéral, a-t-il dit, et il faut des gens de toutes les régions pour bien représenter le Québec à Ottawa."

A Saint-Jérôme comme à Politique Atout à la TV d'Etat, M. Stanfield a parlé principalement d'inflation. Il a expliqué que quand la maison est en feu, ce n'est pas le temps de préparer l'arbre de Noël.

Mais il est revenu aussi à la charge à propos des feiquistes qui ont quitté Cuba récemment. Il a prié de nouveau M. Trudeau de dire toute la vérité au sujet des arrangements qui ont été faits lors du départ de Montréal de ces ravisseurs.

A Radio-Canada, M. Stanfield s'est toutefois dissocié des propos de M. Diefenbaker, qui a parlé la semaine dernière de milliers de votes feiquistes que M. Trudeau voudrait récupérer.

Ah, si Trudeau était du pays...

par Daniel MARSOLAIS
envoyé spécial de LA PRESSE

YARMOUTH, Nouvelle-Ecosse — Si Pierre Elliott Trudeau était citoyen de la Nouvelle-Ecosse, il ne fait pas de doute que le parti Libéral du Canada aurait remporté plus qu'un siège dans cette province lors des élections fédérales d'octobre 1972. Si, en plus, le même Pierre Elliott Trudeau était né d'un père écossais ou irlandais, les conservateurs de M. Stanfield n'auraient qu'à bien se tenir lundi prochain.

Heureusement pour les Tories, M. Trudeau n'est ni un "Maritime" ni un anglophone "pure laine". Et heureusement pour les conservateurs, Robert Lorne Stanfield se trouve à être les deux à la fois.

Ici, en effet, si les conservateurs fédéraux sont assurés de maintenir leur suprématie, le 3 juillet au soir, ce n'est pas tant à cause de la personnalité du leader conservateur ni de son programme électoral pour combattre l'inflation. Sa popularité, M. Stanfield la doit surtout au fait qu'il soit citoyen de cette province de l'Atlantique.

Ceux qui sont chargés de vendre le PC aux électeurs des Maritimes l'ont d'ailleurs fort bien compris et ils ne manquent pas d'exploiter à fond cette veine dans leurs messages publicitaires télédiffusés, ou radiodiffusés. Pour la majorité de l'électorat, M. Stanfield est celui qui est le mieux placé pour comprendre et apporter des solutions "fédérales" aux problèmes qui sont particulièrement aux provinces de l'Atlantique. Et ce, pour la simple et bonne raison que le leader Tory est originaire des provinces maritimes.

Un vote émotif

En d'autres termes, le vote des Néo-Ecossais sera une fois encore bien plus émotif que rationnel. Ceci est d'autant plus évident que sur le plan provincial, le Parti conservateur que dirigeait M. Stanfield a été littéralement balayé en avril dernier par les libéraux de M. Gerald Reagan qui, comme on le sait, ont remporté 31 des 42 sièges de l'Assemblée législative.

Le premier ministre provincial, qui estime à raison avoir le vent dans les voiles, consacre d'ailleurs une bonne partie de son temps à la campagne fédérale en cours en incitant les gens à voter en faveur des candidats libéraux.

Cependant, malgré les efforts conjugués des libéraux fédéraux et provinciaux pour changer la couleur de la carte politique fédérale en Nouvelle-Ecosse, il semble peu prévisible qu'ils y parviennent. A l'exception de la circonscription du président du Conseil privé, M. Allan MacEachen, que les libéraux sont assurés de garder, un seul des dix autres comtés pourrait éventuellement passer en leurs mains.

Un "back-bencher" inefficace

Dans cette circonscription, c'est la ville de Yarmouth qui fera toute la différence. Dans le passé, la ville et la région de Yarmouth ont toujours été divisées entre conservateurs et libéraux.

Agée de 33 ans, la candidate libérale Coline Campbell, qui jouit de l'appui massif des libéraux provinciaux, est responsable du bureau de l'aide juridique de la ville de Yarmouth. Depuis sa nomination, elle n'a pas cessé de mener une campagne intensive contre le député conservateur Charles Haliburton qui, selon elle, a mal représenté le comté depuis qu'il siège à Ottawa.

Mlle Campbell, qui peut compter sur le vote des Acadiens (c'est dans cette région où ils sont le plus nombreux en Nouvelle-Ecosse), doit absolument convaincre l'électorat anglophone de la ville de Yarmouth de voter libéral. Et ça, même si le premier ministre Trudeau, les ministres Turner, Sharp, MacEachen et le premier ministre Reagan sont venus le prêcher, il n'est pas certain que leur message ait été compris. Il en sera probablement d'ailleurs de même dans presque toutes les circonscriptions de la Nouvelle-Ecosse.

Stanfield: c'est le métier qui veut ça...

par André BELIVEAU

Si la performance qu'il a fournie hier soir à l'émission télévisée "Politique atout" de Radio-Canada a quelque valeur d'indication, le chef progressiste-conservateur Robert Stanfield a des chances de devenir le prochain premier ministre du Canada.

M. Stanfield a en effet démontré des qualités de grand politicien en accumulant, en moins de 30 minutes, plus de banalités et en éludant plus de questions qu'aucun de ses adversaires ne saurait le faire en deux fois plus de temps.

Exploit remarquable, surtout si l'on tient compte de la lourdeur avec laquelle il manie encore la "langue nationale" des Québécois.

Mais c'est sans doute le métier qui veut cela, tout comme le métier voulait que le leader conservateur acceptât, en dépit de réticences évidentes, de se prêter à cette entrevue épuisante — pour tout le monde.

N'importe quoi sur n'importe quoi

L'interview, qui avait été enregistrée quelques heures seulement avant la diffusion de l'émission, a pourtant été menée de main de maître par un André Payette beaucoup plus alerte qu'il ne l'avait été la veille avec David Lewis. Cette fois, au lieu de laisser son invité s'enfermer dans un confortable ronron, l'animateur redevenu journaliste employait systématiquement sous-questions sur sous-questions jusqu'à ce que l'ambiguïté des positions de son vis-à-vis — ou son refus de répondre — devinssent évidents.

Sans jamais tomber dans le réquisitoire ou la contre-preuve, par le simple jeu de questions posées à leur limite, M. Payette a ainsi amené M. Stanfield à dire à peu près n'importe quoi sur n'importe quoi. La plupart des politiciens font de même depuis toujours, mais cadré en 30 minutes de télévision au niveau national, le phénomène prend un relief saisissant.

Ce fameux gel des prix

Tout liés qu'ils soient — comme leurs principaux adversaires — à la grande entreprise privée qui l'a favorisée en empêchant l'an dernier des hausses de profit moyennes de 47,5 p. cent, les conservateurs répètent depuis le début de la

campagne qu'ils sont contre l'inflation. Leurs adversaires font de même. Cela nous fait une belle jambe, mais ne fait pas une très bonne campagne électorale. Sur cette jambe de bois, ils promettent de mettre un cataplasme en forme de gel des prix et des salaires pendant une période de 90 jours, ce qui ne réglerait vraisemblablement rien, s'il faut se fier à l'expérience américaine. Mais ils doivent fort bien savoir que même élus, ils ne gèleront pas les prix et les salaires, puisqu'à moins d'obtenir une majorité absolue ils auraient besoin pour ce faire de l'appui des néo-démocrates ou des créditistes, et que ceux-ci sont catégoriquement opposés à une telle mesure. Ce qui n'empêche pas M. Stanfield de continuer le plus sérieusement du monde à répéter sa promesse à la ronde.

— Ce projet de gel des prix et des salaires n'a-t-il pas fait monter les prix par anticipation? lui a demandé M. Payette.

— Je ne le crois pas, a répondu M. Stanfield, niant par là une réalité que tous les consommateurs sont en mesure de constater quotidiennement.

Dérobade et imprécision

Même dérobade quant aux mécanismes de contrôle qu'il mettrait en place et aux effets d'un gel sur le salaire minimum et les négociations de convention collective en cours lors de l'adoption, éventuellement, du projet.

Même réponse évasive quant à la position d'un éventuel gouvernement conservateur face au désir du Québec d'accroître son autorité en matière d'immigration. "Je voudrais consulter le gouvernement québécois là-dessus."

Même imprécision au sujet du Moyen-Orient:

— Reconnaîtriez-vous l'existence d'une nation palestinienne?
— Pas nécessairement...

Ce qui peut signifier oui ou non, au choix des intéressés.

Imprécision qui se double parfois d'une assez pauvre connaissance — réelle ou feinte — de certains dossiers, comme ceux des feiquistes réfugiés en France ou du bill 22. Là-dessus, M. Stanfield plisse le front et exige dans le premier cas des explications de M. Trudeau, se réfugie dans le second cas dans des généralités indignes de la réputation de sérieux que lui font ses panégystes officiels.

La présente série "Politique atout", qui vient coiffer une campagne électorale inutile et sans éclat, prendra fin demain avec une quatrième émission consacrée, celle-là, au premier ministre Pierre Elliott Trudeau.



Judy LaMarsh, ancien ministre libéral dans le gouvernement Pearson, a fait campagne hier dans le comté d'Ottawa-Carleton, mais en faveur du candidat progressiste-conservateur, M. Bill Neville, un de ses collaborateurs de 1965 à 1968, au moment où elle fut secrétaire d'Etat. Le candidat libéral dans cette circonscription est le ministre des Finances, M. John Turner qui, selon Mlle LaMarsh, "prend tout le monde pour des rampes de lancement", allusion à ses aspirations à la direction du Parti libéral. Rappelons qu'en 1972, la majorité de M. Turner est passée de 17,229 à 8,775 voix.

Délaissant les promesses, Trudeau mise sur le thème du leadership

par Marcel PEPIN
envoyé spécial de LA PRESSE

WEYBURN — Après avoir sillonné en vitesse les comtés de Vancouver et des environs, le premier ministre Trudeau a prononcé deux discours hier dans la circonscription d'Assiniboia, en Saskatchewan, où les libéraux espèrent déloger le NPD.

D'abord à Gravelbourg, principal centre francophone de la province, puis à Weyburn, en plein pays du blé. M. Trudeau s'est attardé à convaincre environ 1.500 personnes de l'importance de réélire un gouvernement libéral pour assurer la croissance du pays.

Depuis le début de la semaine, M. Trudeau a complètement abandonné les références à ses promesses de la mi-campagne touchant l'habitation notamment, à une exception près en Saskatchewan, où il a rappelé l'urgence de réorganiser le transport par rail.

Accompagné du chef du Parti libéral de Saskatchewan, M. Dave Stewart, le premier ministre s'acharne à dénoncer la politique de contrôle des prix et des revenus préconisée par M. Stanfield.

Au beau milieu du territoire néo-démocrate des Prairies, M. Trudeau ne se montre pas tellement sévère envers le NPD comparativement aux attaques qu'il réserve aux conservateurs. Il se contente généralement d'affirmer que le NPD est incapable de partager la responsabilité du pouvoir et qu'en conséquence, il vaut mieux miser sur les libéraux.

Coup de pouce à Munro

Au cours de ce dernier blitz pour consolider ses positions déjà fragiles dans l'Ouest, M. Trudeau préfère miser sur le thème du leadership plutôt que sur des aspects plus concrets de la politique de son parti. C'est ainsi qu'il a pris la parole à deux reprises dans un comté rural où le commerce du blé prend un relief exceptionnel sans aborder sérieusement ce thème.

Aujourd'hui, le chef libéral se rend d'abord dans la circonscription de Kenora-Rainy-River et ensuite à Hamilton, où les mésaventures de son ministre John Munro rendent plus précieuses les chances des libéraux dans la capitale de l'acier. Ensuite, il prendra la parole à Niagara Falls, où l'ancien comté détenu avec de fortes majorités par Mlle Judy LaMarsh a échappé aux libéraux en 1972.

Afin de diminuer l'impact de la publicité conservatrice dans l'Ouest, où le PC dépeint la situation économique en termes fort peu réjouissants, le premier ministre répète partout où il passe que l'économie du pays est forte, que l'avenir du Canada est grand et que les chances de progrès sont meilleures que jamais.

Il termine ses discours en laissant entendre qu'un vote contre les libéraux est un vote contre le pays, seule l'équipe libérale ayant suffisamment confiance en l'avenir du Canada à ses yeux pour mériter de gouverner.

En Saskatchewan et en Colombie-Britannique, les libéraux ajoutent à leur propagande la prédiction qu'ils sont en train de remonter la côte et de remporter la victoire lundi prochain. "Il est temps que l'Ouest fasse partie des gagnants", laisse entendre M. Trudeau, dans un ultime effort pour arracher quelques comtés à l'emprise conservatrice qui a gagné tout l'Ouest.

inquiet sérieusement Marcel Lambert (député conservateur depuis 17 ans, ancien ministre, ancien président de la Chambre), interprète cet appel officieux aux souscripteurs conservateurs comme le signe, la preuve même qu'il existe une entente secrète entre Peter Lougheed et le Parti conservateur fédéral pour modifier profondément la politique énergétique actuelle d'Ottawa au profit de l'Alberta et au détriment des intérêts généraux du pays.

En Alberta, M. Lambert a fait passer le message à son parti dans ce domaine, de crainte de nuire à ses candidats en Ontario et en général dans l'Est du pays.

Pour sa part, Mike MacDonald approuve la décision d'Ottawa d'avoir fixé un prix uniforme pour le baril de pétrole, produit en Alberta, mais d'autre part, il approuve également Peter Lougheed de tenir à utiliser les énormes ressources énergétiques de l'Alberta afin de renforcer la structure industrielle de la province.

De son côté, M. Lougheed s'est contenté d'appuyer personnellement quelques candidats conservateurs, sans

inquiéter sérieusement Marcel Lambert (député conservateur depuis 17 ans, ancien ministre, ancien président de la Chambre), interprète cet appel officieux aux souscripteurs conservateurs comme le signe, la preuve même qu'il existe une entente secrète entre Peter Lougheed et le Parti conservateur fédéral pour modifier profondément la politique énergétique actuelle d'Ottawa au profit de l'Alberta et au détriment des intérêts généraux du pays.

Pour sa part, Mike MacDonald approuve la décision d'Ottawa d'avoir fixé un prix uniforme pour le baril de pétrole, produit en Alberta, mais d'autre part, il approuve également Peter Lougheed de tenir à utiliser les énormes ressources énergétiques de l'Alberta afin de renforcer la structure industrielle de la province.

De son côté, M. Lougheed s'est contenté d'appuyer personnellement quelques candidats conservateurs, sans

Un vote pour Trudeau est un vote contre Lougheed

par Cyrille FELTEAU
envoyé spécial de LA PRESSE

EDMONTON — Dans cette province où, en octobre 1972, le Parti conservateur avait fait élire 19 candidats sur 19 sièges avec des majorités variant de 5.000 à 20.000 voix, la tâche des candidats des autres partis — libéral, néo-démocrate, créditiste — reste énorme, presque surhumaine. Tous ces candidats sont entrés dans la campagne avec de graves handicaps: la politique énergétique d'Ottawa, la popularité et le prestige du premier ministre provincial, Peter Lougheed, l'inflation, l'hostilité sourde à Trudeau et au "French Power" à Ottawa, etc.

En Alberta, cette année, disent les conservateurs fédéraux, un vote pour Trudeau en particulier est un vote contre Lougheed qui défend l'autonomie et les grandes ressources économiques de sa province contre la cupidité centralisatrice du gouvernement fédéral, allié aux gros intérêts des provinces centrales, c'est-à-dire l'Ontario et le Québec.

Ce n'est pas le chef du parti, M. Stanfield, qui parle ainsi, mais bien ses lieutenants sur place, qui exploitent au maximum dans leur propagande locale et régionale la "carte Lougheed" sans que ce dernier paraisse entrer officiellement dans le jeu.

Mot d'ordre du fédéral

Le candidat libéral dans Edmonton-Ouest, Michael Donald (Mike) MacDonald, affirme détenir la preuve qu'il s'agit là d'un mot d'ordre politique officieux communiqué en sous-main à tous les candidats conservateurs par l'organisation fédérale Tory. Cette preuve, il l'a trouvée dans une lettre circulaire adressée le 26 juin dernier à tous les fournisseurs éventuels à la caisse électorale conservatrice, par le président et le vice-président du comté des finances du parti pour le nord de l'Alberta, MM. Douglas R. Matheson et John L. Schlosser.

Cette lettre se lit en partie comme suit: "Dans la campagne électorale actuelle, l'un des partis a laissé en-

tendre très clairement qu'il prônait un Canada centralisé où toute la richesse, la population et le pouvoir demeurent enracinés dans les deux provinces centrales. Le reste du pays ne doit servir que de source d'approvisionnement pour la région centrale."

Le Parti progressiste-conservateur envisage un Canada très différent, un Canada dont le développement économique a été volontairement diversifié, dont les diverses régions excentriques ont été développées économiquement sous l'influence de politiques gouvernementales délibérées — et non pas selon le système du paupérisme en vertu duquel on taxe les riches pour aider les pauvres, mais bien en rendant les pauvres capables de s'aider eux-mêmes, en leur donnant le droit d'exploiter le potentiel de leurs propres ressources.

Entente secrète et Lougheed et le PC

"Si vous croyez à cette conception du Canada, de façon spécifique,

si vous êtes convaincus que les richesses naturelles de l'Alberta doivent être utilisées d'abord pour développer les industries de l'Alberta, seul le Parti progressiste-conservateur représente vos vœux dans cette élection."

Et la lettre se termine par cette exhortation: "Nous n'avons pas seulement besoin de votre vote. Nous ne sommes pas riches. Nous avons un urgent besoin de votre appui financier également. Nous croyons que nous participons à l'élection fédérale la plus critique de l'histoire de l'Alberta. Votre vote le 3 juillet et votre souscription maintenant nous aideront à remporter la victoire. Veuillez envoyer vos chèques à l'adresse ci-dessous: 32, 9912-106 Street, Edmonton, Alberta — payables au "Progressive Conservative Party — Alberta Federal, et c'est signé: Douglas R. Matheson, finance chairman (Alberta-North), et John L. Schlosser, co-chairman."

Mike MacDonald, avocat de 41 ans, peu connu dans sa circonscription et qui a une forte cote à remonter pour

si vous êtes convaincus que les richesses naturelles de l'Alberta doivent être utilisées d'abord pour développer les industries de l'Alberta, seul le Parti progressiste-conservateur représente vos vœux dans cette élection."

Et la lettre se termine par cette exhortation: "Nous n'avons pas seulement besoin de votre vote. Nous ne sommes pas riches. Nous avons un urgent besoin de votre appui financier également. Nous croyons que nous participons à l'élection fédérale la plus critique de l'histoire de l'Alberta. Votre vote le 3 juillet et votre souscription maintenant nous aideront à remporter la victoire. Veuillez envoyer vos chèques à l'adresse ci-dessous: 32, 9912-106 Street, Edmonton, Alberta — payables au "Progressive Conservative Party — Alberta Federal, et c'est signé: Douglas R. Matheson, finance chairman (Alberta-North), et John L. Schlosser, co-chairman."

Mike MacDonald, avocat de 41 ans, peu connu dans sa circonscription et qui a une forte cote à remonter pour

souscrire à la politique de M. Stanfield, notamment en matière de contrôle des prix et des salaires pour contrer l'inflation.

Le jeune candidat libéral dans Edmonton-Ouest reproche donc aux conservateurs fédéraux albertains d'utiliser abusivement Peter Lougheed dans cette campagne et surtout de ne pas exprimer clairement, ouvertement leur politique en matière énergétique. Il accuse également M. Stanfield de ne pas faire connaître la véritable politique de son parti dans ce domaine, de crainte de nuire à ses candidats en Ontario et en général dans l'Est du pays.

Pour sa part, Mike MacDonald approuve la décision d'Ottawa d'avoir fixé un prix uniforme pour le baril de pétrole, produit en Alberta, mais d'autre part, il approuve également Peter Lougheed de tenir à utiliser les énormes ressources énergétiques de l'Alberta afin de renforcer la structure industrielle de la province.

L'université de Sherbrooke au coeur d'une révolution culturelle

par Jeanne DESROCHERS

Les gens qui reviennent à Sherbrooke après plusieurs années trouvent que la ville a explosé. Elle n'en finit plus de s'étendre, le long des berges de ses deux rivières, au flanc de ses innombrables collines.

En 1951, Sherbrooke avait 50.000 habitants. On lui reprochait d'être une ville fermée, une ville de petites cliques où le nouveau venu se faufilait difficilement.

Au dernier recensement, Sherbrooke comptait 80.000 habitants. Mais ce n'est pas seulement géographiquement et démographiquement que la ville a explosé. Cette année, on fête le 20e anniversaire de son université, une institution qui a bien l'air d'être au coeur d'une véritable explosion culturelle.

Ses 600 professeurs, ses 5.000 étudiants (9.000 si l'on compte les études à temps partiel), les 170 médecins de son centre hospitalier se sont infiltrés partout. Comment, après cela, rester une ville fermée?

Sherbrooke a toujours été une ville de musique. Mais depuis l'Université, elle a sa Grande Salle, où les concerts, le théâtre, le cinéma, se succèdent chaque semaine.

Par contre, peut-être parce qu'il y a saturation, des organisations locales qui ont fait œuvre de pionniers, comme la Société des Concerts, ont cessé leurs activités, et d'autres, comme l'Orchestre symphonique et les Jeunesses musicales, ont ralenti leur allure.

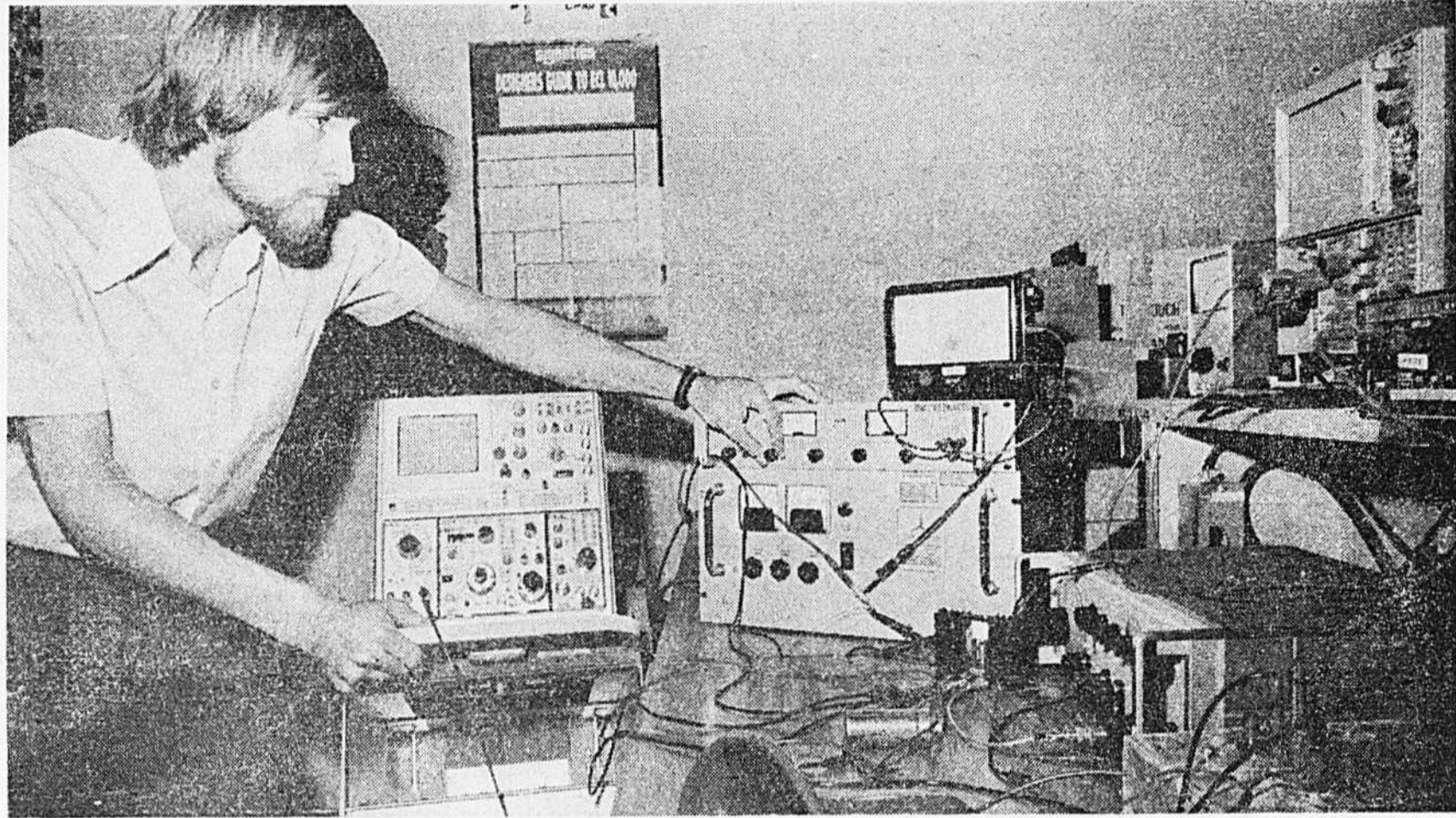
Le camp d'Orford des Jeunesses Musicales, cependant, permet à l'amateur de musique de trouver menu à son goût pendant tout l'été.

Du côté des arts plastiques, l'essor apporté par l'Université semble indéfectible. Sur le campus même, un Centre culturel voit defiler une quinzaine d'expositions par année.

La première galerie permanente, d'initiative privée, vient d'ouvrir au centre-ville. Tout près de Sherbrooke, le village de North-Hatley est devenu un centre important d'artisanat.

Artistes et artisans se regroupent en association. Le Festival des Cantons leur a fait une grande place au cours des fêtes du début de l'été, en rebaptisant Rue des Artistes et Rue des Artisans des artères du coeur de la ville.

L'Université (par son Centre culturel) collabore avec la Ville (et son service de loisirs) pour offrir, au prix d'un ou deux dollars par semaine, des ateliers d'animation culturelle où l'on peut s'initier ou se perfectionner à



Gérald Chouinard complète un stage au Centre de recherche industriel du Québec, organisme para-gouvernemental logé sur le campus. Il profite, comme tous les étudiants de sciences appliquées, du système coopératif qui permet d'alterner, de quatre mois en quatre mois, études et stages payés.

toutes sortes de techniques, que ce soit la danse ou le tissage, la photographie ou les marionnettes, et où l'on peut se renseigner sur l'histoire de l'art et de la musique. Certains de ces ateliers sont destinés aux enfants, d'autres se promènent dans la région, subventionnés par le ministère des Affaires culturelles.

Les troupes de théâtre sont plus nombreuses et plus actives qu'autrefois, les cinémas plus nombreux et l'éventail plus grand. Pour manger en ville, on a le choix entre le chic restaurant français, la crêperie, la brasserie, le restaurant chinois, l'excellente salle à manger d'hôtel.

Mais il n'y a pas que la Culture!

L'Université de Sherbrooke, c'est aussi le CHU, le centre hospitalier universitaire, qui offre à la population les soins ultraspecialisés qu'elle devait autrefois aller chercher à Montréal ou à Québec, quitte à crever en chemin.

Le CHU a le dynamisme des institutions jeunes. Et les mêmes difficultés budgétaires.

Le budget, c'est d'ailleurs le grand sujet de conversation ces temps-ci, aussi bien au campus de l'est, celui de la médecine, qu'au campus de l'ouest, où voisinent les Arts, les Sciences, l'Éducation, le Droit, la Théologie et l'Administration.

Pour l'été, les activités sont ralenties, mais le discours du recteur, Mgr Roger Maltais, à l'occasion de la collation des grades marquant le 20e anniversaire de l'université, n'a pas manqué de susciter des commentaires.

Mgr Maltais a fait allusion aux coupures imposées par un gouvernement qui voudrait pouvoir éliminer en quelques mois un déficit qui dépasse, dit-on, le million. Le recteur a été dramatique:

"Si, dans la pire hypothèse: il arrivait que notre Université doive rétrograder vers l'un quelconque de ses stades antérieurs, je suis certain qu'il se trouvera encore des gens au pays de l'Estrie pour la relancer vers le progrès ou même, au besoin, la fonder une seconde fois."

Les difficultés de l'Université sont-elles perçues aussi clairement par la population? Les étudiants et leurs familles savent-ils que leur université a beaucoup innové, qu'elle est la seule au Québec à offrir dans certaines facultés le système coopératif (4 mois d'études, 4 mois de stage payés) qui permet aux jeunes une vie plus normale et moins endettée? La première aussi à offrir la formation aux carrières administratives selon la formule MBA (masters business administration).

Ces difficultés budgétaires vont-elles bloquer le développement d'une institution aussi originale que le Centre de

recherche en aménagement régional (CRAR), qui s'est déjà penché sur des problèmes aussi divers que la pollution des eaux, les aménagements touristiques, les perspectives d'avenir de l'industrie du textile et de celle du sciage de bois?

Et qu'arrivera-t-il de la toute nouvelle chaire d'économie coopérative?

Du côté du centre hospitalier, faudra-t-il renoncer à développer des services comme la dermatologie, l'allergie, la génétique, l'immunologie? Le Centre hospitalier n'a que 5 ans, mais dans la population, rares sont ceux qui ne savent pas qu'on peut compter sur le CHU pour traiter les cas difficiles.

Ce sont des questions qui trouveront réponses au cours des prochaines années. Ce sont les chiffres qui parleront. L'Université de Sherbrooke entreprend sa vingt et unième année sous de mauvais augures. Mais elle est jeune, elle devrait passer au travers.

— BILLET —
Maintenant, on ne peut plus suivre

Quand j'ai quitté Sherbrooke il y a 23 ans, il y avait deux grandes vérités que les jeunes filles de bonne famille ne mettaient pas en doute, la première étant qu'en prenant mari on prenait pays, et la deuxième étant que les bons partis se trouvaient à l'université.

C'était en l'an trois, A.U. C'est-à-dire avant l'université, Montréal et Québec nous écrémaient encore.

Les plus fûtées d'entre nous ont vite compris qu'il fallait se rendre sur les bons terrains de chasse. Les plus patientes et les plus fidèles sont restées le bec à l'eau. Car pendant qu'elles jouaient les Pénélope, les Montréalaises et les Québécoises veillaient à ce que nos brillants carabins n'étudient pas 24 heures par jour.

Mais l'université est venue. Les Sherbrookoises peuvent maintenant garder leurs médecins, leurs avocats, leurs professeurs et tous les professionnels qui se greffent à cette grosse industrie qu'est l'université.

Il y a aussi tous les importés, car Sherbrooke ne pouvait pas, à elle seule, fournir le personnel requis par cette grosse industrie, peut-être la plus importante de la ville, a dit un jour, chiffres à l'appui, le recteur Roger Maltais dans un discours de fin d'année.

Les professionnels ont tendance à s'installer dans la région où ils ont été formés. Mais quand la ville natale les rappelle, pour une institution qui commence et qui promet beaucoup de dynamisme, on voit revenir l'enfant prodige.

Pour un optométriste de mes connaissances, l'université a fait toute la différence. "Avant, j'ai tout fait pour essayer de m'implanter à Montréal, je ne voulais à aucun prix venir à Sherbrooke", dit cet homme qui a passé plusieurs années dans une de ces petites villes qui sentent la pulpe, plutôt que de se rapprocher de ce qui lui semblait une ville fermée, provinciale, où rien ne se passait.

"Et maintenant, il se passe tellement de choses, on ne peut plus suivre."

Quand on me parle des soupers africains, des soupers vietnamiens qui marquent l'allure cosmopolite qu'a prise ma ville natale, je me dépêche d'oublier que je faisais partie des enfants qui criaient "Tching tching makahong" derrière le dos résigné des pauvres Chinois qui vendaient du chop-suey à la poche.

Jeanne DESROCHERS

Le Colonel et ses Aides veulent que vous passiez

UN ÉTÉ HEUREUX ET EN TOUTE SÉCURITÉ

Achetez un SEAU ou un BARIL Obtenez cette trousse de premiers soins



POUR SEULEMENT
1.50
PRIX HABITUEL \$4.00
(suggéré par le manufacturier)

Chaque trousse contient:

- Aspirin • Kleenex • Mercurochrome • Lotion Calamine • Insecticide en vaporisateur • Tums • Onguent de premiers soins en vaporisateur • 2 pamphlets de la Croix Rouge sur la sécurité

JUSQU'À ÉPUISEMENT DE LA MARCHANDISE

Poulet Frit à la Kentucky

Colonel Sanders et ses aides le font "bon à s'en lécher les doigts."

La Villa du Poulet

LA PRESSE VOUS OFFRE LE MEILLEUR CHOIX DE CARRIÈRES ET PROFESSIONS TOUTS LES JOURS DE LA SEMAINE. *Les parisiens*

BREVETS D'INVENTION
Marques de commerce
Dessins de fabrication en tous pays
MARION ROBIC & ROBIC
2100, Drummond, Montréal 107
Telephone 288-2152

Dr François Dessureault
289 ouest, boul. Saint-Joseph
272-9111
Médecine générale

COMMENT FAIRE RÉPARER HONNÊTEMENT VOTRE VOITURE

Pour tout le monde ou presque, la voiture est un bien des plus enviables, jusqu'au moment, du moins, où il faut l'entretenir ou la faire réparer: là, le rêve devient bien souvent un cauchemar. Pourtant, même les automobilistes qui sont incapables de distinguer un carburateur d'une bougie peuvent éviter de se faire voler par des garagistes peu scrupuleux. Dans Sélection du Reader's Digest de juillet, un article vous met en garde contre les méthodes peu avouables de certains mécaniciens. Apprenez comment vous pouvez empêcher que l'on ne gonfle l'importance du travail à effectuer et quels sont les moyens d'éviter de payer des pièces en pure perte. Achetez Sélection de juillet aujourd'hui même.

*NE LÂCHEZ PAS PRISE!
NOTRE SUPER*

Vente D'Été

CONTINUE POUR UNE AUTRE SEMAINE



Rockers nostalgiques

Tous les "rockers" nostalgiques sont invités à venir se retremper dans une ambiance Solid Gold aujourd'hui, à l'hôtel Windsor.

Cinq heures de rock n'roll endiablé, avec deux orchestres électriques, vous feront battre les oreilles. Tous les rockers vont danser dans un environnement audio-visuel avec les vrais grands: Elvis, Chuck Berry. Il y aura concolrs de rock n' roll, de twist, de hula-hoop. Et un record à battre: dégustation de 8 assiettes de spaghetti jusqu'au dernier brin. Comme prix de présence: une belle "minoune" 1957, propre en dedans comme en dehors. Même le prix des billets fixé à \$7.50 et \$10.00 fera rocker votre porte feuille. Pour de plus amples renseignements téléphoner à 844-9543.

Concert d'orgue

Que ceux qui sont privés

MON Oeil SUR MONTREAL

par GILLES TREMBLAY

de l'audition de leur instrument de musique préféré depuis qu'ils ne vont plus à la messe se réjouissent. Mlle Raymonde Le Page, élève à l'Institut Marguerite-Bourgeois, donnera des concerts d'orgue au pavillon du Musée des Beaux-Arts de Montréal à Terre des Hommes. Ces concerts sont gratuits. Ils auront lieu à 17 h. les 6, 7 et 10 juillet. Mlle Le Page jouera des oeuvres de Stanley Pachelbel, J.S. Bach et C. Franck.

Handicapés

En collaboration avec le service des voyages-échanges du Haut commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports, M. Marc de Lanux, président de la Fédération des loisirs et sports pour handi-

capés du Québec, invite ces derniers à participer à un voyage "Découverte du Québec" qui aura lieu dans la région du Saguenay-Lac-St-Jean du 31 juillet au 6 août prochain.

Les intéressés devront obtenir une formule d'inscription du secrétariat permanent de la Fédération au (514) 353-7300 ou 5125, rue du Trianon, Montréal HM 2S5, et la retourner dûment complétée avant le 15 juillet 1974.

Conditionnement physique

Il y a des gens qui trouvent que fumer deux paquets de cigarettes par jour constitue un exercice violent mais tout de même incomplet. Comme il y en a d'autres qui s'astre-

gnent quotidiennement à se pencher pour lacer leurs souliers.

A tous ces sportifs et aux autres, le Service des sports et loisirs propose des séances de conditionnement physique qui sont données dans divers cen-



M. Claude FORTIER

tres et écoles polyvalentes. Ces séances ont lieu tous les soirs de la semaine, sauf le vendredi et les week-ends, entre 19 et 22 heures. Les intéressés sont d'ailleurs invités à rencontrer les instructeurs le plus tôt possible afin de faire préparer leur fiche de rendement individuel (on espère qu'ils ont le sens de l'humour).

Ces activités estivales sont malheureusement gratuites. Pour de plus amples renseignements téléphoner au Service des Sports et Loisirs de Montréal à 672-3455.

Ces activités estivales sont malheureusement gratuites. Pour de plus amples renseignements téléphoner au Service des Sports et Loisirs de Montréal à 672-3455.

A la Société royale

M. Claude Fortier, de la Faculté de médecine de l'Université Laval, a été élu président de la Société royale du Canada. Il était l'an dernier président de la fédération canadienne des Sociétés de biologie et se voyait décerner le grand prix scientifique du gouvernement du Québec pour sa contribution à l'avancement de la science médicale.

Les sandales allergènes

Le ministère conseille à tous ceux qui ont la peau sensible ou qui sont sujets à des réactions allergiques de se méfier des sandales de cuir (Buffles) fabriquées en Inde. Elles peuvent occasionner des démangeaisons.

Cet avertissement vient à la suite de nombreuses plaintes reçues par le ministère de personnes ayant souffert de dermatose, et de médecins ayant traité plusieurs de ces cas. La réaction est fondamentalement une allergie épidermique qui fait apparaître une inflammation aux pieds des personnes qui sont sensibles aux produits chimiques utilisés dans le tannage et la teinture des peaux. La gravité de cette irritation s'accroît sous l'action de divers produits chimiques d'usage courant: nettoyants, désinfectants, insecticides, herbicides, etc. Se gratter suscite une infection qui multiplie les éruptions cutanées le long de la jambe.

MEDECINE D'AUJOURD'HUI

Les bébés et les maladies vénériennes

Comment un bébé peut-il devenir aveugle si sa mère est atteinte d'une maladie vénérienne? Etant donné que le bébé passe par un vagin infecté à la naissance, ses yeux peuvent devenir infectés et causer un dommage grave. C'est le cas quand la mère souffre de gonorrhée. Pour prévenir cette complication chez le nouveau-né, on installe des gouttes médicamenteuses dans ses yeux dès sa naissance. Une mère souffrant de syphilis non traitée pendant la grossesse peut mettre au monde un bébé atteint du même mal. Parmi les complications possibles on rencontre souvent des lésions aux yeux et parfois la cécité. Ceci indique que les deux maladies vénériennes les plus courantes sont directement responsables à elles seules de dommages graves aux yeux si elles ne sont pas traitées. Dans certains cas, l'infection de la mère peut être la cause directe de la cécité complète chez l'enfant, d'où l'extrême importance d'un traitement adéquat dès les premières heures après la naissance de l'enfant.

vos horoscopes

LES ENFANTS NES CE JOUR

seront de remarquables diplomates. Mieux que quiconque, ils sauront faire régner autour d'eux une paix harmonieuse. Ils seront capables de tout affronter et de tout vaincre, car ils chercheront à esquiver les difficultés au lieu de les affronter avec lucidité et courage.

DU 21 MARS AU 20 AVRIL

BELIER
Vous aurez d'excellents rapports avec vos collaborateurs, de même que des échanges d'idées positifs et enrichissants. Ralentissez le rythme. Observez un temps d'arrêt afin de voir la situation dans son ensemble.

DU 21 AVRIL AU 20 MAI

TAUREAU
En affaires, montrez-vous dynamique et entreprenant. Profitez de l'occasion qui vous est donnée de développer votre imagination. Il est possible que certaines circonstances imprévues vous désorienteront.

DU 21 MAI AU 21 JUIN

GEMEAUX
En ce moment, les investissements sont déconseillés. Il y a trop de risques à la clé. A cause des astres, les questions relatives aux domaines de la santé et de l'emploi se présentent sous un bon jour.

DU 22 JUIN AU 22 JUILLET

CANCER
Prenez des contacts, faites de courts voyages d'affaires. Vous serez très convaincant, et vous enlèverez facilement le morceau. Grâce à des informations de dernière minute, vous pourriez prendre une décision judicieuse.

DU 23 JUILLET AU 23 AOUT

LION
Evitez d'accepter des propositions qui vous semblent hasardeuses. Le travail de coopération est favorisé. Ménez votre santé. Vous aurez du mal à maintenir des rapports harmonieux avec vos associés ou votre conjoint.

DU 24 AOUT AU 23 SEPTEMBRE

VIERGE
Les astres vous font voir certains rapports sous un jour nouveau. Instabilité sur le plan affectif. Une indiscretion sera à l'origine d'une situation très embarrassante pour vous. Reprenez-vous.

DU 23 SEPTEMBRE AU 23 OCTOBRE

BALANCE
Vous avez de nombreux talents que vous n'avez pas encore développés. Vous devriez en tenir compte. Pour régler un problème personnel, vous devez prendre le taureau par les cornes.

DU 24 OCTOBRE AU 22 NOVEMBRE

SCORPION
Sachez agir avec subtilité et diplomatie. Prenez les choses comme elles viennent. Soyez plus décontracté. Vous aurez des rapports profonds avec vos enfants ou vos amis intimes.

DU 23 NOVEMBRE AU 21 DECEMBRE

SAGITTAIRE
Certaines contrariétés ou certaines confusions sont à prévoir pour aujourd'hui. Vous devrez modifier certains de vos projets que vous aviez à coeur. Ne vous lancez pas dans des spéculations hasardeuses.

DU 22 DECEMBRE AU 20 JANVIER

CAPRICORNE
Il y aura un certain climat de cordialité et de compréhension. On sera prêt à accéder à vos requêtes. Faites des placements judicieux. Les astres vont probablement détériorer momentanément vos rapports affectifs.

DU 21 JANVIER AU 19 FEVRIER

VERSEAU
Vous avez la possibilité de développer de nouvelles techniques, susceptibles d'améliorer les conditions de travail. Profitez des facilités qui sont offertes pour voyager, voir du pays.

DU 20 FEVRIER AU 20 MARS

POISSONS
Vous éprouverez le désir de modifier la décoration de votre intérieur, puis d'inviter des amis. Ne vous engagez pas personnellement. Certaines discussions en famille sont à prévoir dans la soirée.

appel d'offres

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
Direction du Génie
Service de l'Hydraulique agricole
PROJET no: 3162-45-745 — Exécution de travaux de drainage dans le cours d'eau RUISSEAU ST-ANDRÉ et branches, en les municipalités des paroisses de Saint-Jacques-le-Mineur, Saint-Philippe, comté de Laprairie, paroisses de Saint-Edouard et Saint-Patrice-de-Sherrington, comté de Napierville. Sont admis à soumissionner les entrepreneurs ayant leur établissement principal dans la région no 18 (Richelieu), soit les comtés municipaux d'Iberville, Napierville, Laprairie et Saint-Jean.

PROJET no: 7127-46-745 — Exécution de travaux de drainage dans le cours d'eau McKENZIE-CHALOUX et branches, en la municipalité de la paroisse de Saint-Jean-Chrysostome, comté de Châteauguay. Sont admis à soumissionner les entrepreneurs ayant leur établissement principal dans la région no 15 (Salaberry), soit les comtés municipaux de Beauharnois, Châteauguay, Huntingdon, Vaudeuil et Soulanges.

PROJET no: 6938-47-745 — Exécution de travaux de drainage dans le cours d'eau MERCIER-HENRI et son tributaire Auraldi-Perreault et branches, en les municipalités de Saint-Roch-Ouest, paroisse de Saint-Lin, comté de L'Assomption et paroisse de Saint-Esprit, comté de Montcalm. Sont admis à soumissionner les entrepreneurs ayant leur établissement principal dans la région no 10 (Laurentides-Est), soit les comtés municipaux de Berthier, Joliette, L'Assomption et Montcalm. Les documents de soumission sont obtenus du directeur du service de l'Hydraulique agricole, ministère de l'Agriculture, édifice "Le 200", 200A, chemin Sainte-Foy, 9e étage, Québec (G1A 1E4), tél. 643-2450. Un versement de \$10, sous forme de chèque visé ou de mandat, non remboursable, à l'ordre du ministre des Finances, est requis pour obtenir les plans, devis et formules de soumission d'un projet.

Garanties: chèque visé à l'ordre du ministre des Finances ou cautionnement de soumission équivalant à 10% du montant total de la soumission. Clôture de l'appel d'offres: 14 h 30 (h.a.e.), bureau du Sous-ministre à l'édifice "Le 200", 12e étage, Québec. L'ouverture des soumissions aura lieu publiquement et immédiatement après l'heure de la clôture de l'appel d'offres. **LE JEUDI, 18 JUILLET 1974**
Le ministre ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Gaëtan LUSSIER, Sous-ministre
MINISTÈRE DU TOURISME, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE
à Québec
PROJET no: 74-7-2
Des soumissions cachetées seront reçues par le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, Service général de la Recherche et du Développement pour:
Construction de pistes pour le ski de fond au Parc du Mont Ste-Anne.
Ces travaux sont effectués dans le cadre de l'entente Canada-Québec sur les zones spéciales, financés par le ministère de l'Expansion économique régionale du Canada et mis en oeuvre par le ministère provincial du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche. Seuls sont admis à soumissionner comme entrepreneurs généraux, les individus, les firmes, les compagnies ou corporations qui ont leur principale place d'affaires dans la province de Québec et qui auront obtenu les documents à leur nom. Un versement de \$10 (chèque visé ou mandat-poste) non remboursable, fait à l'ordre du ministre des Finances est requis pour obtenir les documents de soumission à:

Bureau principal
Parc du Mont Ste-Anne
Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche

GARANTIES
L'entrepreneur général devra fournir, avec sa soumission, un cautionnement de soumission pour un montant équivalant à au moins 10% de la soumission. Des cautionnements d'exécution et des obligations envers les tiers, chacun pour 50% du montant total de la soumission, émis au nom du Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, seront exigés lors de la signature du contrat. Chaque soumission devra être accompagnée d'une lettre de la caution garantissant qu'elle émettra les cautionnements exigés à la signature du contrat.
CLÔTURE DES SOUMISSIONS
avant mardi le 23 juillet, 15 h 00 (h.a.e.) à:
Service Recherche et Développement
Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche
Place de la Capitale
150 est, boul. St-Cyrille, 16e étage, Québec.
Att. Jean Saindon
Le ministre ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions reçues.
Le Sous-Ministre, P.-A. BROWN

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'APPROVISIONNEMENT
PROJET no: 100-55-01-4
MODIFICATIONS AUX SYSTÈMES DE CHAUFFAGE DES ATELIERS DE RÉPARATIONS DE ROUYN - BOUCHERVILLE - CHIBOUGAMAU - ST-PASCAL DE KAMOURASKA - STE-ANNE-DES-MONTS.
Seuls sont admis à soumissionner ceux qui ont leur principale place d'affaires dans la Province de Québec et qui auront requis les plans et devis, à leur nom. Les documents de soumission peuvent être obtenus par remise d'un dépôt de \$25 (chèque visé ou mandat-poste fait à l'ordre du Ministre des Finances). Ce dépôt sera remboursé aux soumissionnaires qui auront retourné le jeu complet de plans et devis, en bonne condition, dans les quinze (15) jours qui suivent la clôture des soumissions. La vente des documents ainsi que la réception des soumissions seront faites à l'adresse suivante: Salle des Soumissions, Ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement, Edifice "Place de la Capitale", 5e étage, 150 est, boul. St-Cyrille, Québec. Les plans et devis sont également en montre à l'Association de la Construction de Québec, 675, Marguerite-Bourgeois, Québec, ainsi qu'à l'Association de la Construction de Montréal, 4970, Place de la Savane, Montréal. Les soumissions devront être accompagnées d'un cautionnement de soumission ou d'un chèque visé à l'ordre du Ministre des Travaux publics et de l'Approvisionnement, au montant de \$5,000.
CLÔTURE DES SOUMISSIONS:
15:00 HEURES (h.a.e.)
LE MERCREDI 31 JUILLET 1974
Le Ministère ne s'engage à accepter aucune des soumissions, même la plus basse.
Le Sous-Ministre, Roger-T. TRUDEAU, ing.

PROJET no: 535-55-01-4
CONSTRUCTION D'UNE STATION CENTRALE
MINISTÈRE DES TRANSPORTS, RICHERMOND, RICHMOND, P.Q.
Seuls sont admis à soumissionner ceux qui ont leur principale place d'affaires dans la Province de Québec, et qui auront requis les plans et devis à leur nom. Les documents de soumission peuvent être obtenus par remise d'un dépôt de \$25 (chèque visé ou mandat-poste fait à l'ordre du Ministre des Finances). Ce dépôt sera remboursé aux soumissionnaires qui auront retourné le jeu complet de plans et devis, en bonne condition, dans les quinze (15) jours qui suivent la clôture des soumissions. La vente des documents ainsi que la réception des soumissions seront faites à l'adresse suivante: Salle des Soumissions, Ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement, Edifice "Place de la Capitale", 5e étage, 150 est, boul. St-Cyrille, Québec. Les plans et devis sont également en montre à l'Association de la Construction de Québec, 675, Marguerite-Bourgeois, Québec, ainsi qu'à l'Association de la Construction de Montréal, 4970, place de la Savane, Montréal. Les soumissions devront être accompagnées d'un cautionnement de soumission ou d'un chèque visé à l'ordre du Ministre des Travaux publics et de l'Approvisionnement, au montant de \$50,000.
CLÔTURE DES SOUMISSIONS:
15:00 HEURES (h.a.e.)
LE MERCREDI 7 AOUT 1974
Le Ministère ne s'engage à accepter aucune des soumissions, même la plus basse.
Le Sous-Ministre, Roger-T. TRUDEAU, ing.

PROJET: 443-2906-4e — Terrassement, fondation, revêtement en béton bitumineux et aménagement des abords de route à l'intersection de l'Autoroute 55 et du boulevard Industriel, dans les cités de Grand'Mère et Shawinigan, comtés de Lavolette et Saint-Maurice. Longueur du projet: 0.37 mille. Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur principale place d'affaires dans les comtés de Champlain, Lavolette, Maskinongé, Saint-Maurice, Trois-Rivières et qui auront requis les plans et devis à leur nom. Un versement de \$10 non remboursable, à l'ordre du ministre des Finances, est requis pour l'obtention des plans et devis du projet. **DÉPÔT de soumission exigé:** cautionnement de soumission: \$12,000 ou chèque certifié: \$4,000. La vente des documents ainsi que la réception des soumissions sont faites à l'adresse suivante: Service des Contrats, Ministère des Transports, 875, Grande-Allée est, Québec, Qué. G1A 1T4. **Clôture des soumissions jusqu'à:**
15:00 HEURES,
LE MARDI 30 JUILLET 1974
Le ministre ne s'engage à accepter aucune des soumissions, même la plus basse.
Le Sous-Ministre, Claude ROULEAU, ing.

PROJET: 443-2507-4 — Signalisation sur l'Autoroute 40, dans les municipalités de Pointe-du-Lac, La Visitation-de-la-Pointe-du-Lac, Trois-Rivières-Ouest, et Trois-Rivières cité, dans les comtés de Maskinongé et Trois-Rivières. Longueur du projet: 6.5 milles. Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur principale place d'affaires dans la province de Québec et qui auront requis les plans et devis à leur nom. Un versement de \$25 non remboursable, à l'ordre du ministre des Finances, est requis pour l'obtention des plans et devis du projet. **DÉPÔT de soumission exigé:** cautionnement de soumission: \$8,000 ou chèque certifié: \$4,000. La vente des documents ainsi que la réception des soumissions sont faites à l'adresse suivante: Service des Contrats, Ministère des Transports, 875, Grande-Allée est, Québec, Qué. G1A 1T4. **Clôture des soumissions jusqu'à:**
15:00 HEURES,
LE MARDI 30 JUILLET 1974
Le ministre ne s'engage à accepter aucune des soumissions, même la plus basse.
Le Sous-Ministre, Claude ROULEAU, ing.

PROJET 665-2904-4 — Construction des voies de desserte et travaux connexes, sur l'Autoroute 440 (tronçon A-13—route 117) dans la municipalité de Laval, comté de Laval. Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur principale place d'affaires dans la province de Québec et qui auront requis les plans et devis à leur nom. Un versement de \$125 non remboursable, à l'ordre du ministre des Finances, est requis pour l'obtention des plans et devis du projet. **DÉPÔT de soumission exigé:** cautionnement de soumission: \$250,000 ou chèque certifié: \$125,000. La vente des documents ainsi que la réception des soumissions sont faites à l'adresse suivante: Service des Contrats, Ministère des Transports, 875 Grande-Allée est, Québec, Qué. G1A 1T4. **Clôture des soumissions jusqu'à:**
15:00 HEURES,
LE MARDI 6 AOUT 1974
Le ministre ne s'engage à accepter aucune des soumissions, même la plus basse.
Le Sous-Ministre, Claude ROULEAU, ing.

PROJET 662-2108-4 — Terrassement et gravelage sur la route 337, dans le canton et le village de Rawdon, comté de Joliette-Montcalm. Longueur du projet: 4.77 milles. Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur principale place d'affaires dans la province de Québec et qui auront requis les plans et devis à leur nom. Un versement de \$25 non remboursable, à l'ordre du ministre des Finances, est requis pour l'obtention des plans et devis du projet. **DÉPÔT de soumission exigé:** cautionnement de soumission: \$17,000 ou chèque certifié: \$8,500. La vente des documents ainsi que la réception des soumissions sont faites à l'adresse suivante: Service des Contrats, Ministère des Transports, 875 Grande-Allée est, Québec, Qué. G1A 1T4. **Clôture des soumissions jusqu'à:**
15:00 HEURES,
LE MARDI 30 JUILLET 1974
Le ministre ne s'engage à accepter aucune des soumissions, même la plus basse.
Le Sous-Ministre, Claude ROULEAU, ing.

PROJET: 669-2900-4 — Construction d'un tronçon de la Montée Quesnel ainsi que travaux connexes, dans les municipalités de Châteauguay-Centre et la ville de Mercier, comté de Châteauguay. Longueur du projet: 1.99 mille. Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur principale place d'affaires dans la province de Québec et qui auront requis les plans et devis à leur nom. Un versement de \$25 non remboursable, à l'ordre du ministre des Finances, est requis pour l'obtention des plans et devis du projet. **DÉPÔT de soumission exigé:** cautionnement de soumission: \$40,000 ou chèque certifié: \$20,000. La vente des documents ainsi que la réception des soumissions sont faites à l'adresse suivante: Service des Contrats, Ministère des Transports, 875, Grande-Allée est, Québec, Qué. — G1A 1T4. **Clôture des soumissions jusqu'à:**
15:00 HEURES,
LE MARDI 6 AOUT 1974
Le ministre ne s'engage à accepter aucune des soumissions, même la plus basse.
Le Sous-Ministre, Claude ROULEAU, ing.

CHAUSSURES SAROSI

Vente d'été 20% à 50%

sur souliers, sacs à main pour hommes et femmes. DERNIERS MODELES

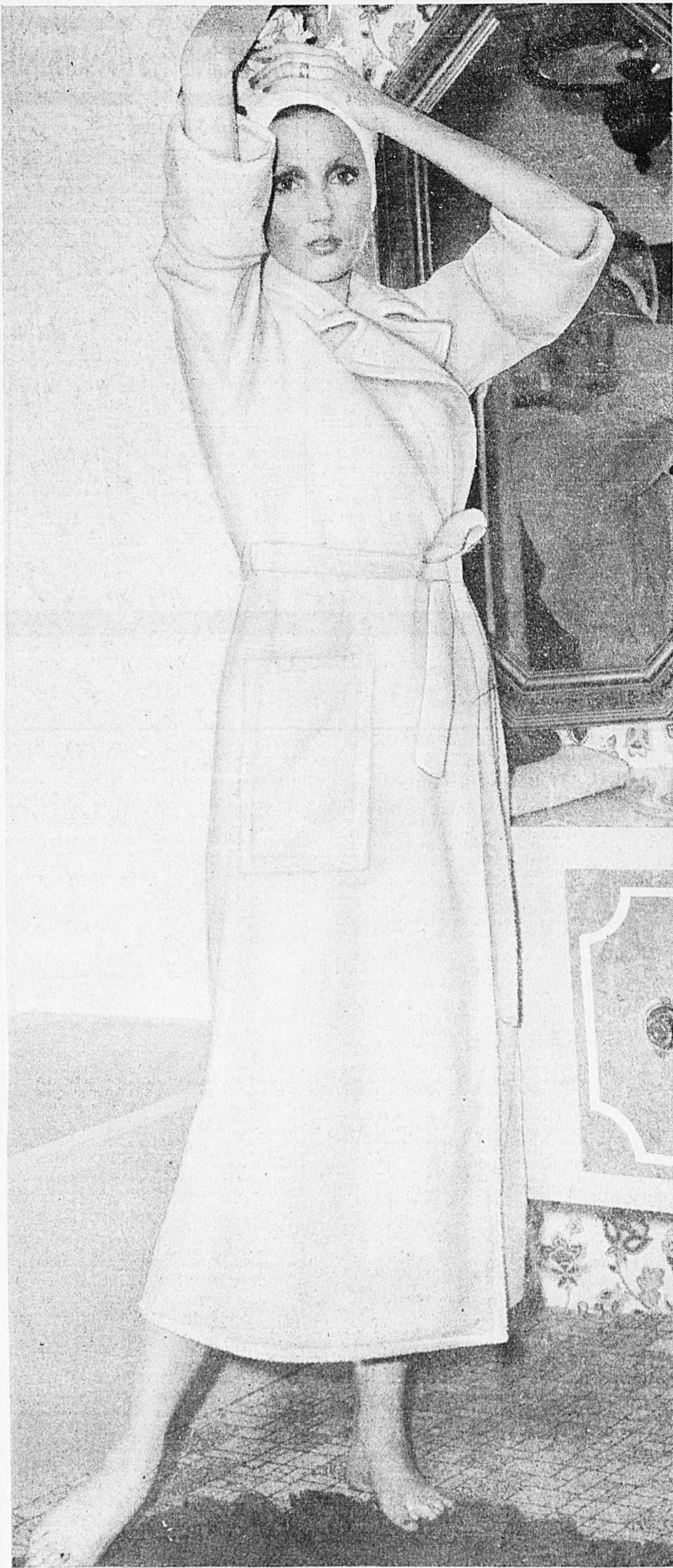
AVANT GARDE

Sarosi

SHOES CHAUSSURES

1255 ouest, rue Sainte-Catherine • 288-0012
(coin de la Montagne)
6663, rue Saint-Hubert • 272-6381
(Plaza Saint-Hubert)
Place Ville-Marie • 861-5209
(Boutique no 245)

Toutes les cartes de credit sont acceptées.



Gâtez-vous en douceur, en confort...en coton éponge!

Doux, confortable, fonctionnel, le coton éponge rallie les voix de la mode détente, de la mode après-bain. Madame, Eaton vous présente ici deux versions fort populaires; l'une enveloppante, l'autre un peu plus sophistiquée. Nous avons également en magasin une gamme imposante de modèles courts ou longs... en coton éponge. Faites votre choix!

EATON Centre-ville (quatrième étage et Félinie, rez-de-chaussée), Anjou, Pointe-Claire, Mail Cavendish et au Carrefour Laval. Rayon 209

À ou par Sherbrooke (Carrefour de l'Estrie) et à ou par Ottawa (Centre commercial Bayshore). Venez ou téléphonez **842-9211**

Gauche

Confort du modèle enveloppant qui s'endosse en un clin d'oeil. Manches raglan avec revers à même, ceinture-lien et grande poche pratique. En rose, ton or ou aqua. Tailles petite, moyenne, grande. Modèle long.

18⁰⁰
ch.

Non représenté: Modèle court bien choisi pour l'après-bain. Mêmes tailles et couleurs que ci-haut.

16.00
ch.

Droite

Modèle un peu plus sophistiqué à taille empire, manches kimono trois quarts et ourlet ornés d'une frange. Deux poches latérales coupées et glissière à la longueur devant. Jacquard dans des agencements de rose ou bleu. Tailles petite, moyenne, grande.

20⁰⁰
ch.

EATON EST À VOTRE SERVICE.

Centre-ville

677 rue Ste-Catherine ouest

Pointe-Claire

Centre commercial Fairview

Anjou

Les Galeries d'Anjou

ET MAINTENANT VIENNENT S'AJOUTER:

Mail Cavendish et **Carrefour Laval**

Boul. Cavendish, quartier Côte St-Luc.

Sortie 7 de l'autoroute, Laval.

EATON